

PLAN DE CONSERVATION

SITE PATRIMONIAL DE BEAUPORT



PROJET POUR CONSULTATION

Crédits et remerciements

Sous la direction de

Sylvain Lizotte, Direction générale du patrimoine et des institutions muséales (DGPIM)

Rédaction

Sylvain Lizotte

Dominique Martel, DGPIM

Rémi Morency, consultant externe

Josée Perreault, DGPIM

Comité de suivi

Danielle Dubé, directrice générale, DGPIM

Martin Pineault, directeur, Direction de la Capitale-Nationale (DCN)

Pierre Desrosiers, DGPIM

Geneviève Dion, DCN

Mélissa Gervais, DGPIM

Alex Lachance-Fortin, DCN

Cartes

Guy Mongrain

Fond de carte : Ville de Québec, service de l'aménagement du territoire, direction design, architecture et patrimoine

Table des matières

<i>Crédits et remerciements</i>	3
1. INTRODUCTION	6
1.1 COMPRENDRE LE PLAN DE CONSERVATION	7
1.2 CADRE LEGAL DE PROTECTION DU SITE PATRIMONIAL DE BEAUPORT	8
1.3 PROCEDURES RELATIVES AUX DEMANDES D'AUTORISATION DE TRAVAUX EN VERTU DE LA LOI SUR LE PATRIMOINE CULTUREL	10
1.4 PROCEDURES RELATIVES AUX DEMANDES DE PERMIS MUNICIPAUX	11
2. SURVOL DU SITE PATRIMONIAL	13
2.1 DESCRIPTION.....	14
2.2 HISTORIQUE	15
3. PRÉSENTATION DU SITE PATRIMONIAL	24
3.1 LES VALEURS PATRIMONIALES	25
3.1.1 Valeur historique.....	25
3.1.2 Valeur urbanistique	25
3.1.3 Valeur architecturale	26
3.1.4 Valeur archéologique.....	26
3.2 LES CARACTERISTIQUES DU SITE PATRIMONIAL.....	26
3.2.1 Le cadre naturel	27
3.2.2 Le réseau viaire	32
3.2.3 Le système parcellaire.....	41
3.2.4 Le cadre bâti	47
3.2.5 Les unités de paysage	66
3.2.6 Les qualités visuelles.....	76
3.2.7 Le patrimoine archéologique	79
4. ORIENTATIONS POUR LA PROTECTION, LA MISE EN VALEUR ET LA TRANSMISSION	84
4.1 ORIENTATIONS S'APPLIQUANT A TOUS LES TYPES D'INTERVENTION	85

4.1.1 Préserver les valeurs patrimoniales du site patrimonial.....	85
4.1.2 Privilégier le traitement minimal.....	85
4.1.3 Assurer la continuité à travers les changements.....	85
4.2 ORIENTATIONS GENERALES ET PARTICULIERES.....	86
4.2.1. Le cadre naturel.....	86
4.2.2 Le réseau viaire.....	86
4.2.3 Le système parcellaire.....	87
4.2.4 Le cadre bâti.....	87
4.2.4.1 POUR LES BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS, SOIT LES MAISONS RURALES ET VILLAGEOISES AINSI QUE LES BÂTIMENTS RELIGIEUX ET INSTITUTIONNELS.....	87
4.2.4.2 POUR LES AUTRES BÂTIMENTS, COMME LES BUNGALOWS AINSI QUE LES IMMEUBLES D'HABITATION ET LES BÂTIMENTS COMMERCIAUX RÉCENTS.....	90
4.2.4.3 POUR L'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT.....	90
4.2.4.4 POUR LES NOUVELLES CONSTRUCTIONS.....	91
4.2.5 Les unités de paysage.....	92
4.2.6 Les qualités visuelles.....	92
4.2.7 Le patrimoine archéologique.....	93
4.2.8 La mise en valeur.....	94
5. ANNEXES.....	95
5.1 DATATION, FONCTION ET LOCALISATION DES SITES ARCHEOLOGIQUES.....	95
5.2 GLOSSAIRE.....	96
5.3 LISTE DES ILLUSTRATIONS.....	99
6. BIBLIOGRAPHIE.....	104

1. INTRODUCTION



1.1 COMPRENDRE LE PLAN DE CONSERVATION

La Loi sur le patrimoine culturel (LPC) « a pour objet de favoriser la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel, reflet de l'identité d'une société, dans l'intérêt public et dans une perspective de développement durable » (art. 1). Elle prévoit l'établissement d'un plan de conservation pour chaque site patrimonial déclaré. Le plan de conservation est un document dans lequel la ministre de la Culture et des Communications présente « ses orientations en vue de la préservation, de la réhabilitation et, le cas échéant, de la mise en valeur » des sites patrimoniaux déclarés (LPC, art. 61). Le plan de conservation énonce les valeurs et les caractéristiques associées au site patrimonial. En résumé, il sert à réconcilier la préservation des valeurs patrimoniales et les usages contemporains du site patrimonial qui doit demeurer vivant, principe de base de sa conservation.

Le plan de conservation du site patrimonial de Beauport est d'abord destiné à guider les décisions de la ministre dans l'exercice des pouvoirs qui lui sont conférés aux articles 64 et 65 de la Loi sur le patrimoine culturel. Le plan pourra également servir de référence aux personnes qui interviennent en matière de patrimoine culturel, dont les propriétaires ou leurs représentants, les locataires, les promoteurs et les municipalités. Les orientations énoncées dans le présent document permettront de planifier des interventions respectueuses des valeurs patrimoniales du site patrimonial. L'analyse des demandes d'autorisation sera faite à partir des orientations contenues dans le plan de conservation, en prenant

cependant soin que chaque demande soit prise en considération en fonction des faits qui lui sont particuliers. Ce plan de conservation informe également la municipalité des orientations établies par la ministre pour la protection du site patrimonial.

Le plan de conservation du site patrimonial de Beauport est un document de référence pour la protection et la mise en valeur du site. Il ne limite toutefois pas la compétence de la ministre, dans l'exercice du pouvoir qui lui est conféré en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel, de prendre en considération chaque cas à son mérite. Le plan de conservation renferme des orientations et il ne doit pas être considéré comme une compilation de l'ensemble des données et des études disponibles ou pouvant s'ajouter au fil du temps.

Le plan de conservation repose sur une démarche en trois temps. Il permet d'abord de connaître le site patrimonial et d'en faire émerger des significations, pour ensuite dégager des orientations. Ces étapes sont les grandes lignes autour desquelles s'articulent les principaux chapitres du présent plan de conservation. Le chapitre II, « Survol du site patrimonial », présente le territoire et son histoire. Le chapitre III, « Présentation du site patrimonial », expose les valeurs patrimoniales et les caractéristiques du territoire. Au chapitre IV, « Orientations pour la protection, la mise en valeur et la transmission », les orientations formulées dans le but de protéger et de mettre en valeur le site patrimonial découlent des caractéristiques énoncées précédemment.

1.2 CADRE LEGAL DE PROTECTION DU SITE PATRIMONIAL DE BEAUPORT

L'avènement de l'ère industrielle au Québec, dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, annonce une transformation profonde du mode de vie et menace la préservation de l'identité culturelle. Devant cette problématique, l'État québécois – le premier au Canada – s'inspire de la Loi sur les monuments historiques adoptée par le gouvernement français en 1913, et le 21 mars 1922, il sanctionne la Loi relative à la conservation des monuments et des objets d'art ayant un intérêt historique ou artistique, qui est la première loi en matière de patrimoine culturel. Cette loi permet alors le classement de monuments ou d'œuvres d'art et la création de la Commission des monuments historiques, l'ancêtre du Conseil du patrimoine culturel du Québec. C'est dans la foulée de cette loi que l'archiviste Pierre-Georges Roy (1870-1953), premier secrétaire de l'organisme, réalise les premiers véritables inventaires sur le patrimoine québécois que sont *Les monuments commémoratifs de la province de Québec* (1923), *Les vieilles églises de la province de Québec, 1647-1800* (1925) et *Vieux manoirs, vieilles maisons* (1927). En 1929, la Commission procède au classement des premiers monuments historiques, soit la maison des Jésuites-de-Sillery à Québec, le château De Ramezay à Montréal et l'église de Notre-Dame-des-Victoires à Québec.

En 1952, constatant une accélération dans la transformation de la société québécoise, le parlement, sous le gouvernement de l'Union nationale, alors dirigé par Maurice Duplessis (1890-1959), procède à une modification de la Loi de 1922. En vertu des nouvelles dispositions de la Loi, la Commission des monuments historiques,

alors présidée par Paul Gouin (1898-1976), peut désormais acquérir des immeubles et classer des sites historiques ainsi que tout objet mobilier. Durant la période où Gérard Morisset (1898-1970) est secrétaire de cette commission, de 1951 à 1963, plusieurs monuments situés aux quatre coins du Québec sont classés, et une attention particulière est accordée à la restauration d'édifices selon leur style d'origine.

À la suite de la création du ministère des Affaires culturelles en 1961, et devant les enjeux que soulève la préservation du Vieux-Québec, le parlement adopte la Loi des monuments historiques en 1963. Cette loi permet d'accorder le statut d'« arrondissement historique » à des territoires considérés comme patrimoniaux. La protection des arrondissements historiques est alors assurée par le Service des monuments historiques du Ministère. De 1963 à 1975, neuf arrondissements historiques sont déclarés par le gouvernement : Vieux-Québec (1963), Montréal (1964), Trois-Rivières (1964), Sillery (1964), Beauport (1964), Carignan (1964), Charlesbourg (1965), l'île d'Orléans (1970) et La Prairie (1975).

La Loi concernant l'Île d'Orléans (1935), la Loi des monuments historiques (1963) et la Loi concernant la Place Royale à Québec (1967) inspirent l'établissement de la Loi sur les biens culturels, qui entre en vigueur le 8 juillet 1972. Cette loi introduit la notion de bien culturel, un terme plus vaste que celui de monument historique.

En vertu de la Loi sur les biens culturels, les propriétaires de biens situés dans les arrondissements doivent demander l'autorisation du ministre avant de procéder à certains gestes. Ainsi, ils ne peuvent notamment « diviser, subdiviser, rediviser ou morceler un terrain, ni

modifier l'aménagement, l'implantation, la destination ou l'usage d'un immeuble, ni faire quelque construction, réparation ou modification relative à l'apparence extérieure d'un immeuble, ni démolir en tout ou en partie cet immeuble, ni ériger une nouvelle construction ». De même, ils ne peuvent « faire un nouvel affichage, modifier, remplacer ou démolir une enseigne ou un panneau réclame sans l'autorisation du ministre ». Le ministre contrôle ainsi « l'apparence, les matériaux utilisés, la structure [du support de l'affichage], [donc] l'effet de [celui-ci] sur les lieux [protégés] ». De plus, certains immeubles d'une grande importance patrimoniale, situés au sein d'un arrondissement historique, peuvent être classés ou reconnus par le ministre. La Loi de 1972 ajoute également la notion d'arrondissement naturel, soit « un territoire désigné comme tel par le gouvernement en raison de l'intérêt esthétique, légendaire ou pittoresque que présente son harmonie naturelle ». Au cours des années suivantes, trois arrondissements naturels sont déclarés : Percé (1973), l'Archipel-de-Mingan (1978) et le Bois-de-Saraguay (1981). Le Mont-Royal est déclaré arrondissement historique et naturel en 2005, ce qui en fait le seul territoire à bénéficier de cette double catégorie.

La période la plus active en termes de classement et de reconnaissance de biens culturels se situe au cours des années 1970; ensuite, un regain est noté depuis le début des années 2000. Afin d'encadrer plus étroitement les interventions réalisées dans les arrondissements historiques et naturels, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la Commission des biens culturels du

Québec (CBCQ)¹ décident de se doter d'outils comme les études de caractérisation.

Le présent document découle de la Loi sur le patrimoine culturel entrée en vigueur le 19 octobre 2012. Cette loi vise notamment à moderniser les pouvoirs de contrôle de la ministre sur un certain nombre d'interventions projetées en tenant compte de l'évolution de la notion de patrimoine culturel. Les arrondissements historiques et naturels deviennent alors des sites patrimoniaux déclarés. La LPC rend obligatoire l'établissement de plans de conservation pour les sites patrimoniaux déclarés.

Le site patrimonial de Beauport

Le site patrimonial de Beauport est déclaré par le gouvernement du Québec le 6 mai 1964. La déclaration vise à protéger et à mettre en valeur le patrimoine immobilier et les vestiges archéologiques historiques situés le long de la rivière Beauport et au cœur de l'ancien bourg du Fargy. Ce geste a également pour but de préserver le secteur ancien de Beauport menacé par l'étalement urbain amorcé au cours des années 1950. Le site patrimonial est alors délimité, à l'ouest, par la rivière Beauport et, à l'est, par la rue du Fargy et par la profondeur des lots à l'est de la rue du Temple. Il inclut les parcelles situées de part et d'autre de l'avenue Royale jusqu'à la rue du Manoir, au nord, et jusqu'à la rue de l'Académie, au sud. Au-delà des rues du Manoir et de l'Académie, le site est

¹ La Commission des biens culturels du Québec est créée en 1972 lors de l'adoption de la Loi sur les biens culturels et remplace ainsi la Commission des monuments historiques. Avec l'entrée en vigueur de la Loi sur le patrimoine culturel le 19 octobre 2012, le Conseil du patrimoine culturel du Québec est institué. Il exerce des fonctions et des pouvoirs similaires à ceux exercés par la Commission des biens culturels du Québec.

délimité, au nord, par l'avenue Royale et, au sud, par l'avenue Marcoux (fig. 13).

Afin de préserver un ensemble dit « ethnohistorique et géographique exceptionnel », les limites du site patrimonial de Beauport sont agrandies le 3 juillet 1985 pour s'étirer un peu à l'ouest et au nord, mais surtout vers l'est, le long de l'avenue Royale jusqu'à la jonction avec le boulevard des Chutes. Cet agrandissement vise à regrouper, à l'intérieur des limites du territoire protégé, l'ensemble de l'unité formée par le parcours de l'avenue Royale et par l'ancien bourg du Fargy.

Les maisons Tessier-Dit-Laplante et Girardin, deux immeubles patrimoniaux compris dans le site patrimonial, sont classées respectivement en 1975 et en 1977. De plus, une aire de protection est délimitée autour de la maison Tessier-Dit-Laplante en 1977. La même année, une aire de protection est également délimitée autour de la maison Parent, un immeuble patrimonial classé en 1965 mais situé à l'extérieur du site patrimonial de Beauport. Une partie de cette aire se trouve à l'intérieur du site patrimonial depuis l'agrandissement de 1985 (fig. 52 et 53).

En 2005, la CBCQ réalise une étude de caractérisation du site patrimonial de Beauport. Cette étude met en lumière les composantes significatives du territoire. Deux ans plus tard, la Ville de Québec conçoit un guide de conservation et de mise en valeur du site patrimonial. Ces outils permettent de mieux faire connaître les particularités du territoire et de mieux encadrer sa gestion. Aujourd'hui, le plan de conservation du site patrimonial de Beauport, établi en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel, devient l'outil de

référence destiné à guider la ministre dans l'exercice de ses pouvoirs.

Avec ce plan de conservation, la ministre de la Culture et des Communications présente un aperçu des connaissances acquises sur le site patrimonial de Beauport et énonce ses orientations en vue de la préservation, de la réhabilitation et, le cas échéant, de la mise en valeur de ce site en fonction de sa valeur patrimoniale et de ses caractéristiques.

1.3 PROCEDURES RELATIVES AUX DEMANDES D'AUTORISATION DE TRAVAUX EN VERTU DE LA LOI SUR LE PATRIMOINE CULTUREL

Le statut de site patrimonial déclaré entraîne des obligations pour toute personne intervenant sur le territoire. Ainsi, une autorisation de la ministre de la Culture et des Communications est requise avant de « diviser, subdiviser, rediviser ou morceler un terrain, modifier l'aménagement ou l'implantation d'un immeuble, faire quelque construction, réparation ou modification relative à l'apparence extérieure d'un immeuble, démolir en tout ou en partie cet immeuble, ériger une nouvelle construction » ou « faire un nouvel affichage, modifier, remplacer ou démolir une enseigne ou un panneau-réclame » (LPC, art. 64 et 65). Sous réserve des exceptions prévues, une autorisation de la ministre est également requise pour « excaver le sol même à l'intérieur d'un bâtiment » (LPC, art. 64). Les autorisations de la ministre peuvent comporter des conditions auxquelles doit se conformer toute personne qui désire entreprendre l'un des actes visés (LPC, art. 66).

Les immeubles patrimoniaux classés présents sur le site patrimonial déclaré de Beauport ne sont pas régis par les règles applicables à un site patrimonial déclaré et, en conséquence, les orientations du présent plan de conservation ne sont pas applicables dans leur cas. D'autres articles de la Loi établissent les obligations, plus contraignantes, qui concernent ces immeubles classés.

Les projets soumis à la ministre sont analysés au cas par cas en fonction de leur impact sur les valeurs du site patrimonial de Beauport. Les caractéristiques prises en compte dans l'analyse des projets, en lien avec les valeurs associées à ce territoire, sont notamment le cadre naturel, le réseau viaire, le système parcellaire, le cadre bâti, les unités de paysage, les qualités visuelles et le patrimoine archéologique. La ministre peut demander un avis au Conseil du patrimoine culturel du Québec avant de rendre une décision (LPC, art. 83).

L'autorisation de la ministre est requise pour effectuer les interventions prévues aux articles 64 et 65, et elle doit être obtenue aux fins de la Loi sur le patrimoine culturel. Cette loi ne dispense pas de l'obtention de tout autre permis, certificat ou autorisation pouvant être requis en vertu d'une autre loi ou d'un règlement.

1.4 PROCEDURES RELATIVES AUX DEMANDES DE PERMIS MUNICIPAUX

Avant de pouvoir effectuer des travaux, il est absolument nécessaire d'obtenir l'autorisation préalable de la ministre et un permis de construction de la Ville de Québec comme l'exige la réglementation municipale.

Les pouvoirs de la Ville de Québec en matière de planification et de réglementation sont déterminés par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Loi sur les compétences municipales et la Charte de la Ville de Québec. Différents instruments de planification ont été élaborés par la Communauté métropolitaine de Québec (plan métropolitain d'aménagement et de développement), par l'Agglomération de Québec (schéma d'aménagement et de développement) et par la Ville de Québec (plan d'urbanisme, programmes particuliers d'urbanisme, etc.), et ils orientent, selon leurs échelles d'intervention, le développement du territoire.

Les règlements d'urbanisme garantissent ensuite, par conformité, la mise en application de ces documents de planification. Ils déterminent plus spécifiquement les normes à respecter lors des interventions physiques sur le territoire (règlements de zonage, de construction, de lotissement, sur l'abattage des arbres, etc.), ainsi que les usages autorisés. En plus de règlements normatifs, la Ville de Québec dispose d'un règlement à caractère discrétionnaire pour encadrer les interventions sur son territoire. Le Règlement sur la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec (R.V.Q. 1324) détermine les objectifs et critères de conservation et de mise en valeur architecturale, notamment dans le secteur du site patrimonial de Beauport. Ce règlement encadre l'exercice du pouvoir de la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec en ce qui concerne le contrôle de l'implantation et l'architecture des constructions, l'aménagement des terrains et les travaux qui y sont reliés, à l'exception des travaux réalisés à l'intérieur d'un bâtiment. Aucun permis de construction ou certificat d'autorisation n'est délivré sans l'autorisation expresse de la Commission pour des travaux à l'intérieur des secteurs assujettis aux pouvoirs de la Commission.

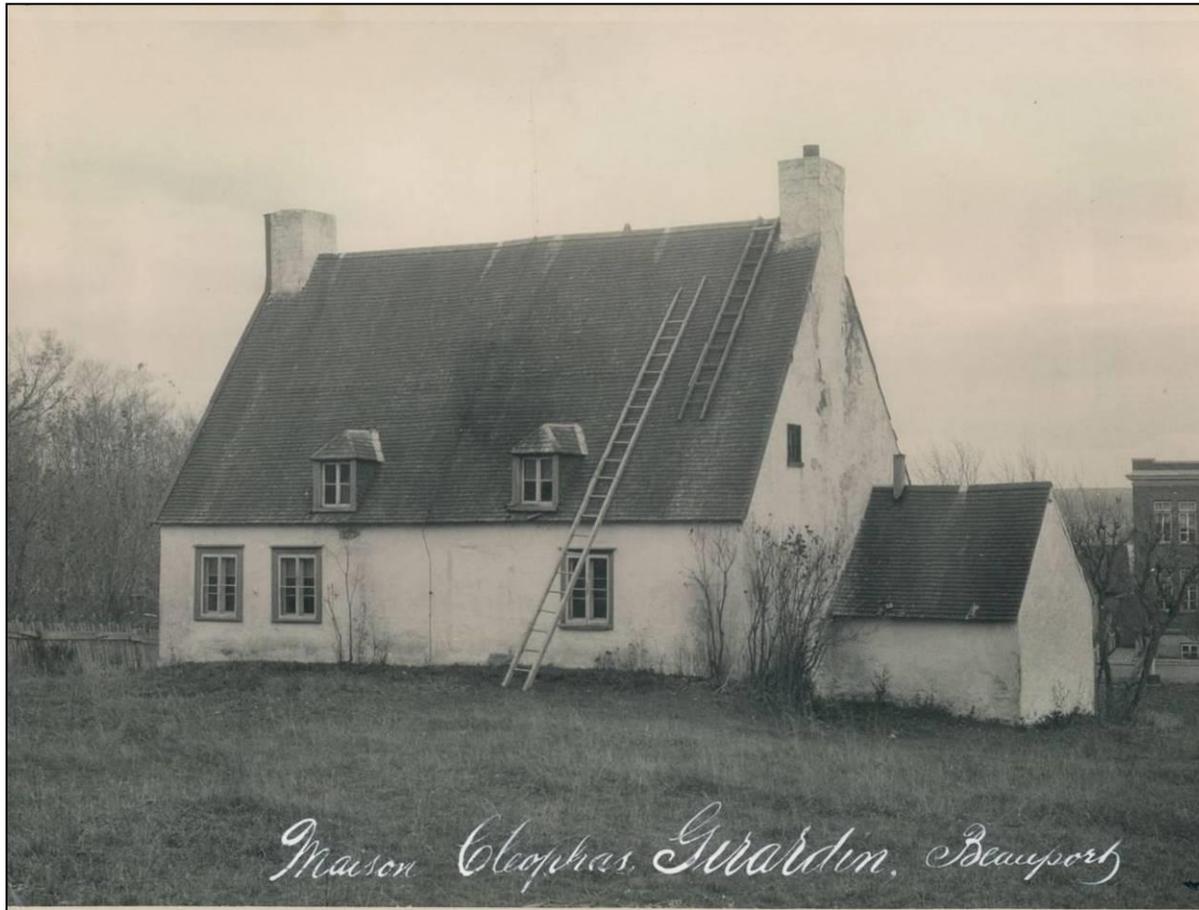
Tous les règlements municipaux applicables pour le site patrimonial de Beauport sont accessibles sur le site internet de la Ville de Québec, notamment sur le Portail des règlements.

Des responsabilités propres à la Ville de Québec

Les questions de planification urbaine, notamment les affectations du sol, les réseaux de transport et les voies de circulation, relèvent de la Ville de Québec, même à l'intérieur du site patrimonial de Beauport.

En plus de la planification et de la réglementation en matière d'aménagement du territoire, les responsabilités de la Ville de Québec englobent le développement économique et communautaire et celui des loisirs, de la culture et du tourisme.

2. SURVOL DU SITE PATRIMONIAL



2.1 DESCRIPTION

Le site patrimonial de Beauport, déclaré en 1964 et agrandi en 1985, couvre un territoire autrefois rural et villageois d'environ 96 hectares. Il englobe les propriétés situées de chaque côté du chemin Royal et de l'avenue Royale entre l'avenue des Martyrs à l'ouest et la jonction avec le boulevard des Chutes à l'est. Il s'étend ainsi sur près de six kilomètres et traverse les anciennes municipalités de Giffard, Beauport, Villeneuve et Courville. À deux endroits, il entre plus profondément dans les terres pour inclure la presque totalité de l'ancien bourg du Fargy et le secteur institutionnel de Courville.

Le site patrimonial est situé sur la côte de Beauport, une pente bordée par le fleuve Saint-Laurent et formée de terrasses. Il compte plus de 650 bâtiments à caractère résidentiel et institutionnel, qui témoignent du développement de l'architecture depuis le XVIII^e siècle. La majorité de ces bâtiments est implantée le long du parcours sinueux et ascendant d'ouest en est formé par le chemin Royal et l'avenue Royale. Les rues secondaires, souvent obliques par rapport à la voie principale, rappellent l'orientation des parcelles initiales.

L'ensemble se situe dans l'arrondissement municipal de Beauport de la ville de Québec. Il comprend deux immeubles patrimoniaux classés, soit les maisons Girardin et Tessier-Dit-Laplante. Il compte également 11 sites inscrits à l'Inventaire des sites archéologiques du Québec (ISAQ²) ainsi qu'un potentiel archéologique qui résulte d'une

fréquentation du territoire par des groupes amérindiens et d'une occupation euroquébécoise.

² L'Inventaire des sites archéologiques du Québec recense les données recueillies sur l'ensemble des sites archéologiques du Québec. Pour consulter l'Inventaire, il faut s'adresser au Ministère : (<http://www.mcc.gouv.qc.ca/patrimoine>).

2.2 HISTORIQUE

L'histoire du site patrimonial de Beauport est étroitement associée à la présence et à l'histoire du chemin Royal, de l'avenue Royale et de leur environnement.

Une présence amérindienne

Les Amérindiens auraient fréquenté la côte de Beauport avant l'arrivée des Européens. Une carte de Samuel de Champlain (1574-1635) datant de 1613 signale la présence « de lieux où souvent cabannent les sauvages » entre les rivières Beauport et Montmorency. Des traces de présence amérindienne pourraient subsister sur les berges de la rivière Beauport et celles d'un village iroquoien pourraient être localisées dans le secteur Giffard.

L'occupation du territoire sous le Régime français

Le peuplement actuel du territoire commence sous le Régime français avec la concession des seigneuries de Notre-Dame-des-Anges et de Beauport, deux des plus anciennes de la Nouvelle-France. La seigneurie de Beauport englobe la majeure partie de l'actuel site patrimonial de Beauport, tandis que celle de Notre-Dame-des-Anges inclut son extrémité ouest (fig. 25).

La seigneurie de Notre-Dame-des-Anges

Concédé aux Jésuites en 1626, le fief de Notre-Dame-des-Anges est délimité au sud par la rivière Saint-Charles et au sud-est par le fleuve Saint-Laurent jusqu'à l'embouchure de la rivière Beauport. Il s'étend sur quatre lieux de profondeur.

Lors de la capitulation de Québec devant les frères Kirke en 1629, les membres de la Compagnie de Jésus se voient contraints de quitter leurs terres. Ils reviennent cependant en Nouvelle-France trois ans plus tard, après la signature du traité de Saint-Germain-en-Laye. En 1637, la Compagnie des Cent Associés confirme les Jésuites comme propriétaires du fief de Notre-Dame-des-Anges qui est érigé en seigneurie en 1652. La terre située à l'extrême est de la seigneurie dont la limite est localisée à proximité de l'embouchure de la rivière Beauport est concédée à Jacques Badeau en 1651 et 1671. Son gendre, Pierre Parent, acquiert les terres voisines entre 1660 et 1672. La partie ouest de l'actuel site patrimonial de Beauport se trouve sur ces anciennes concessions.

La seigneurie de Beauport

La seigneurie de Beauport, quant à elle, est attribuée par la Compagnie des Cent Associés en janvier 1634 à Robert Giffard de Moncel (vers 1589-1668), chirurgien, apothicaire et premier seigneur colonisateur de la Nouvelle-France. Elle s'étend alors de la rivière Beauport à la rivière Montmorency, sur une lieue et demie de profondeur. Dès l'obtention de la concession, Giffard recrute des censitaires en France, dont Jean Guyon Du Buisson (1592-1663), maître maçon, et Zacharie Cloutier (1590-1677), maître charpentier. En juin 1634, le nouveau seigneur de Beauport, qui a séjourné en Nouvelle-France à quelques reprises depuis 1627, s'installe définitivement dans sa seigneurie avec son épouse, Marie Renouard (1599-1647), et leurs enfants. Le défrichement commence près de la rivière du Buisson, à proximité de l'actuelle rue Saint-Edmond. La construction du manoir est entreprise en 1637 en bordure de la rivière Beauport, à l'extrémité sud-ouest de la seigneurie. Le bâtiment en pierre, achevé en 1642, sert non seulement d'habitation

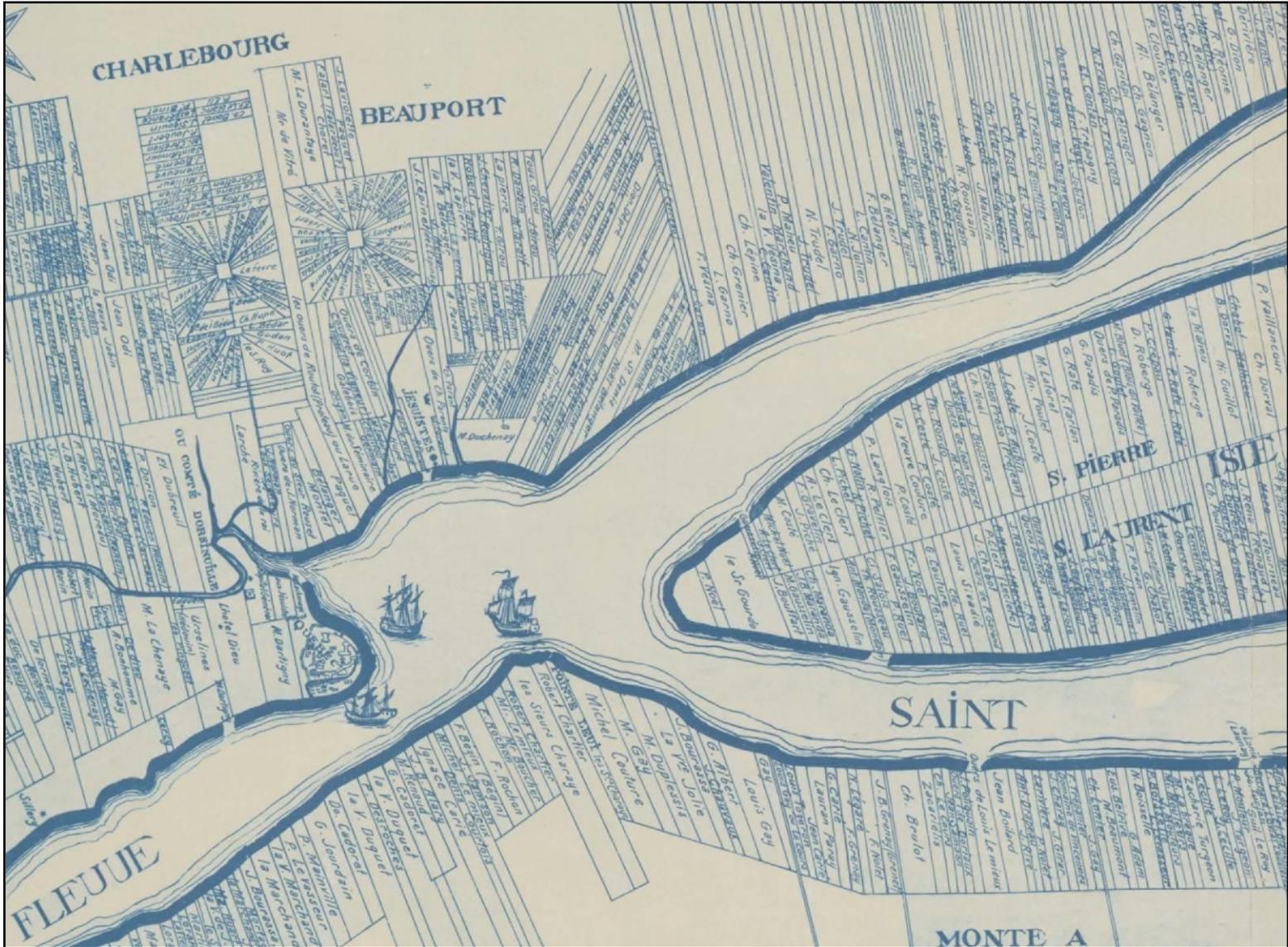


Figure 1

pour le seigneur, mais aussi de chapelle et de lieu pour l'administration des terres et de la justice. En 1645, la limite ouest de la seigneurie est déplacée d'une quinzaine de pas afin d'inclure la rive ouest de la rivière Beauport. Huit ans plus tard, la seigneurie est agrandie d'une lieue sur la profondeur pour englober l'arrière-pays, jusqu'au territoire actuel de Lac-Beauport.

Croyant au départ que sa seigneurie est orientée vers le nord, Robert Giffard concède les arrière-fiefs situés entre les rivières du Buisson et Montmorency selon un alignement nord-sud (fig. 1). Ces terres se trouvent donc dans un axe oblique par rapport à l'orientation de la seigneurie qui, elle, s'aligne du sud-est au nord-ouest. Vers 1660, toutes les terres donnant sur le fleuve Saint-Laurent sont concédées. Le domaine de Robert Giffard, qui englobe les deux rives de la rivière Beauport, compte alors un manoir, un fortin, un moulin à eau et peut-être un moulin à vent près de l'embouchure de la rivière Beauport. En bordure du fleuve, entre le ruisseau des Écailles (actuelle rue de l'Académie), limite est du domaine seigneurial, et la rivière du Buisson, se trouve la terre communale destinée au pâturage. N'ayant pas été défrichée par les habitants malgré les avis répétés du seigneur, cette parcelle sera rattachée au domaine seigneurial en 1704, à l'exception de la partie cédée en 1672 pour l'érection de l'église. Au nord de la terre communale, toujours entre le domaine seigneurial et la rivière du Buisson, Giffard délimite un espace pour l'établissement d'un bourg vers 1655. L'objectif est de regrouper les habitants afin de faciliter leur défense et de centraliser les services. Il s'agit du premier projet du genre en Nouvelle-France, qui aurait vraisemblablement précédé le lotissement du Trait-Carré de Charlesbourg par les Jésuites en 1665. Le bourg du Fargy, dont le nom provient de l'inversion des syllabes de Giffard, compte une dizaine d'occupants en 1655 et une

quinzaine en 1690. Il est traversé sur la longueur par le chemin de Beauport (avenue Royale) et en direction nord par la rue des Bourgs (rue Seigneuriale).

Au cours des XVII^e et XVIII^e siècles, la seigneurie de Beauport connaît un développement plutôt modeste. Elle compte 172 habitants en 1666, 444 en 1699 et 891 en 1759. Les habitants, dont l'agriculture et l'élevage sont les principales activités économiques, s'établissent le long du chemin Royal et de l'avenue Royale. Les



Figure 2

principaux noyaux de peuplement se situent alors dans le bourg du Fargy et, un peu au sud-est du bourg, en bordure de la rivière du Buisson, où se trouve le noyau paroissial et institutionnel (fig. 2).

La paroisse de Notre-Dame-de-Miséricorde-de-Beauport

En 1684, une paroisse englobant l'ensemble de la seigneurie de Beauport est érigée canoniquement. Connue sous le nom de Notre-Dame-de-Miséricorde-de-Beauport, elle est agrandie en 1722 pour couvrir une partie de la seigneurie de Notre-Dame-des-Anges. La même année, une église plus grande est érigée.

La présence militaire

Le territoire du site patrimonial de Beauport est le théâtre d'événements militaires importants.

En 1690, 1 300 soldats britanniques menés par sir William Phips (vers 1651-vers 1695) débarquent sur la grève de Beauport. Ils sont repoussés par les artilleurs de Beauport, aidés par ceux de Beaupré et de Montréal.

En 1759, lors du siège de Québec, le marquis Louis-Joseph de Montcalm (1712-1759) transforme la côte de Beauport en camp



Figure 3

retranché. Il installe son quartier général au bout de l'actuelle rue Saint-Viateur. Il regroupe 10 800 soldats français et miliciens canadiens qui prennent place dans trois postes de garde au bord de la rivière Montmorency, dans une dizaine de redoutes et dans des retranchements entre la rivière Saint-Charles et le saut de Montmorency (fig. 3). Pour sa part, le général britannique James Wolfe (1727-1759) établit son campement à l'est de la chute Montmorency. C'est près de cette chute que l'officier militaire François de Lévis (1719-1787) repousse Wolfe.

Lors de l'invasion américaine de 1775-1776, le manoir seigneurial est occupé par les Américains. Ces derniers saisissent des animaux, des céréales, du foin et des meubles appartenant au seigneur de Beauport, Antoine Juchereau Duchesnay (1740-1806). En décembre 1775, le général américain Richard Montgomery (1736-1775) est tué au combat. Les troupes américaines passent l'hiver à Beauport mais, en mai 1776, elles sont contraintes de fuir devant l'arrivée des renforts britanniques.

Le développement industriel et commercial

La présence de roche calcaire à Beauport favorise l'apparition de carrières de pierre dès le XVII^e siècle. Situés de part et d'autre de la rivière Beauport, les premiers sites sont exploités par le seigneur et les Jésuites, puis par Pierre Parent à compter de 1670. Très réputée, la pierre de Beauport est utilisée dans la construction de bâtiments, non seulement à Beauport, mais aussi à Québec, notamment à la place Royale et pour les fortifications. L'exploitation des carrières se poursuit au cours des XVIII^e et XIX^e siècles. Le calcaire de Beauport permet aussi la production de chaux. Au fil des ans, les fours à chaux se multiplient et le territoire en compte une centaine en 1881 (fig. 4).



Figure 4

À la fin du XVIII^e siècle, la côte de Beauport connaît un essor industriel et commercial important. Des moulins, scieries et fabriques utilisant la force de l'eau s'installent aux abords des rivières. L'impulsion est donnée par l'implantation, en 1792, de la distillerie du marchand John Young (vers 1759-1819) le long de la rivière Beauport. L'élan se poursuit au XIX^e siècle, notamment par l'établissement de quelques autres industries, dont les clouteries de John Henderson et de François-Xavier Méthot (1796-1853), le moulin à farine de Jean-Baptiste Renaud (1816-1884) et de Louis-Napoléon Larochelle (1834-1890) et la fabrique d'allumettes de Joseph Labrecque. D'autres industries s'installent aux abords de la rivière Montmorency, comme la scierie Peter Patterson and Co. et l'usine Montmorency Cotton Mills³. Enfin, des boutiques et des ateliers surgissent. Les liens entre Beauport et la ville de Québec,

³ Ces deux entreprises se trouvent à l'extérieur du site patrimonial de Beauport.

qui sont consolidés par l'arrivée du chemin de fer en 1889, permettent aux entreprises de s'épanouir (fig. 5).



Figure 5

Le développement industriel et commercial de Beauport entraîne une augmentation de la population qui passe de 870 habitants en 1790 à 2 000 en 1830 et à près de 5 000 à la fin du XIX^e siècle. Cette poussée démographique provoque plusieurs changements, notamment dans le domaine agricole. La culture du blé est remplacée par la production maraîchère. Aussi, le cadre bâti se densifie le long du chemin du Roy. Au milieu du XIX^e siècle, ce corridor traverse quatre principales agglomérations : le noyau villageois de Giffard, celui de Beauport (ancien bourg du Fargy) et les futures municipalités de Villeneuve et de Courville. Le nombre grandissant de paroissiens entraîne l'érection d'une église paroissiale plus grande dans le village de Beauport en 1849. Six ans plus tard, la municipalité de la paroisse de Notre-Dame-de-Beauport est créée. Elle suit les limites de la paroisse religieuse en englobant l'ancienne seigneurie de Beauport de même que la partie de la seigneurie de Notre-Dame-des-Anges correspondant au secteur Giffard.

Le manoir seigneurial et les grandes résidences

Le domaine seigneurial reste à peu près intact jusqu'au milieu du XIX^e siècle. En 1683, étant sans héritier, le seigneur Joseph Giffard, fils de Robert Giffard de Moncel, lègue la seigneurie à son neveu, Ignace Juchereau Duchesnay (1658-1715). La seigneurie demeure dans la famille Juchereau Duchesnay pendant plus de 150 ans. En 1835, le domaine et le manoir sont cédés par Antoine-Narcisse Juchereau Duchesnay (1793-1851) à Bartholomew Conrad Augustus Gagy (1796-1876) en remboursement d'une dette. La perte du domaine est suivie par la saisie des biens des enfants mineurs de Juchereau Duchesnay en 1844, puis par la vente du reste de la seigneurie à Peter Patterson (1768-1851). Mary Jane (décédée en 1880), fille de Patterson, hérite de la seigneurie en

1851. Elle et son époux, George Benson Hall (1810-1876), sont les derniers seigneurs de Beauport avant l'abolition du régime seigneurial en 1854.

En 1845, le manoir seigneurial est loué pour loger les bureaux administratifs du premier asile d'aliénés du Bas-Canada. Les malades et le personnel occupent un bâtiment situé à l'est du manoir. En 1850, un nouvel hôpital, plus grand, est érigé sur le site de l'actuel Institut universitaire en santé mentale de Québec (connu sous le nom de centre hospitalier Robert-Giffard de 1976 à 2009), à l'extérieur des limites du site patrimonial de Beauport. Le manoir seigneurial, qui semble abandonné vers 1860, est rasé par les flammes à la fin des années 1870 (fig. 6).



Figure 6

À la fin du XVIII^e siècle, la famille d'Irumberry de Salaberry, apparentée à la famille Juchereau Duchesnay, possède une grande partie du domaine seigneurial. Elle est propriétaire d'une résidence

en bois, située au sud de l'avenue Royale. La maison, incendiée en 1882, est reconstruite en maçonnerie, puis à nouveau détruite par les flammes à la fin des années 1960 (fig. 7). Une autre demeure, surnommée « la maison des demoiselles de Salaberry », appartient à la famille. Elle se trouve au nord de l'avenue Royale, entre les rue Caouette et Hugues-Pommier.



Figure 7

La création de municipalités et d'une banlieue

Au cours du XX^e siècle, les anciens noyaux villageois deviennent des municipalités et se dotent d'ensembles religieux et institutionnels.

Giffard voit sa population s'accroître rapidement, notamment grâce à la présence de la gare ferroviaire dans le secteur de la Côte-des-

Pères qui améliore les liens avec Québec. Le secteur se densifie. Par ailleurs, dès 1912, le tramway dessert la côte de Beauport entre Québec et l'hôtel Kent House (actuel manoir Montmorency), en passant par la gare de la Côte-des-Pères. La même année, Giffard devient une municipalité de village. Une nouvelle paroisse, Saint-Ignace-de-Loyola, est érigée en 1914, alors qu'une nouvelle église est construite en 1934.

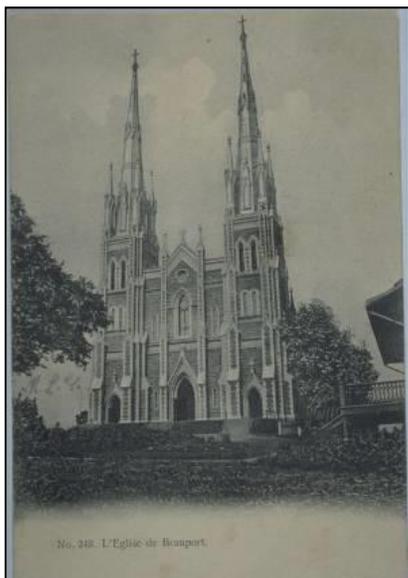


Figure 8

Beauport obtient le statut de municipalité de village en 1913, puis celui de ville en 1924. La quatrième église paroissiale (fig. 8), érigée à partir de 1890 et terminée en 1916, est détruite par un incendie et remplacée par le lieu de culte actuel en 1918 (fig. 9). La ville se

développe au sud de l'avenue Royale où de nouvelles rues sont aménagées.



Figure 9

En 1921, la municipalité de Beauport-Est est créée. Elle se développe sur les terres agricoles situées entre Beauport et Courville. Une nouvelle paroisse, Saint-Thomas-de-Villeneuve, est érigée en 1948, alors que l'église paroissiale (aujourd'hui démolie) est achevée en 1951. La même année, Beauport-Est prend le nom de Villeneuve.

Le village de Courville est fondé en 1912, deux ans après l'érection de la paroisse de Saint-Louis-de-Courville. Il obtient le statut de ville en 1916. La première église érigée en 1913 est incendiée quatre ans plus tard. Un nouveau lieu de culte est reconstruit de 1917 à 1919

(fig.10). À la suite de la fermeture de la ligne de tramway, le boulevard des Chutes devient le nouvel axe de développement.



Figure 10

À partir des années 1950, le secteur Beauport connaît une croissance démographique qui entraîne une densification des constructions et la création de nouvelles rues. Le secteur se transforme en banlieue de la ville de Québec, et sa partie ancienne est menacée. L'ouverture de l'autoroute Félix-Leclerc au début des années 1970 accélère le développement du secteur. Le site patrimonial de Beauport est décrété en 1964, puis agrandi en 1985, afin de préserver l'intégrité du paysage de l'avenue Royale. En 1976, les municipalités de Giffard, Beauport, Villeneuve et Courville, de même que celles de Montmorency, Sainte-Thérèse-de-Lisieux et

Saint-Michel-Archange sont regroupées en une seule ville : Beauport. Cette dernière est fusionnée à la ville de Québec en 2002.

De nos jours, le site patrimonial de Beauport constitue un ensemble urbain exceptionnel.

3. PRÉSENTATION DU SITE PATRIMONIAL



3.1 LES VALEURS PATRIMONIALES

Les valeurs patrimoniales constituent un ensemble de qualités positives présentes dans le site patrimonial. La déclaration du site patrimonial de Beauport est basée sur les valeurs patrimoniales, et leur préservation constitue le principal objectif du Ministère dans l'application de la Loi. Le site patrimonial présente des valeurs de natures diverses, et il importe de trouver le point d'équilibre entre elles. Connaître les valeurs du site patrimonial est la première étape en vue de sa préservation.

Le site patrimonial de Beauport est un territoire qui, en raison de son contexte historique, a acquis au fil des ans une multiplicité de valeurs patrimoniales : historique, urbanistique, architecturale et archéologique.

3.1.1 Valeur historique

Le site patrimonial de Beauport présente un intérêt pour sa valeur historique. Des groupes amérindiens auraient fréquenté le territoire avant l'arrivée des Européens. Le peuplement permanent commence cependant avec la concession de la seigneurie de Notre-Dame-des-Anges aux Jésuites, en 1626, et de la seigneurie de Beauport à Robert Giffard de Moncel, en 1634. Deux noyaux de peuplement se forment : le premier dans le bourg du Fargy, en bordure de la rivière Beauport, et le second près de la rivière du Buisson. La voie qui les relie (maintenant le chemin Royal et l'avenue Royale) sera intégrée au chemin du Roy, reliant Montréal au village de Saint-Joachim, sur le cap Tourmente. Pendant les XVII^e et XVIII^e siècles, les habitants, dont l'agriculture et l'élevage sont les

principales activités économiques, s'établissent le long de ce chemin qui traverse leurs terres. Le territoire est le théâtre d'événements militaires importants. Il est notamment transformé en camp retranché au cours du siège de Québec (1759). À la fin du XVIII^e siècle et au XIX^e siècle, Beauport connaît un essor commercial et industriel important, ce qui provoque la densification des habitations le long du chemin du Roy. Au milieu du XIX^e siècle, ce corridor traverse quatre principales agglomérations : le noyau villageois de Giffard, celui de Beauport et les futures municipalités de Villeneuve et de Courville. Durant le XX^e siècle, ces agglomérations vont devenir des municipalités et se doteront d'ensembles institutionnels. Le chemin Royal, l'avenue Royale et leur environnement constituent un ensemble exceptionnel.

3.1.2 Valeur urbanistique

Le site patrimonial de Beauport présente également un intérêt pour sa valeur urbanistique. Ce territoire à caractère villageois conserve des traces visibles des XVII^e et XVIII^e siècles. L'ancien chemin du Roy suit un parcours sinueux qui s'adapte à la topographie de la côte de Beauport. L'implantation des maisons en dents de scie le long de celui-ci résulte du découpage des terres au Régime français. En effet, les parcelles initiales, longues et étroites, sont tracées obliquement par rapport au chemin et les habitations ne sont pas rigoureusement alignées. Les maisons de ferme accusent généralement une marge de recul plus importante que les habitations villageoises, implantées en bordure de la voie publique. Les rues secondaires, également obliques par rapport au chemin, rappellent l'orientation des parcelles initiales qui suit un axe nord-sud. Par ailleurs, les églises de La Nativité de Notre-Dame et de

Saint-Louis-de-Courville témoignent de la présence des anciennes municipalités de la côte de Beauport et constituent, encore de nos jours, des points de repère dans le paysage. Le site patrimonial comporte, en outre, de multiples percées visuelles et des panoramas remarquables.



Figure 11

3.1.3 Valeur architecturale

Le site patrimonial de Beauport présente aussi un intérêt pour sa valeur architecturale. L'ensemble comprend un grand nombre de bâtiments en pierre, un matériau disponible en abondance à

Beauport grâce aux carrières qui y sont exploitées. Les bâtiments domestiques sont prédominants et rendent compte de l'évolution de l'architecture résidentielle depuis le XVIII^e siècle. En raison de la dénivellation du terrain, plusieurs habitations situées du côté nord du chemin Royal et de l'avenue Royale présentent un soubassement élevé en façade (fig. 11). Pour leur part, les églises de La Nativité de Notre-Dame et de Saint-Louis-de-Courville témoignent de l'architecture religieuse et institutionnelle.

3.1.4 Valeur archéologique

Le site patrimonial de Beauport présente en outre un intérêt pour sa valeur archéologique. Le périmètre compte plusieurs sites archéologiques connus, répartis dans les secteurs Giffard, Beauport et Courville, qui renseignent sur l'occupation du XVII^e siècle à nos jours. Ces sites archéologiques témoignent notamment de son passé rural, mais également d'activités industrielles. Ainsi, des vestiges d'habitations, de bâtiments secondaires, d'églises de même que d'une distillerie et brasserie ont été trouvés. Par ailleurs, le site patrimonial présente un important potentiel archéologique résultant d'une présence amérindienne et euroquébécoise.

3.2 LES CARACTERISTIQUES DU SITE PATRIMONIAL

Les caractéristiques du site patrimonial s'incarnent dans des composantes physiques. Elles sont sélectionnées en fonction des valeurs patrimoniales, et en constituent l'aspect visible. Ces caractéristiques prennent des formes diversifiées – le cadre naturel, le réseau viaire, le système parcellaire, le cadre bâti, les unités de

paysage, les qualités visuelles, le patrimoine archéologique – et il importe d'en favoriser la préservation afin que les valeurs patrimoniales soient encore comprises et transmises aux générations futures.

3.2.1 Le cadre naturel

Le cadre naturel réunit les éléments et les phénomènes physiques qui composent le territoire. Il est notamment constitué de caractéristiques topographiques, hydrographiques et géologiques de même que d'un couvert végétal qui définissent le territoire.

Le cadre naturel contribue à la valeur patrimoniale du site patrimonial de Beauport et devrait faire l'objet d'une attention particulière au même titre que ses autres composantes, soit le réseau viaire, le système parcellaire, le cadre bâti, les unités de paysage, les qualités visuelles et le patrimoine archéologique. Historiquement, les caractéristiques du cadre naturel ont une grande influence sur l'établissement d'abord, puis sur les activités qui ont profondément marqué le site patrimonial au cours des siècles.

LES PARTICULARITES DU SITE PATRIMONIAL

LA TOPOGRAPHIE

Situé sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent, la côte de Beauport est formée de plusieurs niveaux : une prairie basse longeant le littoral du fleuve et les battures de Beauport, une succession serrée d'escarpements délimitant des terrasses disposées en escalier et, enfin, le piedmont laurentien s'étirant en un vaste plateau formant une pente douce de l'avenue Royale jusqu'aux Laurentides. Situé

sur la partie supérieure de la série de terrasses et de pentes, le site patrimonial de Beauport est bordé au sud par un escarpement. Il se trouve ainsi au seuil du vaste plateau s'élevant en pente douce vers le nord. De la rivière Beauport, dans sa partie sud-ouest, jusqu'à son extrémité nord-est, le site patrimonial suit une pente qui s'élève graduellement sur un plateau en faux-plat. La topographie a joué un rôle important dans l'aménagement du site patrimonial de Beauport.

L'HYDROGRAPHIE

Au-delà de la présence du fleuve Saint-Laurent qui est à l'extérieur des limites du site patrimonial, l'hydrographie a fortement influencé le développement des établissements humains permanents de la côte de Beauport, notamment en définissant plusieurs de ses anciennes limites seigneuriales. Ainsi, la seigneurie de Notre-Dame-des-Anges était délimitée par les rivières Saint-Charles au sud et Beauport à l'est, tandis que la seigneurie de Beauport l'était par les rivières Beauport à l'ouest et Montmorency à l'est. À l'exception d'une petite section de la rivière Beauport, ces cours d'eau se trouvent en dehors des limites du site patrimonial. Le bourg du Fargy était, pour sa part, circonscrit par des cours d'eau aujourd'hui disparus ou canalisés, dont le ruisseau des Écailles (actuelle rue de l'Académie) à l'ouest et la rivière du Buisson (à proximité de l'actuelle rue Saint-Edmond) à l'est. Le ruisseau des Écailles marquait également la limite est du domaine seigneurial de Beauport.

LA GEOLOGIE

Présent en abondance dans la région de Québec, le calcaire y est exploité depuis le XVII^e siècle. Appartenant au groupe de Trenton, il

se présente en lits horizontaux et minces, généralement de moins de 20 cm d'épaisseur.



Figure 12

Le calcaire de Beauport fait partie de cette formation géologique. Il s'agit d'une pierre à grain fin de couleur gris brunâtre, devenant bleuâtre lorsqu'elle est polie et blanchâtre une fois soumise aux intempéries. Dès le XVII^e siècle, le calcaire de Beauport est utilisé dans la construction, notamment comme pierre de taille pour les angles et les chambranles des bâtiments en maçonnerie. La maison du 475, avenue Royale et l'ancien couvent de la congrégation de Notre-Dame, tous deux érigés à la fin du XIX^e siècle, de même que la maison Pierre-Dassylva et celle du 6-8, avenue Saint-Denis dans

le site patrimonial du Vieux-Québec sont des exemples de bâtiments construits en calcaire de Beauport. Cette pierre, qui a bonne réputation, entre également dans la fabrication de la chaux. L'extraction du calcaire se poursuit encore aujourd'hui à Beauport, à proximité du site patrimonial, mais à l'extérieur de ses limites. Ce calcaire sert aujourd'hui à la fabrication de béton et de routes. La présence de carrières de calcaire est étroitement associée au développement des noyaux villageois voisins et marque profondément le paysage du site patrimonial (fig. 12).

La côte de Beauport possède en outre des sols sablonneux dans l'ancien lit de la rivière Montmorency, mais à l'extérieur du site patrimonial. La présence de ce sable a permis l'exploitation de sablières à l'ouest de la rivière Montmorency, au nord du site patrimonial.

LE COUVERT VEGETAL

Le site patrimonial de Beauport présente un couvert végétal réduit. Il compte quelques arbustes et des arbres matures isolés sur les propriétés le long du chemin Royal et de l'avenue Royale, en plus de la végétation présente dans les cours arrière. Le site patrimonial comprend en outre un petit boisé en bordure de la rivière Beauport (parc Chabanel) et de la végétation dans les espaces publics.

Le cadre naturel en bref

Le site patrimonial de Beauport est situé sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent. Longeant le haut d'une succession de terrasses en escalier, il est bordé au sud par un escarpement. Il se trouve au seuil du piedmont laurentien, un vaste plateau s'élevant en pente douce vers le nord.

La rivière Beauport traverse l'ouest du site patrimonial du nord au sud. D'autres rivières sont aujourd'hui disparues ou ont été canalisées, comme les rivières des Écailles et du Buissons qui ont notamment servi de limites naturelles au bourg du Fargy.

L'exploitation du calcaire sur la côte de Beauport a contribué au développement de noyaux villageois et à la présence de fours à chaux.

Le couvert végétal du site patrimonial se compose essentiellement d'arbres matures isolés le long du chemin Royal et de l'avenue Royale, de végétation sur les propriétés et dans les espaces publics et d'une partie du petit boisé du parc Chabanel.

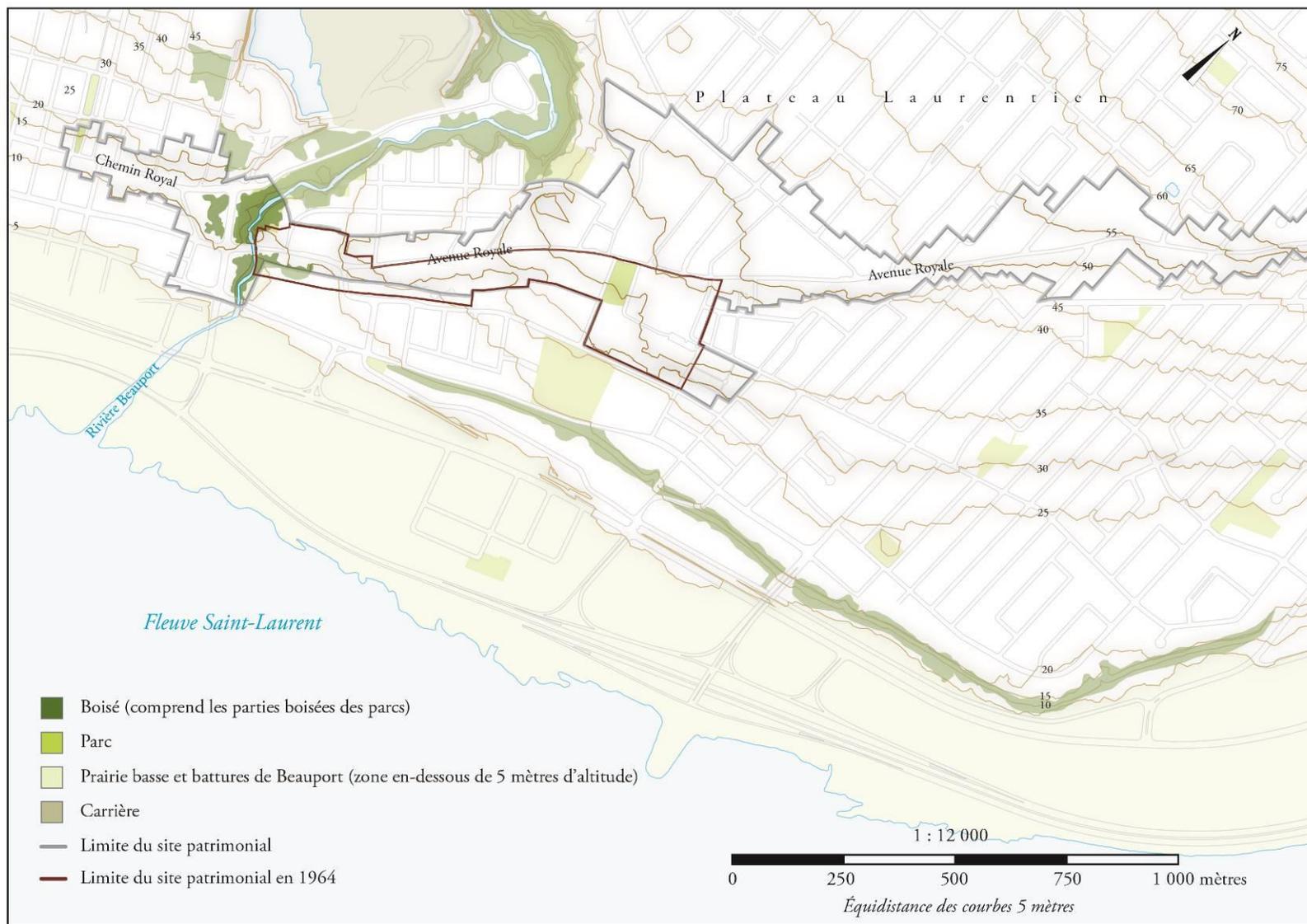


Figure 13

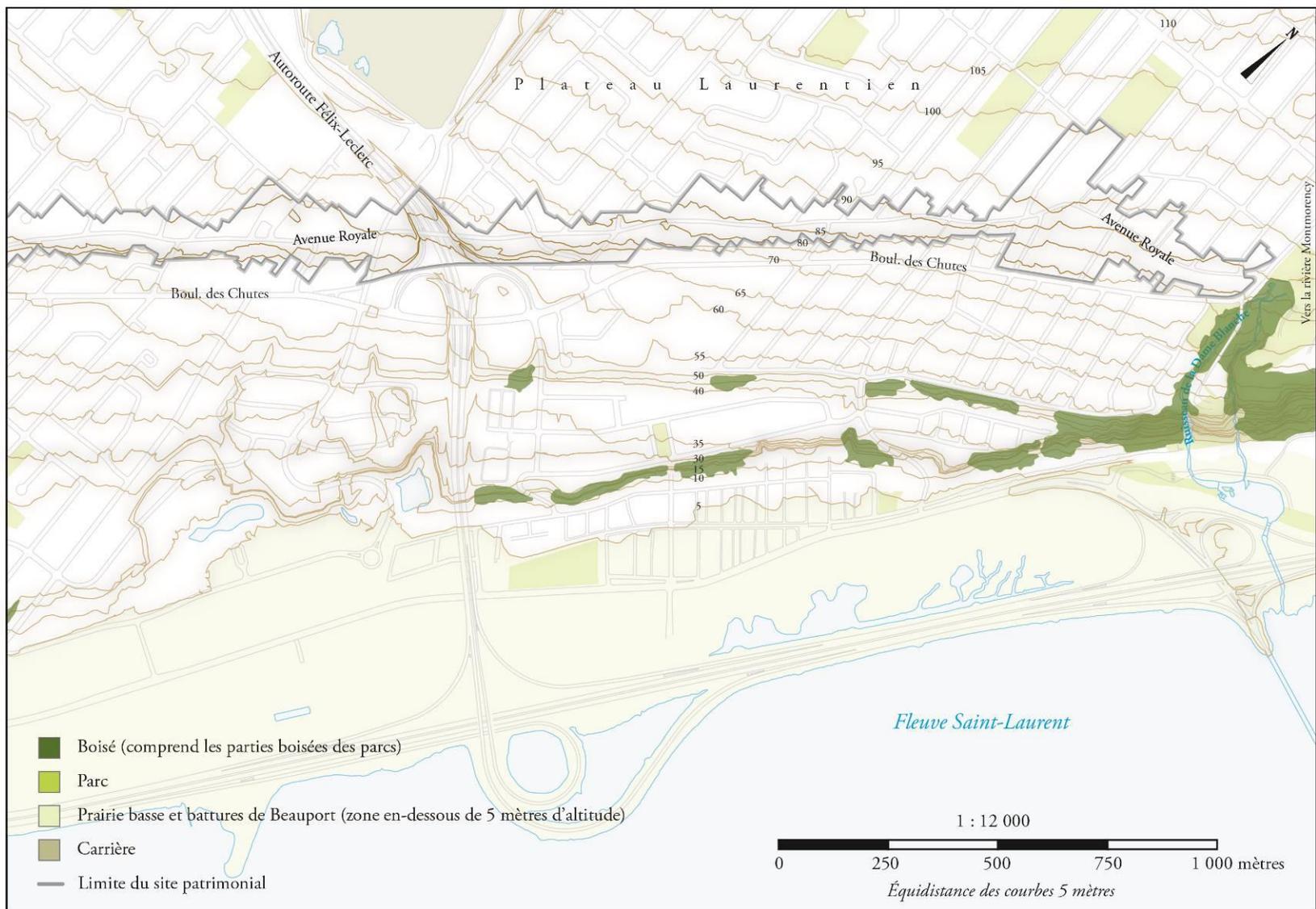


Figure 14

3.2.2 Le réseau viaire

Le réseau viaire correspond au système des voies et des espaces libres de construction permettant la circulation ainsi que leurs aires de stationnement. Le réseau viaire se compose de différents types de parcours, dont le parcours directeur (parcours-mère ou fondateur), le parcours d'implantation, le parcours de raccordement et le parcours de restructuration. Il se compose notamment de chemins, d'avenues, de boulevards et de rues. Ses caractéristiques font partie de l'intérêt du site patrimonial et il importe d'en favoriser la préservation. Cette section sur le réseau viaire comprend également un volet sur les espaces libres, comme les parcs.

Les voies se composent généralement d'une chaussée pour la circulation et le stationnement sur rue ainsi que, dans certains cas, d'équipements piétonniers, d'équipements cyclables et de banquettes latérales ou d'accotements. La voie publique est bordée de lots qui forment le système parcellaire.

Les parois des voies publiques sont composées des espaces contigus à celles-ci, incluant les marges avant des bâtiments et leurs façades. Elles sont délimitées de façon plus ou moins franche par les plantations végétales, les façades des bâtiments ou les aménagements de la parcelle, dont des murets, des clôtures et des haies. Réunis, ces éléments contribuent à définir et à caractériser un corridor public formé par des espaces publics et privés.

LES PARTICULARITES DU SITE PATRIMONIAL

Le réseau viaire du site patrimonial de Beauport comprend des tracés qui remontent au XVII^e siècle. Il se caractérise principalement par la présence d'une longue voie de circulation suivant l'axe sud-ouest–nord-est, soit le chemin Royal et l'avenue Royale. Le réseau viaire se compose également d'un ensemble de rues perpendiculaires et obliques par rapport au parcours principal, de même que de quelques espaces ouverts.

LE PARCOURS DIRECTEUR

Le parcours directeur est une voie de circulation qui relie les premiers lieux d'occupation d'un territoire. Il se trouve donc habituellement parmi les plus anciennes voies de circulation de ce territoire. Le parcours directeur se caractérise souvent par sa sinuosité qui respecte le relief et les obstacles naturels. De plus, les premières habitations s'installent habituellement en bordure de ce parcours. Dans le site patrimonial de Beauport, le parcours directeur est tracé après la délimitation des seigneuries.

Presque parallèles au fleuve, le chemin Royal et l'avenue Royale suivent le tracé de l'ancien chemin de Beauport, une section du chemin du Roy. Désigné sous le nom de chemin Royal dans le secteur Giffard, cet axe principal devient l'avenue Royale à l'enjambement de la rivière Beauport. Il s'agit de l'une des premières voies de circulation en Nouvelle-France, qui reliait le cap Rouge au cap Tourmente dès les années 1660. Son tracé, en bordure d'un plateau et longeant le haut d'une succession de terrasses, permet la culture des terres de part et d'autre de la voie, sur deux niveaux. Compte tenu de l'orientation particulière du système parcellaire

seigneurial, le chemin Royal et l'avenue Royale traversent perpendiculairement les terres de la seigneurie de Notre-Dame-des-Anges (secteur Giffard), mais obliquement celles de la seigneurie de Beauport (secteurs Beauport, Villeneuve et Courville). Le tracé étroit et quasi rectiligne de ce parcours, correspondant au chemin le plus court entre l'embouchure de la rivière Beauport et le premier passage en amont de la chute Montmorency, est une caractéristique historique du réseau viaire. Bien qu'il suive en général l'axe sud-ouest-nord-est, le tracé du chemin Royal et de l'avenue Royale compte cependant deux bifurcations notables en direction du fleuve : l'une dans le secteur Giffard (fig. 15), à l'ouest de la rivière Beauport, et l'autre dans le secteur Courville, près de l'extrémité est du site patrimonial (fig. 16).



Figure 15



Figure 16

LES PARCOURS D'IMPLANTATION

Le parcours d'implantation, par rapport au parcours directeur, est une voie de circulation aménagée spécifiquement pour accueillir des lotissements. Il s'agit habituellement d'une voie rectiligne dont les parcelles réparties de chaque côté sont destinées à accueillir des maisons individuelles.

Les caractéristiques des parcours d'implantation varient selon la période pendant laquelle ils prennent forme. Ce n'est véritablement qu'au XIX^e siècle que le réseau viaire du site patrimonial de Beauport se ramifie à partir du parcours directeur.

La voie formée par le chemin Royal et l'avenue Royale accueille les premières habitations. Les maisons et les bâtiments de ferme sont

érigées de chaque côté de cette voie qui traverse les terres cultivées. Avec le temps, une succession de quatre villages-rues se forme : Giffard, Beauport (ancien bourg du Fargy), Villeneuve et Courville. Aujourd'hui, ce parcours d'implantation est bordé d'une suite régulière et presque ininterrompue d'habitations.

Les parcours d'implantation les plus anciens se concentrent dans l'ancien bourg du Fargy, aménagé par le seigneur Robert Giffard vers 1655. En plus de l'avenue Royale, l'avenue des Cascades (ancien chemin de Séparation), formant la limite nord du bourg, la rue Saint-Jules et l'avenue du Couvent constituent des parcours de ce type. Au XX^e siècle, de nouveaux parcours d'implantation s'ajoutent dans le secteur, tels que les rues d'Orléans et du Temple, entre l'avenue Royale et l'avenue des Cascades, et la rue Hugues-Pommier (ancienne rue Déziel), au nord de l'avenue Royale.

Les parcours d'implantation plus récents suivent essentiellement l'orientation des lots concédés sous le régime seigneurial. Dans le secteur Giffard, ces parcours sont orientés perpendiculairement au chemin Royal, selon un axe nord-ouest-sud-est. Dans les autres secteurs du site patrimonial, les parcours d'implantation suivent plutôt un axe nord-sud, croisant à plusieurs endroits l'avenue Royale selon un angle d'environ 45 degrés.

LES PARCOURS DE RACCORDEMENT

Le parcours de raccordement est une voie de circulation qui relie deux autres voies, notamment des parcours directeurs et des parcours d'implantation. Cependant, ses parois sont généralement peu construites, car ce type de parcours n'est pas destiné à l'implantation de bâtiments.

Dans le site patrimonial de Beauport, les parcours de raccordement se trouvent essentiellement dans l'ancien bourg du Fargy. Le rôle de ces voies de circulation est de rendre des lieux accessibles à partir de l'avenue Royale. Ces parcours sont, notamment, la rue Seigneuriale (ancienne rue des Bourgs), qui se rend au bourg Talon, et la partie de la rue du Temple au sud de l'avenue Royale (ancienne rue de l'Église), qui conduit à l'église de La Nativité de Notre-Dame. Ces deux voies de circulation sont aménagées au cours de la seconde moitié du XVII^e siècle. Tracée probablement plus tard, la rue du Manège (ancienne rue Saint-Cléophas) rejoint, pour sa part, le littoral du fleuve Saint-Laurent.

Dans le secteur Courville, à l'extrémité est du site patrimonial, la côte de Courville permet de relier l'avenue Royale à l'agglomération située au pied de la chute Montmorency. Ce regroupement de bâtiments devient la municipalité de Montmorency en 1902. Un chemin suivant un tracé semblable à la côte de Courville est visible sur une carte de 1688. Un tout petit tronçon de cette voie, celui joignant l'avenue Royale, se trouve dans les limites du site patrimonial.

LE PARCOURS DE RESTRUCTURATION

Le parcours de restructuration est une voie de circulation qui marque une percée à travers le tissu urbain plus ancien. Il peut s'agir d'une voie de contournement, d'un raccourci ou du redressement et de l'élargissement d'un parcours ancien.

Le site patrimonial de Beauport est traversé à deux endroits par des parcours de restructuration qui viennent briser l'alignement successif de bâtiments le long de l'avenue Royale. Ainsi, l'autoroute Félix-

Leclerc, ouverte au début des années 1970, forme une brèche entre les secteurs Villeneuve et Courville, alors que le boulevard François-De Laval, un ouvrage inachevé menant au boulevard Sainte-Anne et à l'autoroute Dufferin-Montmorency, crée une rupture entre les secteurs Giffard et Beauport. Il s'agit de deux voies de circulation tracées avant l'agrandissement du site patrimonial en 1985.

Au sud de l'avenue Royale, le boulevard des Chutes constitue un autre parcours de restructuration. Reliant la ville de Québec au parc de la chute Montmorency, il suit le tracé de l'ancien chemin de fer de la Quebec Railway, Light and Power. Bien qu'il frôle le site patrimonial à quelques endroits, le boulevard des Chutes se trouve presque totalement à l'extérieur des limites de ce dernier. Seule la petite partie enjambant la rivière Beauport est incluse dans le site patrimonial.

LES ESPACES OUVERTS

La rareté des espaces ouverts dans le site patrimonial de Beauport contribue à l'importance accordée à ces derniers. Parmi ces espaces ouverts, se trouvent trois parcs, un cimetière, deux parvis d'église et quelques places le long du chemin Royal et de l'avenue Royale.

Les parcs

Situé à l'extrémité ouest du site patrimonial de Beauport, le parc des Martyrs se trouve en partie à l'intérieur des limites du site patrimonial (fig. 17). Il est aménagé en 1927 à l'initiative du curé Joseph-Arthur Gauthier (1884-1965) qui désire en faire un lieu de pèlerinage. Le parc est délimité à l'est et à l'ouest par les deux voies de l'avenue des Martyrs et au sud par le chemin Royal. Au nord de la rue Loyola, il se prolonge jusqu'au cimetière, à l'extérieur des limites du site

patrimonial. À la limite nord de ce prolongement, une chapelle dédiée aux martyrs canadiens est érigée en 1929 selon les plans de Gérard Morisset. Elle sert aujourd'hui de colombarium. Le parc des Martyrs est réaménagé en 1991. Il compte des sentiers piétonniers, quelques arbres, de même qu'un édifice en forme de baldaquin élevé en 1927 et dédié aux saints martyrs canadiens.



Figure 17

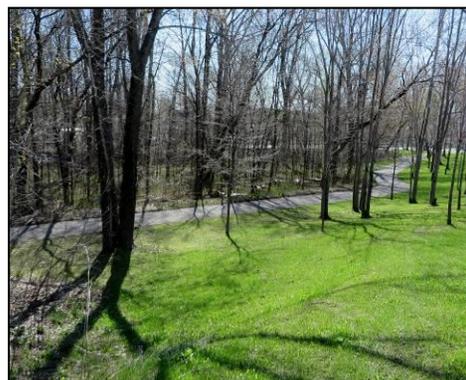


Figure 18

Le parc Chabanel, le long de la rivière Beauport, constitue un espace boisé comprenant des arbres matures, un sentier pédestre et un segment de piste cyclable (fig. 18). La moitié sud du parc se trouve à l'intérieur des limites du site patrimonial.

Le parc Girardin occupe, pour sa part, un espace au sud de l'avenue Royale, entre la rue de l'Académie et l'avenue du Couvent. En plus de la maison Girardin, classée immeuble patrimonial, il compte quelques sentiers sinueux et des infrastructures pour la tenue d'événements socioculturels, dont un kiosque pourvu d'une scène (fig. 19).



Figure 19

Le cimetière

Le cimetière de La Nativité de Notre-Dame se trouve sur deux sites : un premier derrière l'église du même nom, dans l'ancien bourg du Fargy, et un second plus au nord, sur la rue Wilbrod-Robert, à l'extérieur du site patrimonial. Ainsi, le cimetière se trouvant à

l'intérieur des limites du site patrimonial s'étend de l'avenue du Collège au nord à l'avenue Marcoux au sud et de la rue du Fargy à l'ouest à la rue Saint-Edmond à l'est (fig. 20). Il est parcouru de chemins en lignes droites et il possède un calvaire.



Figure 20

Les parvis d'église et les autres places publiques

Le site patrimonial de Beauport compte deux lieux de culte dont les parvis constituent des espaces publics. Il s'agit de l'église de La Nativité de Notre-Dame, érigée dans l'ancien bourg du Fargy, et de l'église de Saint-Louis-de-Courville, située dans le secteur Courville. Aménagé au sud de l'avenue du Couvent, le parvis de l'église de La Nativité de Notre-Dame est un espace en partie pavé et en partie gazonné. Il compte notamment une statue du Sacré-Cœur, des aménagements paysagers et des arbres, parfois matures. Pour sa

part, le parvis de l'église de Saint-Louis-de-Courville se trouve au croisement de la rue Vachon et de l'avenue Royale. Il comprend lui aussi des espaces pavés et gazonnés, de même qu'une statue du Sacré-Cœur. Il compte, en outre, des voies piétonnières tracées en ligne droite et quelques arbres.

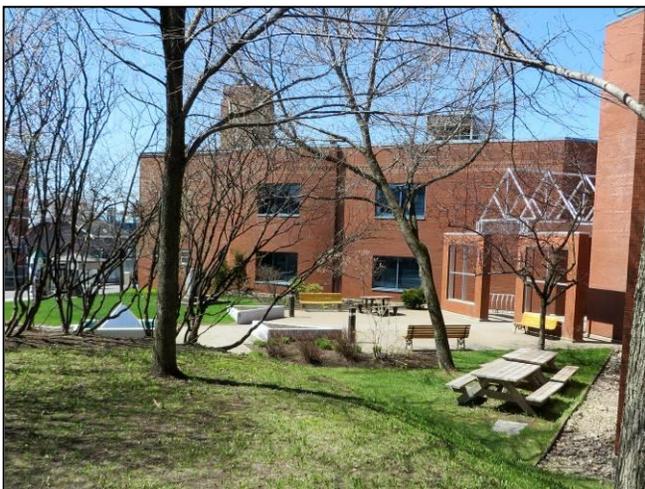


Figure 21

Des places publiques sont aménagées à divers endroits du site patrimonial, généralement en bordure de l'avenue Royale, comme la place du Vieux-Bourg, entre les rues d'Orléans et du Temple, une partie du terrain de l'édifice Louis-Juchereau, entre les rues Hugues-Pommier et Saint-Jules (fig. 21), et la place Saint-Thomas-de-Villeneuve⁴, à l'intersection de la rue Tanguay. Ces trois places sont

notamment pourvues de sols pavés et gazonnés, de quelques arbres et d'une œuvre d'art public.

Enfin, des îlots de verdure sont aménagés près de certaines intersections de l'avenue Royale. C'est entre autres le cas de l'intersection avec l'avenue des Cascades.

Le réseau viaire en bref

Le chemin Royal et l'avenue Royale forment le parcours directeur du site patrimonial de Beauport. Cette longue voie de circulation étroite et sinueuse, qui reliait historiquement Québec à la côte de Beauport, suit le tracé de l'ancien chemin du Roy. Elle a servi à l'implantation des premières résidences.

Le site patrimonial compte d'autres parcours d'implantation anciens, comme l'avenue des Cascades dans le bourg du Fargy, et plusieurs parcours d'implantation plus récents dans tous les secteurs. Ces parcours suivent généralement l'orientation des lots du régime seigneurial : perpendiculaires au chemin Royal dans Giffard et en angle avec l'avenue Royale ailleurs dans le site patrimonial.

Les parcours de raccordement se trouvent essentiellement dans l'ancien bourg du Fargy, comme l'avenue des Cascades, la rue du Manège, la rue Saint-Jules et la rue

⁴ L'aménagement de cette place est prévu en 2014.

Seigneuriale. La côte de Courville, dans le secteur du même nom, est un autre parcours de raccordement.

Le site patrimonial est traversé par deux parcours de restructuration, soit l'autoroute Félix-Leclerc et le boulevard François-De Laval, tous deux aménagés avant l'agrandissement du site patrimonial.

Peu nombreux, les espaces ouverts du site patrimonial de Beauport comprennent des parcs, un cimetière, deux parvis d'église et quelques espaces publics le long du chemin Royal et de l'avenue Royale.

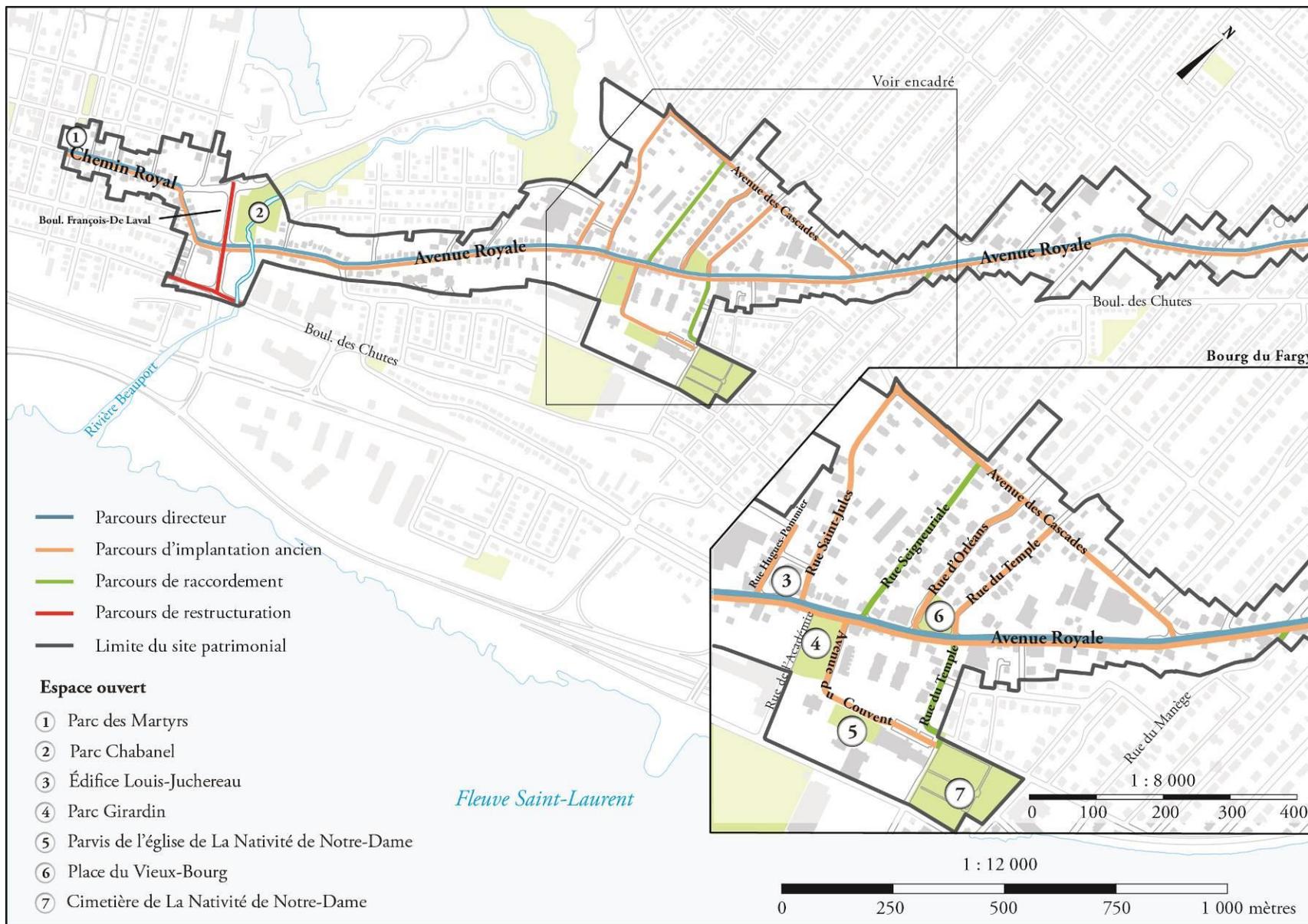


Figure 22

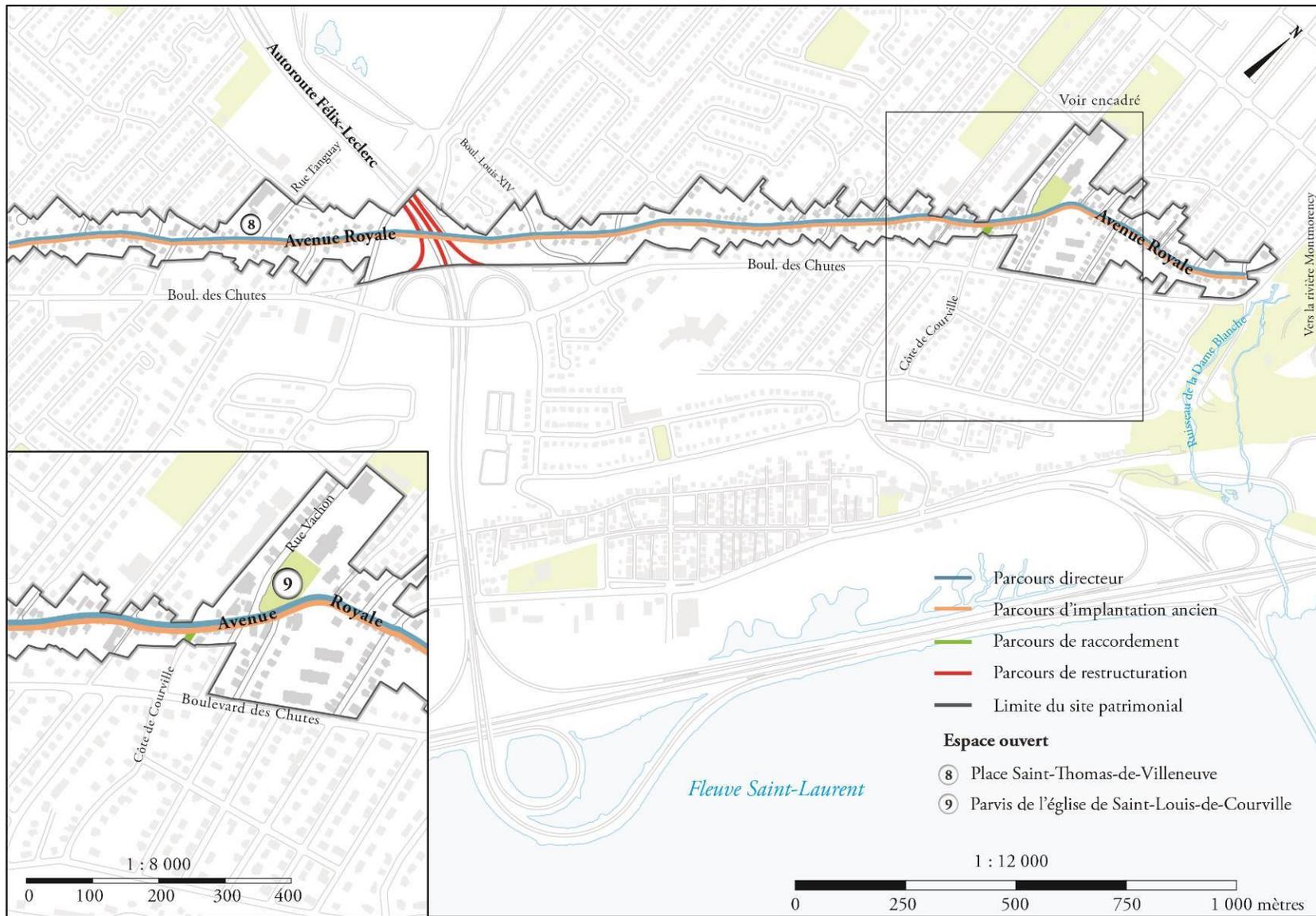


Figure 23

3.2.3 Le système parcellaire

Le système parcellaire résulte du découpage du territoire, par lotissement en général. Les lots, qui peuvent aussi être désignés par les termes de propriétés foncières, d'unités foncières ou de parcelles, se caractérisent notamment par leurs dimensions, leurs proportions et leur orientation. En tant que portion d'un territoire, le lot est défini par des limites précises, telles que les lots voisins et la présence d'une voie d'accès. Le système parcellaire adopte des formes variées et perdure dans le temps malgré le renouvellement du cadre bâti ou les changements de l'affectation des lots. Les divisions, subdivisions, redivisions et morcellements des lots, l'implantation de nouveaux bâtiments et l'ajout de clôtures ou de plantations aux limites des lots sont des gestes qui peuvent avoir un impact sur le site patrimonial. Les caractéristiques du système parcellaire font historiquement partie de l'intérêt patrimonial du territoire, et il importe d'en favoriser la préservation.

LES PARTICULARITES DU SITE PATRIMONIAL

Le parcellaire du site patrimonial de Beauport porte les traces du cadastre original des terres sous le Régime français (fig. 25 et 26). Le territoire de la côte de Beauport est divisé en deux unités seigneuriales orientées selon l'axe nord-ouest-sud-est : la seigneurie de Notre-Dame-des-Anges, concédée en 1626, qui s'étend à l'ouest de la rivière Beauport (secteur Giffard), et la seigneurie de Beauport, attribuée en 1634, située entre les rivières Beauport et Montmorency (secteurs Beauport, Villeneuve et Courville) (fig. 1 et 25).

Le long du fleuve, les terres agricoles concédées selon le système seigneurial se découpent généralement en bandes étroites, d'une largeur de 1,5 à 3 arpents (environ 90 à 175 mètres), parallèles aux limites latérales de la seigneurie. C'est ce modèle qui est appliqué dans la seigneurie de Notre-Dame-des-Anges. Dans la seigneurie de Beauport, les bandes de terres suivent plutôt un axe nord-sud, faisant ainsi abstraction de l'orientation des seigneuries dont elles joignent les limites selon un angle d'environ 45 degrés. Le découpage des terres assure, à l'époque, un accès au fleuve à chaque propriétaire terrien. La seigneurie de Beauport a, en outre, la particularité d'avoir un espace réservé à l'établissement d'un bourg : le bourg du Fargy.

Presque parallèle au fleuve, le tracé du chemin Royal et de l'avenue Royale est ultérieur à ce premier découpage des terres. Étant donné l'orientation des parcelles, ce parcours croise à 90 degrés les terres de la seigneurie de Notre-Dame-des-Anges et à environ 45 degrés celles de la seigneurie de Beauport.

Le système parcellaire seigneurial et le tracé du parcours directeur ont été déterminants dans la formation du système parcellaire urbain qui s'est développé par la suite dans le site patrimonial et qui est encore perceptible aujourd'hui. Le morcellement des terres seigneuriales suit essentiellement le mode traditionnel du lotissement progressif, d'abord le long du chemin de Beauport (chemin Royal et avenue Royale) puis, ultérieurement, le long des parcours croisant le parcours directeur. Vers le milieu du XX^e siècle, le territoire devenant une banlieue de la ville de Québec, de nouvelles rues sont ouvertes et le morcellement des terres s'accélère.

Aujourd'hui, l'organisation parcellaire du site patrimonial peut être divisée en cinq parties.

LE SECTEUR GIFFARD

Dans la seigneurie de Notre-Dame-des-Anges, la division des terres s'effectue d'abord le long du chemin Royal, puis le long des nouvelles rues tracées perpendiculairement à ce dernier. Jusqu'au XIX^e siècle, le secteur Giffard, surtout composé de terres agricoles, ne compte que quelques habitations. L'agglomération de la Côte-des-Pères, située immédiatement à l'ouest de la rivière Beauport, voit sa population augmenter au XIX^e siècle, entraînant le lotissement continu du chemin Royal dans ce secteur. Le tracé des lots suit généralement l'axe nord-ouest-sud-est de l'ancienne seigneurie. Les parcelles longeant la section du chemin Royal qui bifurque vers le fleuve tendent cependant à se positionner perpendiculairement à cette voie, sans tenir compte de l'orientation des parcelles d'origine. Après la création de la municipalité du village de Giffard en 1912, le secteur se développe et de nouveaux lots suivant l'orientation de l'ancienne seigneurie sont tracés le long de nouvelles rues perpendiculaires au chemin Royal. À compter des années 1950, le développement s'accélère.

Les parcelles actuelles du secteur Giffard sont généralement plus profondes que larges et de profondeur variable.

LE SECTEUR BEAUPORT – DOMAINE SEIGNEURIAL

Le secteur compris entre la rivière Beauport et la rue Saint-Jules correspond approximativement à l'emplacement de l'ancien domaine de la seigneurie de Beauport.

L'organisation parcellaire de cette partie du site patrimonial s'est développée de part et d'autre de l'avenue Royale sans tenir compte du parcellaire d'origine de l'ensemble de la seigneurie. Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, les terres loties sont essentiellement celles situées à proximité de la rivière Beauport et celles près du bourg du Fargy. Au début du XX^e siècle, l'avenue Royale est presque entièrement occupée, surtout le côté nord (fig 24).



Figure 24

Dans ce secteur, les parcelles sont généralement orientées perpendiculairement à l'avenue Royale.

LE SECTEUR BEAUPORT – BOURG DU FARGY

Créé à l'initiative du seigneur Robert Giffard, le bourg du Fargy vise à regrouper les habitants afin de faciliter leur défense et de centraliser les services. Contrairement au lotissement en rang qui

favorise l'étalement rural, la création d'un bourg se caractérise par la présence de parcelles de petites dimensions permettant la proximité des habitations et des services. Vers 1655, un espace de quinze arpents de front par dix de profondeur (environ 875 par 585 mètres) est réservé au bourg. Cet emplacement, qui correspond aujourd'hui au secteur compris entre la rue Saint-Jules et l'intersection de l'avenue des Cascades et de l'avenue Royale, est d'abord subdivisé en lots d'un arpent sur dix (environ 60 par 585 mètres) orientés selon un axe nord-sud. Les premières habitations du bourg sont érigées le long du chemin de Beauport (avenue Royale). Vers le milieu du XVIII^e siècle, d'autres sont construites le long du chemin de Séparation (avenue des Cascades).

Encore aujourd'hui, les lots situés au nord de l'avenue Royale suivent généralement l'axe nord-sud des parcelles de l'ancien bourg. Les lots des rues Seigneuriales, d'Orléans et du Temple sont des exemples de ce découpage. Par contre, les lots placés en bordure de l'avenue Royale, comme ceux des 591 à 627 et celui du 677-683, tendent historiquement à se positionner perpendiculairement à la voie de circulation de la même manière que les lots situés au sud de l'avenue Royale, tels que ceux le long de l'avenue du Couvent et des rues du Temple et de la Caisse (fig. 25).

LES SECTEURS BEAUPORT – PARTIE EST, VILLENEUVE ET COURVILLE – PARTIE OUEST

Le long secteur compris entre l'avenue des Cascades et l'église de Saint-Louis-de-Courville (secteurs Beauport – partie est, Villeneuve et Courville – partie ouest) présente, pour sa part, une orientation du parcellaire qui suit celle d'origine avec ses lots à 45 degrés par rapport à l'avenue Royale. Vers 1660, toutes les terres de ce secteur

sont concédées. Les habitations se trouvent surtout le long de l'avenue Royale. Au fil du temps, elles forment une suite presque ininterrompue de chaque côté du parcours. Vers le milieu du XX^e siècle, le développement résidentiel de ce secteur accélère le morcellement des terres et entraîne l'apparition de nouvelles rues tracées à partir de l'avenue Royale, comme les rues Doyon, Vallée, Labelle, Jean-XXIII, Chalifour et Mercier. Les lots disposés le long de ces nouveaux parcours suivent essentiellement l'axe nord-sud du parcellaire d'origine.

Dans ce secteur, la majorité des lots présente encore aujourd'hui un angle d'environ 45 degrés par rapport à l'avenue Royale. Quelques rares exceptions, comme les lots des 1138-1142 et 2164, avenue Royale tendent cependant à se positionner perpendiculairement au parcours.

LE SECTEUR COURVILLE – PARTIE EST

Enfin, à l'est de l'église de Saint-Louis-de-Courville (secteur Courville – partie est), l'avenue Royale bifurque vers le fleuve pour suivre un axe plus ou moins est-ouest. Les lots, toujours positionnés selon un axe nord-sud à cet endroit, se trouvent pour la plupart orientés perpendiculairement au parcours directeur.

Le système parcellaire en bref

Le site patrimonial de Beauport se caractérise par un système parcellaire urbain façonné à partir du parcellaire seigneurial et agricole du XVII^e siècle, dont les terres ne suivent pas toutes le même axe. Les parcelles de la seigneurie de Notre-Dames-des-Anges, à l'ouest de la rivière Beauport, suivent l'axe nord-ouest-sud-est, tandis que celles de la seigneurie de Beauport suivent l'axe nord-sud. Encore aujourd'hui, le tracé de la plupart des lots et des rues témoigne de ces orientations. Lorsque les lots ne suivent pas le parcellaire d'origine, ils tendent à se positionner perpendiculairement au parcours directeur (chemin Royal et avenue Royale).

L'organisation parcellaire du site patrimonial se divise en cinq parties :

Dans le secteur Giffard, les lots suivent généralement l'axe nord-ouest-sud-est du parcellaire d'origine et s'orientent historiquement de manière perpendiculaire à la voie de circulation.

Le lotissement du secteur Beauport – domaine seigneurial, entrepris au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle, se développe lentement jusqu'au milieu du XX^e siècle. Ce secteur comporte des lots qui ne suivent pas le parcellaire d'origine et qui sont surtout orientés perpendiculairement à l'avenue Royale.

Dans le secteur Beauport – bourg du Fargy, le lotissement est issu d'une planification villageoise datant du régime seigneurial. Les lots suivent généralement l'axe nord-sud des parcelles d'origine. En bordure de l'avenue Royale et au

sud de ce parcours, ils tendent plutôt à se positionner perpendiculairement à la voie de circulation.

Dans les secteurs Beauport – partie est, Villeneuve et Courville – partie ouest, l'axe nord-sud des lots respecte le parcellaire d'origine. Les lots sont ainsi positionnés à 45 degrés par rapport à l'avenue Royale.

Le secteur Courville – partie est comporte des parcelles qui suivent l'axe nord-sud du parcellaire seigneurial. Une bifurcation de l'avenue Royale positionne la plupart des lots perpendiculairement à cette voie.



Figure 25



Figure 26

3.2.4 Le cadre bâti

Le cadre bâti regroupe tout bâtiment principal ou secondaire pouvant abriter des hommes, des animaux ou des objets, de même que les activités qui y sont reliées. Ces activités, qui peuvent être de nature diverse (agricole, résidentielle, commerciale, industrielle, institutionnelle), ont une influence directe sur le type bâti et sur son implantation, son volume et son traitement architectural.

L'implantation est définie par les marges avant, latérales et arrière d'un bâtiment sur sa parcelle. Par le fait même, l'implantation d'un bâtiment définit les espaces qui le séparent des bâtiments voisins et qui créent un intervalle entre les façades sur la voie publique.

Les types bâtis peuvent être définis à partir de critères architecturaux tels que la forme du toit, la disposition des ouvertures, le nombre d'étages, l'emplacement de la façade et la forme du plan, mais également à partir de l'implantation, du volume et du traitement architectural du bâtiment.

Le volume est l'illustration des rapports qui sont établis entre l'empreinte au sol, la forme et les différentes hauteurs d'un bâtiment. Ces rapports sont comparables d'un bâtiment à l'autre. Le volume est donc mis en relation avec les bâtiments voisins et les proportions de l'espace public, qui prend généralement la forme d'une voie publique.

Le traitement architectural désigne l'habillage d'un bâtiment. Il correspond au parement, à la couverture, aux ouvertures et à l'ornementation.

LES PARTICULARITES DU SITE PATRIMONIAL

Le cadre bâti du site patrimonial de Beauport, à prédominance résidentielle, illustre l'évolution de l'architecture depuis le XVIII^e siècle. Il se distingue par sa diversité où s'entremêlent les réalités rurales et villageoises. Le site patrimonial comprend notamment deux immeubles patrimoniaux classés, soit les maisons Girardin (entre 1784 et 1819) et Tessier-Dit-Laplante (1866), qui témoignent de l'architecture et des modes de vie ruraux des XVIII^e et XIX^e siècles. Le cadre bâti se caractérise également par la présence de bâtiments religieux et institutionnels inclut dans des noyaux paroissiaux, auxquels s'ajoutent quelques monuments religieux. En outre, quelques anciens bâtiments commerciaux, majoritairement localisés en bordure de l'avenue Royale, sont présents sur le site.

LES BATIMENTS RESIDENTIELS

L'implantation

Le cadre bâti du site patrimonial compte une variété de types d'implantation des bâtiments, dont les principaux sont les types urbain, semi-urbain, rural, villa et en retrait (fig. 27). Le type urbain fait référence à une implantation des bâtiments parallèle à la voie de circulation, avec des marges avant et latérales très faibles, voire inexistantes dans certains cas. L'implantation de type semi-urbain est associée à des bâtiments comportant des marges avant moyennes, tandis que l'implantation de type rural est associée à des bâtiments comportant des marges avant très prononcées et à des marges latérales variables. Dans le site patrimonial de Beauport, lorsque l'implantation est de type semi-urbain ou rural, la façade du bâtiment forme généralement un angle avec la rue. L'implantation de

type villa désigne une implantation où les bâtiments comptent des marges avant et latérales plus prononcées et où l'orientation des façades est soit perpendiculaire, soit oblique par rapport à la voie

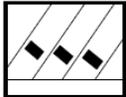
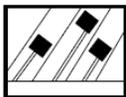
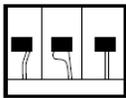
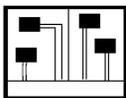
Type d'implantation	Orientation par rapport à la voie de circulation dans le site patrimonial de Beauport	Marge avant	Marges latérales
Urbain 	- Parallèle	- Faible	- Faibles - Parfois inexistantes
Semi-urbain 	- Généralement oblique - Parfois parallèle	- Moyenne	- Variables
Rural 	- Généralement oblique - Parfois parallèle	- Très prononcée	- Variables
De type villa 	- Parallèle - Oblique	- Prononcée	- Prononcées
En retrait 	- sans objet	- Variable, mais bâtiment séparé de la rue par une autre construction	- Variables

Figure 27

publique. Enfin, dans le type d'implantation en retrait, le bâtiment est séparé de la rue par une autre construction et l'éloignement par rapport à la rue peut varier.

Dans le secteur Giffard, les bâtiments ont des marges avant, arrière et latérales habituellement faibles, suivant une implantation de type urbain (fig. 27). Quelques marges avant et arrière sont cependant plus prononcées, surtout au nord du chemin Royal et de la rue Chabanel, comme celles des parcelles situées aux 3435-3437, 3545 et 3565, chemin Royal. Tout comme les lots, les constructions sont généralement orientées perpendiculairement à la voie de circulation.



Figure 28

Dans le secteur Beauport – domaine seigneurial, les habitations sont orientées perpendiculairement à l'avenue Royale, à l'exception de quelques maisons au nord de l'avenue Royale, construites entre

1850 et 1880, qui sont plutôt implantées selon un angle oblique, telles que les maisons des 365-367, 401 et 403-405, avenue Royale (fig. 28 et 52). Les marges des bâtiments sont variables, mais habituellement faibles ou moyennes, suivant une implantation de type urbain ou semi-urbain (fig. 27). L'implantation de la suite d'habitations du 371-373 au 403-405, avenue Royale, datant de 1870 à 1910, en est un exemple (fig. 28). Au sud de l'avenue Royale, à l'approche du bourg du Fargy, certaines habitations se distinguent par leurs larges marges avant et latérales caractéristiques d'une implantation de type villa (fig. 27), comme les maisons Dumontier (512, avenue Royale), Joseph-Désiré-Marcoux (550, avenue Royale) et Chabot (518-522, avenue Royale) (fig. 29) érigées au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle.



Figure 29

Les bâtiments du secteur Beauport – bourg du Fargy suivent habituellement l'orientation des parcelles et ont généralement des

marges avant, arrière et latérales faibles, correspondant à une implantation de type urbain (fig. 27).



Figure 30

Dans les secteurs Beauport – partie est, Villeneuve et Courville – partie ouest, l'implantation des bâtiments est souvent à 45 degrés par rapport à l'avenue Royale et forme des dispositions en dents de scie qui constituent une caractéristique historique du site patrimonial de Beauport (fig. 27). Les séries d'habitations du 2194 au 2220-2222 et du 1105-1107 au 1121, avenue Royale (fig. 30), érigées de 1850 à 1930, sont des exemples de cette disposition particulière. Quelques bâtiments sont cependant orientés parallèlement à la voie de circulation, notamment du côté sud de l'avenue Royale et dans les noyaux villageois. Il s'agit essentiellement de constructions plus récentes, datant du XX^e siècle, comme les habitations situées aux 978-982, 1004, 2168 et 2278-2282, avenue Royale (fig. 52 et 53). Les marges latérales des habitations sont variables, tandis que les marges avant sont généralement moyennes ou prononcées, suivant

une implantation de type rural ou semi-urbain qui s'est développée au cours des XIX^e et XX^e siècles. Les maisons de ferme, plus anciennes, ont habituellement une marge de recul plus importante que les habitations villageoises implantées en bordure de la voie publique. La maison Louis-Isidore-Grenier, construite en 1792, est un bon exemple d'implantation de type rural (fig. 31). Certaines habitations possèdent une marge avant importante, parfois suffisamment profonde pour qu'une autre construction plus récente y ait été érigée. Il s'agit d'une implantation en retrait (fig. 27 et 32). Dans le secteur Courville, quelques maisons, érigées essentiellement avant 1860, ont des marges avant très faibles et leur galerie empiète légèrement sur le trottoir (fig. 33).



Figure 31

Enfin, dans le secteur Courville – partie est (à l'est de l'église de Saint-Louis-de-Courville), les constructions sont toujours orientées

selon un axe nord-sud. Cependant, comme l'avenue Royale bifurque vers le fleuve à cet endroit, ces constructions se trouvent pour la plupart positionnées perpendiculairement au parcours directeur, comme les habitations des 2362-2366 à 2394-2396, avenue Royale (fig. 53). Ce secteur fait partie du noyau villageois qui s'est développé autour du noyau paroissial de Saint-Louis-de-Courville à partir du début du XX^e siècle. L'implantation des bâtiments est d'ailleurs de type urbain, avec des marges avant et latérales généralement faibles (fig. 27). La suite d'habitations entre le 2332 et le 2354, avenue Royale forme un exemple de ce type d'implantation (fig. 53).



Figure 32



Figure 33

Le volume

Le cadre bâti résidentiel du site patrimonial de Beauport est historiquement formé d'architecture rurale et villageoise. Les habitations ont habituellement un volume simple d'un à deux étages

et une ligne faîtière parallèle à la façade. La dénivellation du terrain le long du chemin Royal et de l'avenue Royale a un impact sur la partie visible des fondations des maisons qui y sont érigées. Du côté nord de cet axe, les habitations présentent généralement un soubassement élevé en façade et presque inexistant à l'arrière (fig. 11). Du côté sud, le rez-de-chaussée des constructions se trouve plutôt au niveau du sol à l'avant et surélevé à l'arrière (fig. 34). Les façades des habitations qui sont visibles de la rue sont généralement plus soignées, arborant des matériaux parfois nobles et des détails quelquefois raffinés.



Figure 34

Les matériaux de parement

Trois types de parement sont historiquement présents dans le site patrimonial, soit la maçonnerie (pierre ou brique), les parements en

bois et les enduits (crépi, stuc ou badigeon). Les bâtiments érigés avant le XIX^e siècle ont habituellement des murs de maçonnerie en pierre ou en brique. La pierre utilisée est souvent un calcaire schisteux fragile et très sensible aux intempéries. Pour protéger les façades, ces dernières sont recouvertes de crépi, d'un enduit, d'un revêtement de bois ou, plus rarement, de tôle dans le cas des murs latéraux.

Les toitures en pente sont traditionnellement recouvertes de bardeaux de bois, généralement laissé à l'état naturel, ou de tôle à la canadienne, à baguettes ou pincée.

Les portes et les fenêtres

Généralement, un seul type de porte et de fenêtre est présent sur un bâtiment. Leurs dimensions et leur ornementation peuvent toutefois varier selon leur emplacement. Toutes les fenêtres d'un même étage sont habituellement de même hauteur et les fenêtres de l'étage sont généralement moins hautes que celles du rez-de-chaussée. Dans le site patrimonial, les portes et les fenêtres des constructions des XVIII^e et XIX^e siècles, de même que plusieurs des bâtiments du XX^e siècle sont en bois. Plusieurs portes sont à caissons et peuvent être surmontées d'une imposte vitrée. Sans vitrage jusqu'au milieu du XIX^e siècle, les portes sont ultérieurement dotées d'une portion vitrée assez importante. Sur les bâtiments anciens, les fenêtres sont majoritairement à deux battants ou à guillotine (à compter de la fin du XIX^e siècle) avec ou sans imposte.

La coloration

La coloration des bâtiments compte normalement trois à quatre couleurs, soit la couleur du toit, celle des murs et une ou deux

couleurs pour les détails architecturaux. Les toits, généralement en bardeaux de cèdre ou en tôle parfois peinte de couleur foncée, contrastent avec les murs pâles (blancs, crème ou amande). Les portes et les chambranles sont habituellement peints d'une couleur contrastant avec le parement (notamment rouge, bleu et vert), tandis que les parties mobiles des fenêtres sont blanches. Certains bâtiments présentent historiquement une coloration monochrome blanche pour le parement et les détails architecturaux.

Les types architecturaux

Sept grands types d'habitations sont présents sur le territoire. Il importe de connaître leurs caractéristiques patrimoniales et de les comprendre pour mieux les protéger.

La maison rurale d'inspiration française

La maison rurale d'inspiration française est le plus ancien type d'habitation encore présent dans le site patrimonial de Beauport. Construite à partir du Régime français et jusqu'au début des années 1820, elle est issue des types français et adaptée aux conditions locales particulières, telles que le climat, les savoir-faire et les matériaux disponibles. Dans plusieurs cas, elle a subi des modifications au fil du temps, comme l'ajout d'avant-toits recourbés ou de lucarnes.

Voici les principales caractéristiques de ce type :

- ◆ un plan presque carré ou rectangulaire. Des dimensions modestes et un volume d'un étage et demi. La maison est peu exhaussée du sol et ses proportions sont trapues;
- ◆ un toit à deux versants droits, sans avant-toit, avec ou sans croupes, et à pentes prononcées de 45 à 55 degrés;

- ◆ une ligne faîtière parallèle à la façade;
- ◆ une couverture de bardeaux de bois ou de tôle;
- ◆ des murs en maçonnerie porteuse en moellons de calcaire (probablement de la pierre de Beauport), souvent recouverts de crépis ou d'un badigeon;
- ◆ une composition de la façade asymétrique avec des ouvertures rectangulaire;
- ◆ des fenêtres à battants, comptant dix à douze petits carreaux par battant;
- ◆ peu d'éléments en saillie, outre une ou plusieurs grosses souches de cheminées émergeant du toit;
- ◆ une ornementation quasi absente, se faisant parfois sentir discrètement sur des composantes fonctionnelles, comme les contrevents.



Figure 35

Érigée après 1783, mais avant 1820, la maison Girardin (600, avenue Royale) constitue un exemple de ce type d'habitation (fig. 35). Cet immeuble patrimonial classé est situé dans l'ancien bourg du Fargy, sur un vaste terrain paysager, en retrait de l'avenue Royale. Une laiterie est adossée à son mur ouest.

La maison québécoise d'inspiration néoclassique

Après la Conquête, les Britanniques introduisent de nouveaux savoir-faire qui, couplés à l'évolution des techniques de construction et des manières d'habiter, favorisent l'émergence d'un nouveau type architectural qui marque le XIX^e siècle : la maison québécoise d'inspiration néoclassique. Le site patrimonial de Beauport compte une cinquantaine d'habitations de ce type, qui a plusieurs points en commun avec la maison rurale d'inspiration française, notamment au regard du plan rectangulaire et de la toiture à deux versants. Cependant, la composition des ouvertures de la façade est symétrique et quelques éléments décoratifs font leur apparition. Étant donné la longue période pendant laquelle ce modèle d'habitation a été populaire, il existe plusieurs variantes du type de base.

Voici les principales caractéristiques de ce type :

- ◆ un plan rectangulaire surélevé du sol afin d'aménager une cave rudimentaire.
- ◆ un toit à deux versants à larmiers débordants, parfois recourbés;
- ◆ une ligne faîtière parallèle à la façade;
- ◆ une couverture de bardeaux de cèdre ou de tôle traditionnelle;



Figure 36

- ◆ une structure construite en pièce sur pièce ou en madrier sur madrier
- ◆ un parement de planches verticales ou horizontales, ou en maçonnerie de pierres des champs recouverte d'un crépi et chaulée. En bois ou en maçonnerie, ces maisons étaient de couleur blanche;
- ◆ de nombreuses fenêtres à battants à grands carreaux, de forme rectangulaire aux proportions verticales. Ces fenêtres sont souvent disposées symétriquement autour de la porte occupant le centre de la façade. Les ouvertures sont encadrées de chambranles moulurés en bois;
- ◆ une galerie longeant la façade, protégée par le larmier débordant du toit, espace de transition entre l'intérieur et l'extérieur, souvent décoré de boiseries ornementales;

- ◆ souvent, la présence d'une cuisine d'été reprenant le volume de la maison à une échelle réduite, généralement implantée en recul contre le mur nord-est ou perpendiculairement à l'arrière.

La maison Tessier-Dit-Laplante (2328, avenue Royale) est un exemple d'habitation d'inspiration néoclassique (fig. 36). Cet immeuble patrimonial classé est érigé en 1866 dans le secteur Courville, au sud de l'avenue Royale.

La maison mansardée

Dans le dernier quart du XIX^e siècle, un nouveau type de maison fait son apparition dans les paysages traditionnels, soit la maison mansardée issue du style Second Empire. Cette architecture trouve sa source dans l'architecture monumentale, développée à Paris sous le règne de Napoléon III, qui réintroduit une forme de toit associée à la période classique française. D'abord réservé à l'architecture monumentale – bâtiments institutionnels et maisons bourgeoises –, le style Second Empire est ensuite popularisé dans l'architecture des couvents et des presbytères puis, rapidement, dans l'architecture domestique du milieu rural et villageois québécois. Le toit mansardé, qui offre plus d'espace sous les combles, constitue la principale caractéristique de la maison mansardée ainsi que son plus grand avantage. Le site patrimonial de Beauport compte au moins une centaine d'exemples de ce type d'habitation.

Voici les principales caractéristiques de ce type :

- ◆ un plan rectangulaire;

- ◆ un toit brisé, constitué d'un terrasson à pente douce et d'un brisis presque vertical, généralement à deux versants, mais parfois à quatre;
- ◆ une ligne faîtière parallèle à la façade;
- ◆ les mêmes matériaux que la maison québécoise d'inspiration néoclassique;
- ◆ des ouvertures disposées symétriquement, parfois cintrées;
- ◆ une ornementation parfois élaborée, constituée notamment de boiseries décoratives sur les galeries, les lucarnes et autour des ouvertures.



Figure 37



Figure 38



Figure 39

La maison Adrien-Dufresne (505, avenue Royale) constitue un exemple de ce type d'habitation (fig. 37). Elle a été érigée en 1895, au nord de l'avenue Royale, dans le secteur Beauport. Certains modèles de maison mansardée sont encore plus élaborées et imposantes, comme la maison Dumontier (512, avenue Royale) (fig. 38) et la maison Joseph-Désiré-Marcoux (550, avenue Royale) (fig. 39). Construites dans la seconde moitié du XIX^e siècle, ces deux résidences se trouvent au sud de l'avenue Royale, dans le même secteur que la précédente.

La maison vernaculaire industrielle

De la fin du XIX^e siècle jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, l'architecture vernaculaire industrielle est le type qui domine les nouvelles constructions érigées dans le site patrimonial. Les phénomènes de la standardisation des matériaux, de la mécanisation du travail et de la diffusion à grande échelle de plans par les catalogues et les revues à travers l'Amérique du Nord ont donné naissance à cette architecture aux États-Unis. La maison vernaculaire est ensuite introduite au Canada et devient populaire grâce à la simplicité et au faible coût de sa construction. Elle se décline en de multiples variantes adaptées à des besoins spécifiques. Elle convient à l'habitation unifamiliale, mais peut aussi abriter deux logements. Elle comprend, notamment, la maison cubique, certaines maisons à toit à deux versants et des maisons à toit plat.

La maison cubique

Ce type, communément appelé *Foursquare*, s'est développé vers 1890. La maison cubique s'apparente à une grande résidence rurale ou villageoise et peut aussi être associée à des fonctions de

villégiature. Le site patrimonial de Beauport compte une quarantaine de maisons cubiques.



Figure 40

Voici les principales caractéristiques de ce type :

- ◆ un plan légèrement rectangulaire ou carré, d'où son appellation de « maison cubique », et un volume de deux étages;
- ◆ un toit en pavillon, avec ou sans troncature, pente des versants faible ou moyenne (environ 30 degrés), couverture de tôle traditionnelle et lucarne permettant l'éclairage des combles;

- ◆ une construction en madrier sur madrier ou à charpente claire;
- ◆ un parement généralement en brique, bien que certains exemples soient en pierre ou en bois (planches horizontales ou bardeaux de cèdre);
- ◆ une composition symétrique des façades;
- ◆ souvent, une cheminée, habituellement centrale, et une grande galerie couverte pouvant se retrouver sur plus d'une façade;
- ◆ la présence occasionnelle de volumes annexes.

Les maisons situées au 23-25, rue Toussaint et au 2121, avenue Royale (fig. 40), dans le secteur Courville, sont des exemples de ce type d'habitation. La première a été érigée en 1900 et la seconde, en 1919.

La maison à toit à deux versants

Dans le site patrimonial de Beauport, environ 70 bâtiments ayant un toit à deux versants sont associés à l'architecture vernaculaire industrielle.

Voici les principales caractéristiques de ce type :

- ◆ un plan rectangulaire ou carré, parfois en L, et volume d'un étage et demi ou deux;
- ◆ une ligne faîtière généralement parallèle à la voie publique, mais parfois perpendiculaire;
- ◆ une structure en bois et parement en bois ou en brique;
- ◆ une composition symétrique de la façade.



Figure 41

L'immeuble du 16-18, rue Toussaint, érigé en 1915 dans le secteur Courville (fig. 41), et celui du 1120-1124, avenue Royale, construit en 1925 dans le secteur Villeneuve, représentent des exemples de ce type d'habitation.

La maison à toit plat

À la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle, plusieurs variantes de bâtiments à deux étages avec toit plat apparaissent dans le site patrimonial de Beauport. L'amélioration des techniques d'étanchéité des toitures et l'ajout d'espace habitable que permet la maison à toit plat favorisent l'intérêt pour ce type de bâtiment. Le site patrimonial de Beauport compte plus d'une centaine de maisons de ce type,



Figure 42

particulièrement à proximité des noyaux religieux et institutionnels de Courville et du bourg du Fargy.

Voici les principales caractéristiques de ce type :

- ◆ un plan rectangulaire ou carré et un volume de deux ou trois étages;
- ◆ un toit plat ou en appentis avec une faible pente vers l'arrière recouvert d'une membrane;
- ◆ une maison généralement dépouillée, les éléments décoratifs ou les saillies demeurant avant tout minimaux et fonctionnels : oriel, tour centrale en façade, corniche ornementée, galerie, garde-corps et escalier, parfois en bois légèrement stylisé, le plus souvent en fer ornemental.

Les immeubles situés au 2278-2282, avenue Royale (fig. 42) et au 2430-2432, avenue Royale, dans le secteur Courville, font partie des habitations de ce type. Ils sont tous deux érigés au cours de la première décennie du XX^e siècle.



Figure 43

La résidence d'après-guerre

Le site patrimonial de Beauport inclut des résidences d'après-guerre comprenant quelques exemples de bungalows. Ces maisons individuelles témoignent de la croissance urbaine importante que connaît le secteur Beauport après la Seconde Guerre mondiale.

Voici les principales caractéristiques de ce type :

- ◆ un plan rectangulaire allongé et élévation d'un seul étage;
- ◆ une toiture généralement à très faible pente avec avant-toits débordants;
- ◆ une construction en bois à charpente claire, avec un parement soit en brique, en pierre ou en bois;
- ◆ une composition de la façade souvent asymétrique et une forme des fenêtres plutôt horizontale;
- ◆ peu d'ornementation, mais parfois doté d'un garde-corps métallique ouvragé et d'une porte aux lignes géométriques s'harmonisant avec la composition d'ensemble;
- ◆ la présence de saillies, devenant prétexte à l'articulation et à la composition d'ensemble;
- ◆ souvent, une cheminée imposante, généralement en maçonnerie.

Les exemples de ce type d'habitation comptent notamment la maison située au 370, avenue Royale (fig. 43), construite en 1955 dans le secteur Beauport, et celle logée au 1060, avenue Royale, érigée en 1965 dans le secteur Villeneuve.

LES BATIMENTS RELIGIEUX ET INSTITUTIONNELS

Le cadre bâti du site patrimonial de Beauport se caractérise également par la présence de deux noyaux paroissiaux et institutionnels complets, chacun composé d'une église, de son presbytère, de quelques bâtiments institutionnels et de monuments commémoratifs et religieux. Il s'agit du noyau paroissial et institutionnel de La Nativité de Notre-Dame, dans l'ancien bourg du

Fargy et de celui de Saint-Louis-de-Courville, à l'est du site patrimonial. Près du centre du site patrimonial, quelques éléments d'un ancien noyau paroissial et institutionnel, celui de Saint-Thomas-de-Villeneuve sont toujours visibles.



Figure 44

Le noyau paroissial de La Nativité de Notre-Dame

Le noyau paroissial de La Nativité de Notre-Dame est situé au sud de l'avenue Royale, en retrait de cette voie principale. Érigée d'après les plans de Georges-Émile Tanguay (1858-1923), l'église de La Nativité de Notre-Dame est inaugurée en 1918 (fig. 44). De style néogothique, elle est construite à partir des murs de l'église

précédente, œuvre de François-Xavier Berlinguet (1830-1916), détruite par un incendie en 1916. Implantée parallèlement à l'avenue du Couvent, l'église suit un axe est-ouest comme le veut la tradition d'orienter le chœur de l'église à l'est.

Voici les principales caractéristiques du lieu de culte :

- ◆ Plan rectangulaire avec chœur en saillie et abside à pans coupés;
- ◆ Façade et murs en pierre;
- ◆ Couverture en tôle;
- ◆ Composition symétrique de la façade.

Le terrain à l'avant de l'église forme un grand parvis doté de végétation et d'une statue du Sacré-Cœur. Érigé en 1902, en biais par rapport à l'église, le presbytère fait face à cette place. Situé dans une pente, il s'élève sur deux étages à l'avant et sur trois à l'arrière, auxquels s'ajoutent les combles. Il comporte des murs de pierre, un toit de tôle et de longues galeries couvertes sur les façades avant et arrière. Le cimetière se trouve derrière l'église, de l'autre côté de la rue du Fargy. Il est pourvu d'un calvaire.

L'ancien couvent de la congrégation de Notre-Dame⁵ (fig. 45) et le centre de loisirs Monseigneur-De Laval complètent cet espace religieux et institutionnel. Conçu par François-Xavier Berlinguet, l'ancien couvent de la congrégation de Notre-Dame est une construction en maçonnerie de pierre érigée en 1885 et 1886. Le

⁵ Devenu propriété de la Ville de Québec, le bâtiment accueillera les bureaux de l'arrondissement municipal de Beauport.



Figure 45

bâtiment institutionnel compte trois étages et demi et neuf travées. Il possède une imposante toiture ornée d'une crête faîtière et garnie de lucarnes s'alignant sur deux rangées. Le clocheton surmontant la travée centrale est coiffé d'une statue de Notre-Dame. Le centre de loisirs Monseigneur-De Laval, quant à lui, est un édifice en maçonnerie de brique construit en 1946 et 1947 selon les plans de l'architecte beauportois Adrien Dufresne (1904-1983). Il se caractérise par son plan en « H » dont la partie centrale, plus élevée, est de forme octogonale.

Le noyau paroissial de Saint-Louis-de-Courville

L'église de Saint-Louis-de-Courville est implantée en retrait de l'avenue Royale, laissant place à un grand parvis. Ce vaste espace

ouvert est notamment pourvu d'une statue du Sacré-Cœur. L'église est érigée de 1917 à 1919 en récupérant les murs en maçonnerie de brique et les éléments décoratifs en pierre de la première église, détruite par un incendie en 1917(fig. 46).



Figure 46

Voici les principales caractéristiques de ce lieu de culte :

- ◆ Orientation suivant l'axe nord-sud des lots de ce secteur;
- ◆ Plan en croix latine avec chœur en saillie et abside en hémicycle;
- ◆ Parement en brique d'Écosse avec éléments décoratifs en pierre calcaire de Saint-Marc-des-Carrières;

- ◆ Couverture en tôle;
- ◆ Composition symétrique de la façade.

Le presbytère est situé à droite de l'église, mais plus près de l'avenue Royale. Recouvert du même type de brique que l'église, il compte deux étages et il possède un toit plat, une galerie couverte et un clocheton. À l'arrière de l'église, une salle paroissiale complète le noyau. Il s'agit d'un long bâtiment à toit à deux versants dont les murs extérieurs sont recouverts des mêmes briques que l'église et que le presbytère. La salle paroissiale abrite aujourd'hui le centre de loisirs Ulric-Turcotte.



Figure 47

Les bâtiments publics et institutionnels érigés à proximité de l'église renforcent le rôle d'espace public de ce secteur. Il s'agit de l'ancien hôtel de ville, devenu la caserne Ronald-Vézina (fig. 47), et de l'ancien couvent de Courville, devenu l'école primaire Beausoleil.

Cette école se trouve cependant en dehors des limites du site patrimonial.



Figure 48

L'ancien noyau paroissial de Saint-Thomas-de-Villeneuve

Bien que l'église de Saint-Thomas-de-Villeneuve soit aujourd'hui disparue, le secteur conserve des traces de l'ancien noyau paroissial et institutionnel. La présence de l'ancien presbytère (1133, avenue Royale) (fig. 48) et de l'ancienne école Tremblay (1145, avenue Royale) (fig. 49) en sont des exemples. Avec son plan rectangulaire presque carré, son toit en pavillon, son parement en brique, la composition symétrique de sa façade et sa grande galerie couverte, l'ancien presbytère de Saint-Thomas-de-Villeneuve érigé en 1955 possède les caractéristiques de la maison cubique. Construite en

1900, l'ancienne école Tremblay est un bâtiment de plan rectangulaire en maçonnerie de brique et à toit plat. Il compte deux étages, en plus d'un sous-sol, et cinq travées. La travée centrale est surmontée d'un fronton et ornée d'une fenêtre en hémicycle. En outre, la place publique Saint-Thomas-de-Villeneuve est aménagée à l'emplacement du parvis de l'ancienne église. À l'extérieur du site patrimonial, sur les rues Savio et Tanguay, l'école primaire aux Quatre-Vents (ancien couvent Marguerite-Bourgeois et ancien collège Dominique-Savio) et le chalet Savio (ancien hôtel de ville de Villeneuve) viennent compléter cet ancien noyau paroissial et institutionnel.



Figure 49

LES BATIMENTS COMMERCIAUX

Dans le site patrimonial de Beauport, il reste peu de bâtiments commerciaux datant d'avant la Seconde Guerre mondiale. La plupart des commerces étaient alors aménagés au rez-de-chaussée de constructions résidentielles. Les petits commerces présents le long du chemin Royal et de l'avenue Royale apparaissent au milieu du XX^e siècle. Certains de ces commerces ont pris place dans des habitations qui ont été modifiées pour s'adapter aux activités commerciales, notamment en créant une vitrine rapprochée de la voie publique. D'autres ont plutôt opté pour de nouvelles constructions érigées spécifiquement à des fins commerciales.

LES BATIMENTS SECONDAIRES

Les bâtiments secondaires du site patrimonial de Beauport appartiennent à deux grandes familles : les bâtiments agricoles et les bâtiments domestiques. Nombreux avant la Seconde Guerre mondiale, plusieurs ont aujourd'hui disparus. Leur architecture est généralement simple et témoigne de savoir-faire anciens.

Parmi les quelques bâtiments agricoles toujours présents dans le site patrimonial, les plus significatifs sont les granges qui, par leur grand gabarit, dominent parfois la résidence et les autres dépendances. La grange de la maison Pierre-Marcoux (588, avenue Royale) (fig. 50), celle de la maison Théophile-Grenier (2050, avenue Royale) et l'ancienne grange de la maison Joseph-Désiré-Marcoux (554, avenue Royale) (fig. 51) en sont quelques exemples.

Le site patrimonial comprend également quelques anciens bâtiments secondaires domestiques, principalement des garages, des hangars, des remises et des ateliers.



Figure 50



Figure 51

Le cadre bâti en bref

Le cadre bâti du site patrimonial de Beauport se caractérise par un bâti essentiellement résidentiel, qui se distingue historiquement par la variété de son implantation et de son architecture.

L'architecture résidentielle se décline en cinq grands types architecturaux : la maison rurale d'inspiration française, la maison québécoise d'inspiration néoclassique, la maison mansardée, la maison vernaculaire industrielle (incluant la maison cubique, la maison à toit à deux versants et la maison à toit plat) et la résidence d'après-guerre (dont le bungalow).

Le site patrimonial de Beauport compte deux immeubles classés, soit la maison Girardin et la maison Tessier-Dit-Laplante, qui témoignent de l'architecture et des modes de vie ruraux des XVIII^e et XIX^e siècles.

Les bâtiments religieux et institutionnels incluent les églises de La Nativité de Notre-Dame et de Saint-Louis-de-Courville ainsi que leurs presbytères respectifs, l'ancien couvent de la congrégation de Notre-Dame et les centres de loisirs Monseigneur-De Laval et Ulric-Turcotte. En outre, l'ancien presbytère de la paroisse de Saint-Thomas-de-Villeneuve et l'ancienne école Tremblay constituent des traces du noyau paroissial et institutionnel de Saint-Thomas-de-Villeneuve.

Les constructions commerciales encore présentes dans le site patrimonial datent surtout de la seconde moitié du XX^e siècle.

Le cadre bâti du site patrimonial conserve un nombre limité d'anciens bâtiments secondaires agricoles ou domestiques.

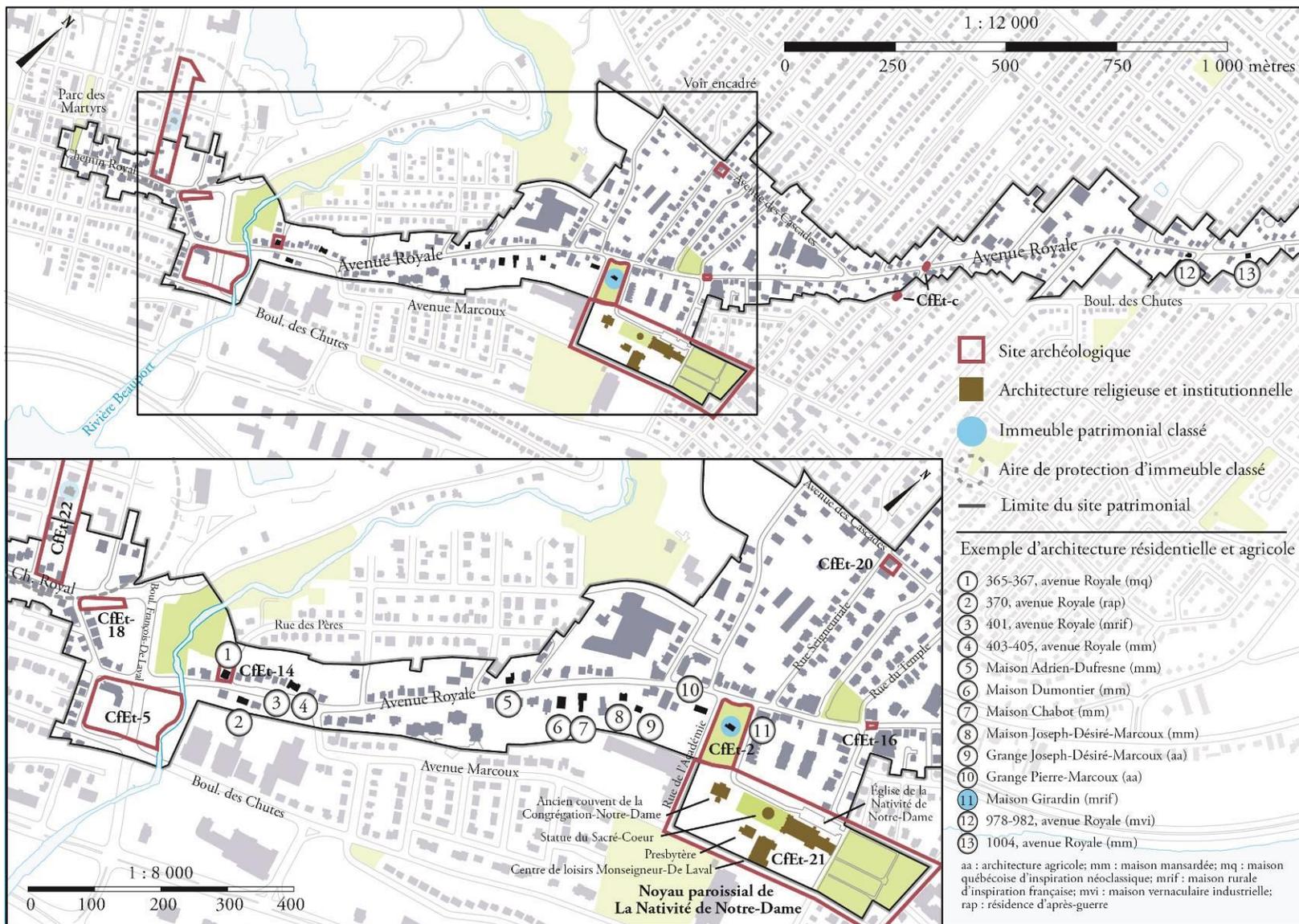


Figure 52

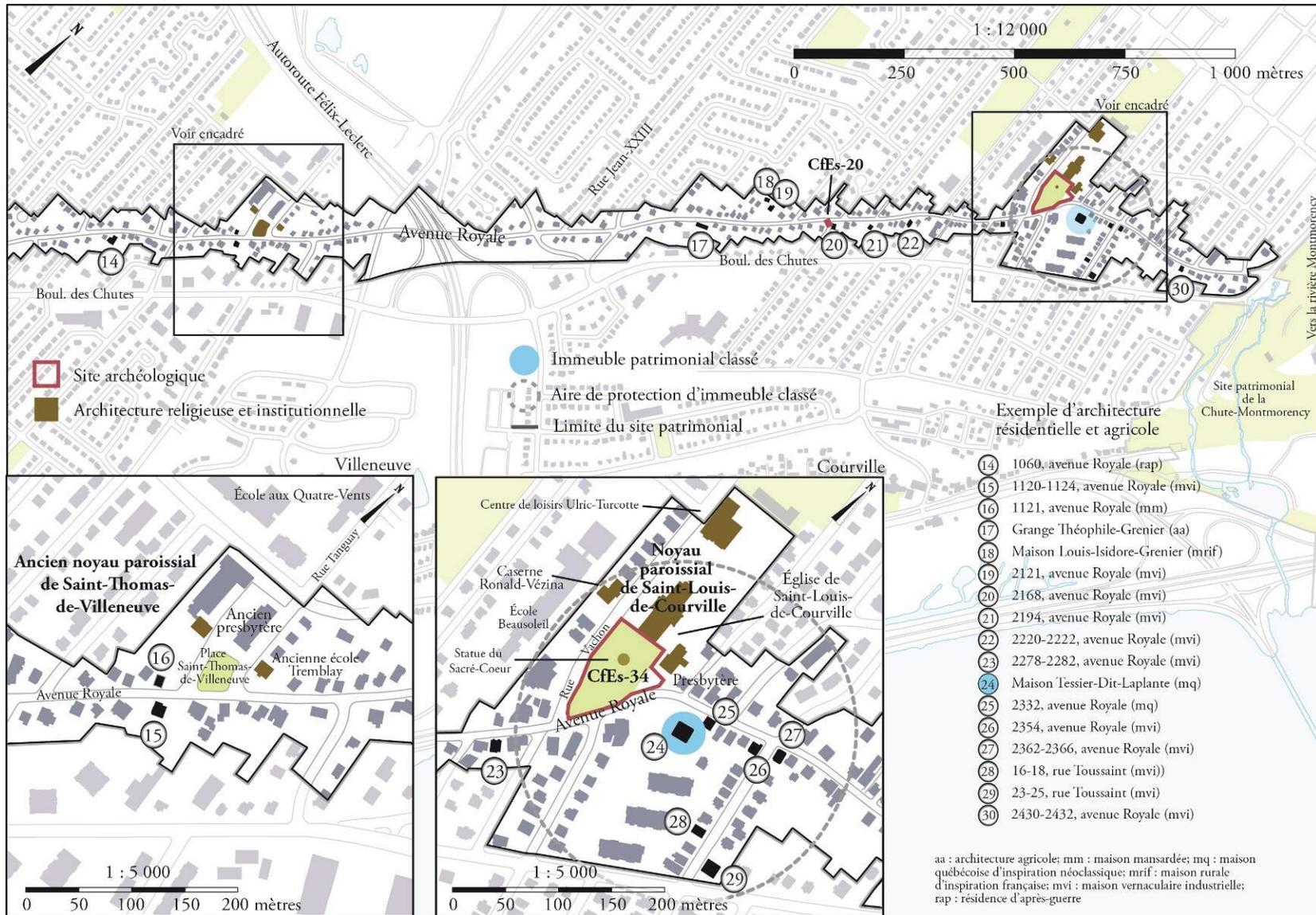


Figure 53

3.2.5 Les unités de paysage

Les unités de paysage sont des portions de territoire caractérisées par une organisation récurrente des composantes naturelles et historiques qui leur sont propres. De plus, chaque unité peut être marquée par des seuils plus ou moins clairs et être ponctuée de noyaux plus ou moins forts, selon l'importance des activités et des bâtiments qui la constituent. Il importe de comprendre les caractéristiques propres à chaque unité de paysage.

LES PARTICULARITES DU SITE PATRIMONIAL

Le site patrimonial de Beauport présente cinq unités de paysage ayant chacune leurs caractéristiques propres. Ces unités à prédominance résidentielle concordent généralement avec les limites des anciennes entités administratives, municipalités et paroisses ayant existé sur le territoire, en plus de se plier à certaines composantes du cadre naturel qui imposent au tracé quasi rectiligne du chemin Royal et de l'avenue Royale des changements de direction subtils mais tangibles. Chacune de ces unités de paysage présente une variété de types architecturaux.

UNITE DE PAYSAGE GIFFARD

L'unité de paysage Giffard s'étend de la résidence située au 3435, chemin Royal, à l'ouest de l'avenue des Martyrs, jusqu'à la rive ouest de la rivière Beauport. Son noyau religieux et institutionnel (paroisse de Saint-Ignace-de-Loyola) se trouve à l'extérieur des limites du site patrimonial.



Figure 54

L'unité de paysage Giffard est située sur le territoire de l'ancienne seigneurie de Notre-Dame-des-Anges dont les terres sont concédées à partir du milieu du XVII^e siècle. La présence de calcaire en bordure de la rivière Beauport favorise l'intérêt pour ce secteur dès le XVII^e siècle avec l'ouverture d'une carrière. Le développement s'accélère à la fin du XVIII^e siècle et au XIX^e siècle avec l'installation de fabriques et de moulins en bordure de la rivière Beauport et la présence d'une gare ferroviaire dans l'agglomération appelée Côte-des-Pères. Après la création de la municipalité du village de Giffard en 1912, la population augmente et de nouvelles rues perpendiculaires au chemin Royal sont tracées.

Voici les principales caractéristiques historiques de cette unité de paysage (fig. 61) :

- ◆ Découpage du parcellaire et implantation des bâtiments perpendiculaires au chemin Royal (parcours directeur) et aux autres parcours;
- ◆ Implantation du bâti de type urbain avec des marges latérales et avant généralement faibles;
- ◆ Présence d'exemples de tous les types architecturaux décrits dans la section *Cadre bâti*;
- ◆ Tracé du chemin Royal présentant un brusque changement d'orientation à l'approche de la rivière Beauport, vraisemblablement à cause de la présence des moulins qui s'y sont succédés, mais qui sont aujourd'hui disparus;
- ◆ Densité régulière et alignement continu du bâti le long du chemin Royal, mais coupure au niveau du boulevard François-De Laval, dont les parois sont peu construites;
- ◆ Espace ouvert formé par le parc des Martyrs à l'ouest du secteur;
- ◆ Espace boisé formé par la présence du parc Chabanel en bordure de la rivière Beauport, à la limite est du secteur;
- ◆ Présence d'arbres sur les propriétés, surtout dans les cours arrière.

UNITE DE PAYSAGE BEAUPORT – PARTIE OUEST

L'unité de paysage de Beauport – partie ouest est le territoire compris entre la rive ouest de la rivière Beauport et la jonction des avenues des Cascades et Royale. Deux secteurs se distinguent à l'intérieur de cette unité : le domaine seigneurial et le bourg du Fargy.

Le domaine seigneurial

Le domaine seigneurial est délimité à l'est par l'ancien ruisseau des Écailles (actuelle rue de l'Académie). Cependant, pour des raisons morphologiques telles que le resserrement du bâti, la limite entre le secteur du domaine seigneurial et du bourg du Fargy est plutôt perçue à la hauteur de la rue Hugues-Pommier.



Figure 55

La seigneurie de Beauport est concédée en 1634. Les terres réservées pour l'établissement du domaine du seigneur se trouvent au sud-ouest de la seigneurie, sur la rive est de la rivière Beauport. Le seigneur y fait ériger un manoir en pierre en 1637, puis quelques autres constructions comme des moulins. En 1645, la limite ouest de

la seigneurie est déplacée d'une quinzaine de pas afin d'inclure la rive ouest de la rivière Beauport. De façon générale, le morcellement du domaine seigneurial est entrepris plus tardivement que celui des autres secteurs du site patrimonial. Il se fait d'abord le long de l'avenue Royale (fig. 55) et sans tenir compte de l'orientation du parcellaire seigneurial. Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, les lots à proximité de la rivière Beauport et ceux près du bourg du Fargy sont occupés. Le côté nord de l'avenue Royale se développe plus rapidement que le côté sud.

Voici les principales caractéristiques historiques de ce secteur :

- ◆ Découpage du parcellaire et implantation des bâtiments généralement orientés perpendiculairement à l'avenue Royale;
- ◆ Implantation essentiellement de type urbain ou semi-urbain, avec des marges majoritairement faibles ou moyennes;
- ◆ Bâti plus resserré du côté nord de l'avenue Royale que du côté sud;
- ◆ Présence d'exemples de tous les types architecturaux décrits dans la section *Cadre bâti*;
- ◆ Au sud de l'avenue Royale, concentration de bâtiments à l'architecture bourgeoise comprenant de grandes résidences à toit mansardé implantées selon le type villa avec de larges marges avant et latérales;
- ◆ Espace majoritairement boisé formé par le parc Chabanel sur la rive est de la rivière Beauport;
- ◆ Présence d'arbres isolés et de quelques alignements d'arbres sur les propriétés.

Le bourg du Fargy

Situé à l'est du domaine seigneurial, le secteur du bourg du Fargy couvre un territoire qui va au-delà des parcelles situées de chaque côté de l'avenue Royale. Au nord, il englobe le triangle formé par la rue Saint-Jules, l'avenue des Cascades et l'avenue Royale. Au sud, il s'étire jusqu'à l'avenue Marcoux pour intégrer le noyau paroissial de La Nativité de Notre-Dame, avec son église et son cimetière, situé en retrait de l'avenue Royale (fig. 56).



Figure 56

Créé vers 1655 à l'initiative du seigneur Robert Giffard, le bourg du Fargy se caractérise par la présence de parcelles de petites

dimensions permettant la proximité des habitations et des services. Il est traversé sur la longueur par le chemin de Beauport (avenue Royale) et en direction nord par la rue des Bourgs (rue Seigneuriale). Au sud du bourg, une partie de la terre communale est cédée en 1672 pour la construction d'une église. L'actuelle église de La Nativité de Notre-Dame se trouve sur ce site. Les premières habitations du bourg sont érigées le long du chemin de Beauport (avenue Royale). Vers le milieu du XVIII^e siècle, d'autres sont construites le long du chemin de Séparation (avenue des Cascades). Au XX^e siècle, de nouveaux parcours d'implantation s'ajoutent dans le secteur, tels que les rues d'Orléans et du Temple entre l'avenue Royale et l'avenue des Cascades. Le secteur du bourg du Fargy fait partie de l'ancienne municipalité de Beauport, créée municipalité de village en 1913, puis ville en 1924.

Voici les principales caractéristiques historiques de ce secteur :

- ◆ Plusieurs bâtiments résidentiels du XVIII^e au XX^e siècle;
- ◆ Présence d'exemples de tous les types architecturaux décrits dans la section *Cadre bâti*;
- ◆ Présence de bâtiments à l'architecture de types commercial et résidentiel le long de l'avenue Royale, entre les avenues du Couvent et des Cascades;
- ◆ Présence du noyau paroissial et institutionnel de La Nativité de Notre-Dame, en retrait par rapport à l'avenue Royale;
- ◆ Au nord de l'avenue Royale, réseau viaire suivant principalement l'axe nord-sud des parcelles de l'ancien bourg;

- ◆ Au sud de l'avenue Royale, dans le noyau paroissial et institutionnel, tracé des rues ne suivant pas l'axe nord-sud de l'ancienne seigneurie de Beauport et s'orientant surtout perpendiculairement ou parallèlement à l'avenue Royale;
- ◆ Découpage du parcellaire et implantation des bâtiments généralement perpendiculaires aux parcours;
- ◆ Implantation de type urbain, notamment avec la diminution des marges créant un resserrement du bâti, certaines marges latérales allant parfois jusqu'à la mitoyenneté;
- ◆ Quelques espaces ouverts comme le parc Girardin, le parvis de l'église de La Nativité de Notre-Dame et la place publique du Vieux-Bourg, entre les rues d'Orléans et du Temple;
- ◆ Présence d'arbres sur les propriétés, surtout dans les cours arrière.

UNITE DE PAYSAGE BEAUPORT – PARTIE EST

L'unité de paysage de Beauport – partie est couvre le territoire du site patrimonial compris entre l'intersection des avenues des Cascades et Royale à l'ouest et celle de la rue Labelle, de la rue Odette-Pinard et de l'avenue Royale à l'est. Ce secteur fait partie de l'ancienne municipalité de Beauport. Il s'agit en quelque sorte de la partie sud du territoire paroissial de Sainte-Gertrude, dont le noyau se trouve à l'extérieur du site patrimonial.

Vers 1660, toutes les terres de ce secteur de la seigneurie de Beauport sont concédées. Les habitations de ces parcelles sont essentiellement érigées en bordure de l'avenue Royale. Le développement résidentiel de ce secteur agricole est entrepris vers

la fin des années 1950 avec le lotissement des terres et l'ouverture de nouvelles rues au nord et au sud de l'avenue Royale.



Figure 57

Voici les principales caractéristiques historiques de cette unité de paysage :

- ◆ Découpage du parcellaire et implantation des bâtiments suivant l'orientation de la seigneurie d'origine, avec des lots généralement orientés à 45 degrés par rapport à l'avenue Royale et des maisons souvent disposées en dents de scie (fig. 57);
- ◆ Implantation essentiellement de type semi-urbain, avec des marges plutôt variables, les habitations villageoises ayant une marge avant généralement beaucoup plus faible que les maisons de ferme;

- ◆ Quelques implantations en retrait, le bâtiment étant séparé de la rue par une construction érigée devant;
- ◆ Présence d'exemples de tous les types architecturaux décrits dans la section *Cadre bâti*, à l'exception de la maison rurale d'inspiration française;
- ◆ Présence d'arbres sur les propriétés, surtout dans les cours arrière.

UNITE DE PAYSAGE VILLENEUVE

L'unité de paysage Villeneuve est délimitée à l'ouest par l'intersection de la rue Labelle, de la rue Odette-Pinard et de l'avenue Royale et à l'est par l'autoroute Félix-Leclerc. Elle correspond partiellement à la municipalité de Beauport-Est créée en 1921 et renommée Villeneuve en 1951, dont la limite est débordait légèrement l'autoroute Félix-Leclerc. Cette unité de paysage comprend une partie de l'ancien noyau paroissial de Saint-Thomas-de-Villeneuve.



Figure 58

Ce secteur se trouve historiquement sur les terres agricoles de la seigneurie de Beauport, dont les habitations sont surtout érigées le long de l'avenue Royale. Vers 1875, un petit regroupement d'habitations est perceptible à l'endroit où sera situé le futur noyau paroissial de Saint-Thomas-de-Villeneuve à compter du milieu du XX^e siècle. Vers la fin des années 1950, le développement résidentiel accélère la subdivision des terres agricoles et entraîne l'ouverture de nouvelles rues au nord et au sud de l'avenue Royale.

Voici les principales caractéristiques historiques de cette unité de paysage :

- ◆ Découpage du parcellaire et implantation des bâtiments à 45 degrés par rapport à l'avenue Royale, formant des dispositions en dents de scie (fig. 58);
- ◆ Implantation essentiellement de type rural ou semi-urbain, avec des marges plutôt variables, les habitations villageoises ayant une marge avant généralement beaucoup plus faibles que les maisons de ferme;
- ◆ Quelques implantations en retrait, le bâtiment étant séparé de la rue par une construction érigée devant;
- ◆ Présence d'éléments de l'ancien noyau paroissial de Saint-Thomas-de-Villeneuve;
- ◆ Présence d'exemples de tous les types architecturaux décrits dans la section *Cadre bâti*;
- ◆ Volumes des constructions plus diversifiés que dans les autres unités;
- ◆ Présence d'arbres sur les terrains.

UNITE DE PAYSAGE COURVILLE

L'unité de paysage Courville se situe entre l'autoroute Félix-Leclerc à l'ouest et l'intersection du boulevard des Chutes et de l'avenue Royale à l'est. Elle comprend une grande partie du noyau paroissial de Saint-Louis-de-Courville.

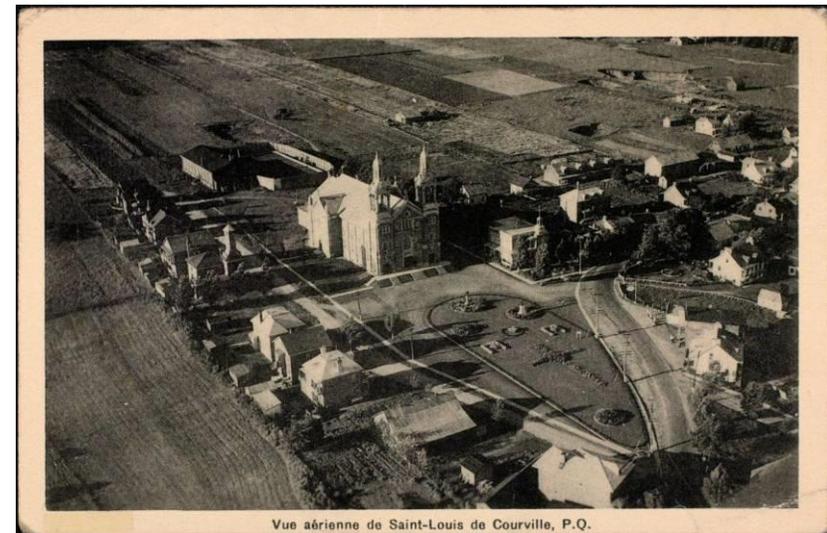


Figure 59

Ce secteur occupe les anciennes terres agricoles de la seigneurie de Beauport. Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, il compte quelques regroupements d'habitations. Son développement s'accélère au début du XX^e siècle. Il s'explique, notamment, par le manque de places dans la municipalité de Montmorency, située au pied de la chute du même nom. Le village de Courville est créé en 1912 et obtient le statut de ville en 1916 (fig. 59). Vers le milieu du

XX^e siècle, le développement résidentiel de ce secteur accélère le morcellement des terres et entraîne l'apparition de nouvelles rues tracées à partir de l'avenue Royale.



Figure 60

Voici les principales caractéristiques historiques de cette unité de paysage :

- ◆ Présence du noyau paroissial de Saint-Louis-de-Courville;
- ◆ À l'ouest de l'église de Saint-Louis-de-Courville, découpage du parcellaire et implantation des bâtiments à 45 degrés par rapport à l'avenue Royale, formant des dispositions en dents de scies (fig. 60);
- ◆ À l'est de l'église, bifurcation de l'avenue Royale vers le fleuve créant un découpage du parcellaire et une implantation des bâtiments essentiellement perpendiculaires au parcours (fig. 16);
- ◆ À l'ouest de l'église, implantation du bâti de type rural ou semi-urbain avec des marges variables, les maisons de ferme ayant souvent une marge avant plus prononcée que les habitations villageoises;
- ◆ À l'est de l'église, implantation du bâti essentiellement de type urbain, avec des marges généralement faibles;
- ◆ Quelques implantations en retrait, le bâtiment étant séparé de la rue par une construction érigée devant;
- ◆ Densité croissante du bâti de l'ouest vers l'est;
- ◆ Présence d'exemples de tous les types architecturaux décrits dans la section *Cadre bâti*;
- ◆ Homogénéité des volumes, malgré la diversité des types architecturaux.

Les unités de paysage en bref

Le site patrimonial de Beauport compte cinq unités de paysage qui correspondent approximativement aux différentes municipalités ou paroisses au sein desquelles le chemin Royal et l'avenue Royale ont été urbanisés. Ces unités comportent une variété de types architecturaux.

L'unité de paysage Giffard se caractérise par une orientation du parcellaire et des bâtiments perpendiculaires au chemin Royal. Le bâti présente une densité régulière et un alignement continu le long du chemin Royal, sauf au niveau du boulevard François-De Laval.

L'unité de paysage Beauport – partie ouest se divise en deux secteurs. Dans le secteur du domaine seigneurial, l'orientation des parcelles et des bâtiments est parallèle à

l'avenue Royale. Au sud de ce parcours, une série de grandes résidences bourgeoises mansardées présentent des marges avant et latérales prononcées. Dans le secteur du bourg du Fargy, le bâti se resserre. Bien que les bâtiments résidentiels demeurent majoritaires, la présence du noyau paroissial et institutionnel de La Nativité de Notre-Dame accorde une place particulière à l'église, au bâti commercial, et aux espaces publics.

L'unité de paysage de Beauport – partie est se caractérise par l'orientation oblique des parcelles et du bâti par rapport à l'avenue Royale, avec une disposition des maisons en dents de scie et avec des marges variables.

L'unité de paysage de Villeneuve est marquée, elle aussi, par l'orientation oblique des parcelles et des bâtiments, créant des dispositions en dents de scie. Elle se distingue par la présence d'éléments de l'ancien noyau paroissial de Saint-Thomas-de-Villeneuve et par une diversité des volumes dans les constructions.

L'unité de paysage de Courville couvre un long territoire qui inclut le noyau paroissial de Saint-Louis-de-Courville. Il se démarque, à l'ouest de l'église, par des parcelles et des bâtiments orientés obliquement par rapport à l'avenue Royale et, à l'est de l'église, par des lots et des constructions perpendiculaires à ce parcours. Son bâti, aux volumes plutôt homogènes, se densifie en direction de l'est.

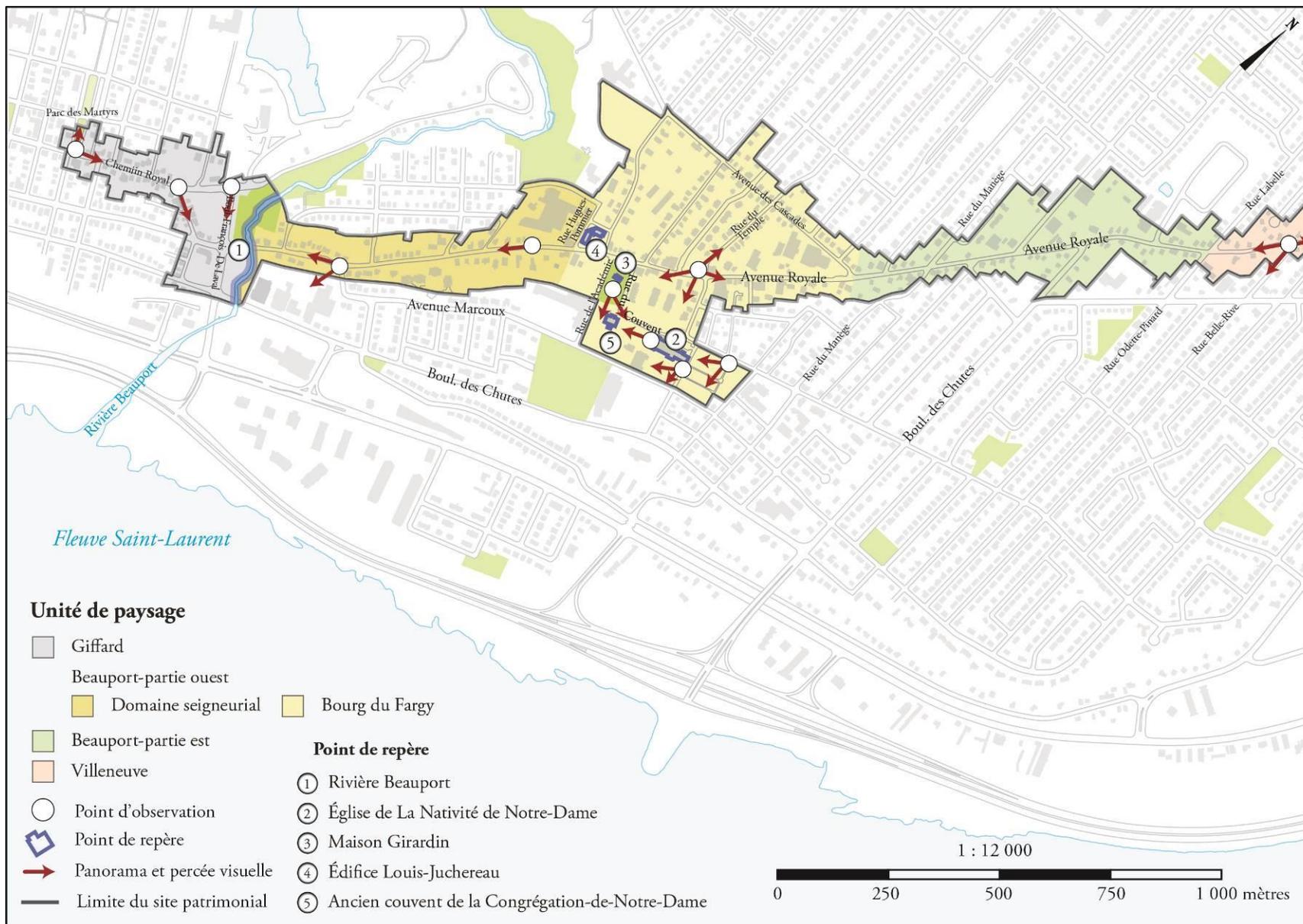


Figure 61

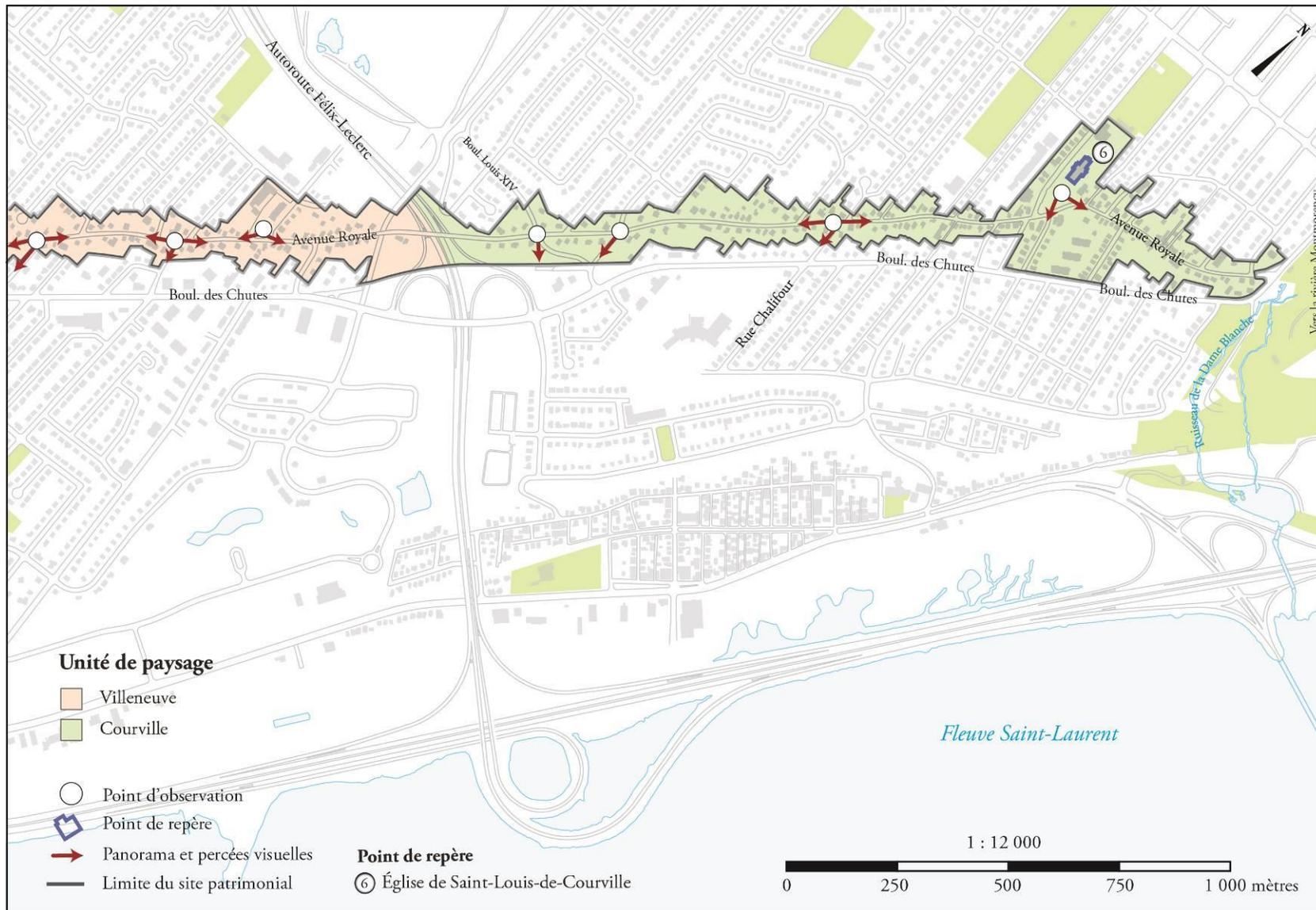


Figure 62

3.2.6 Les qualités visuelles

Les qualités visuelles du site patrimonial de Beauport découlent historiquement de l'interrelation de facteurs naturels et humains; il importe donc d'en favoriser la préservation et, le cas échéant, la mise en valeur. Le réseau viaire et les espaces libres sont les lieux publics par excellence à partir desquels les résidents comme les visiteurs découvrent le site patrimonial.

Les qualités visuelles du site patrimonial de Beauport sont une caractéristique de ce territoire protégé. Les trois principaux éléments visuels à l'origine de ces qualités sont les points d'observation, les percées visuelles et les panoramas, ainsi que les points de repère. Les points d'observation sont des endroits d'où la vue est intéressante. Les percées visuelles sont des vues cadrées par des éléments naturels ou bâtis; les panoramas, eux, offrent une vision plus globale. Les points de repère sont des objets ou des lieux facilement repérables permettant de s'orienter dans l'espace.

LES PARTICULARITES DU SITE PATRIMONIAL

POINTS D'OBSERVATION, PERCEES VISUELLES ET PANORAMAS

Le site patrimonial de Beauport compte plusieurs points d'observation, dont la plupart sont perceptibles depuis le parcours principal du réseau viaire formé par le chemin Royal et l'avenue Royale (fig. 61-62). Ces points d'observation s'ouvrent sur des percées visuelles et des panoramas uniques, notamment vers le sud et sur le corridor formé de la voie publique et de son enfilade de bâtiments. Les dégagements qu'occasionnent, dans le tissu urbain,

les espaces publics, comme les parcs, les places et les parvis d'église, ainsi que les interstices non construits entre les bâtiments forment d'autres points d'observation offrant des vues intéressantes sur le site patrimonial.

Secteur Giffard

Le secteur Giffard compte peu de points d'observation. Le parc des Martyrs offre cependant une ouverture dans le bâti. Au sud de cet espace ouvert, un point d'observation permet une percée visuelle sur les aménagements du parc des Martyrs, de même que sur les enfilades de bâtiments le long du chemin Royal. L'endroit où cette voie bifurque vers le fleuve forme un autre point d'observation sur les alignements de maisons vers l'ouest et vers le sud-est.

Secteur Beauport

La plus grande concentration de points d'observation se trouve dans le secteur Beauport. Dans l'ancien domaine seigneurial, l'intersection des avenues Marcoux et Royale et celle de la rue du Manoir et de l'avenue Royale sont deux points d'observation s'ouvrant sur des vues vers le sud et vers le sud-ouest, notamment sur une portion de l'avenue Royale encadrée par un alignement de maisons et par des arbres et des arbustes.

Les principaux points d'observation de ce secteur se trouvent cependant dans l'ancien bourg du Fargy où cinq points d'observation ont été identifiés. L'espace ouvert que constitue le parc Girardin offre une vue à 360 degrés sur une partie de l'ancien bourg, notamment sur la maison Girardin, sur l'ancien couvent de la congrégation de Notre-Dame et sur l'église de La Nativité de Notre-Dame. Le parvis de l'église, en retrait de la voie principale, offre une vue limitée par le

bâti, mais permet d'observer les aménagements du lieu, l'église, l'ancien couvent, le presbytère et le centre de loisirs Monseigneur-De Laval. Derrière l'église, une partie du cimetière en bordure de l'avenue du Collège et une section de la rue du Fargy longeant le cimetière s'ouvrent sur un large panorama vers le sud et sur des vues sur l'église et le centre de loisirs. La place du Vieux-Bourg, entre les rues d'Orléans et du Temple, forme un point d'observation en bordure de l'avenue Royale sur l'enfilade de bâtiments de cette voie, sur celle de la rue du Temple en direction nord, sur l'aménagement de la place publique elle-même, ainsi que sur les clochers et la toiture de l'église de La Nativité de Notre-Dame.

Secteur Villeneuve

Le secteur Villeneuve compte deux principaux points d'observation. Le premier, à l'intersection de la rue de la Belle-Rive et de l'avenue Royale, offre des vues sur les enfilades de maisons de l'avenue Royale et un vaste panorama en direction sud. Le deuxième, situé sur la place Saint-Thomas-de-Villeneuve, en bordure de l'avenue Royale, à l'emplacement du parvis de l'ancienne église, permet d'observer des vues sur les enfilades de maisons de l'avenue Royale et des percées visuelles vers le sud par les interstices entre les bâtiments.

Secteur Courville

Dans le secteur Courville, les deux principaux points d'observation se trouvent à l'intersection de la rue Chalifour et de l'avenue Royale ainsi que sur le parvis de l'église de Saint-Louis-de-Courville. Le premier permet d'observer les enfilades de bâtiments le long de l'avenue Royale, en direction sud-ouest et nord-est, ainsi que le panorama vers le sud. Le second constitue un grand dégagement

dans le corridor bâti de l'avenue Royale et offre des vues sur l'église et le presbytère, sur l'alignement de maisons de l'avenue Royale, surtout en direction est, ainsi que sur la rue Saint-Raphaël qui permet une percée visuelle vers le sud. En outre, deux autres points d'observation se trouvent dans la partie ouest du secteur, à proximité du secteur Villeneuve. Il s'agit de l'intersection du boulevard Louis-XIV et de l'avenue Royale, qui s'ouvre à 180 degrés sur un large panorama du sud-ouest au nord-est, et de l'intersection de la rue des Bordages, de la rue Morel et de l'avenue Royale, qui offre un panorama vers le sud.

POINTS DE REPÈRE

Les points de repère historiques du site patrimonial de Beauport sont constitués d'éléments naturels et bâtis.

Les églises de La Nativité de Notre-Dame et de Saint-Louis-de-Courville, dont les clochers dominant le bâti du site patrimonial majoritairement résidentiel, en constituent les principaux points de repère bâtis.

La rivière Beauport, qui traverse perpendiculairement le site patrimonial dans sa portion ouest, constitue un point de repère naturel historique. Elle détermine aujourd'hui l'endroit où le chemin Royal prend le nom d'avenue Royale. Bordée d'arbres et de végétation et en partie longée par le boulevard François-De Laval, elle est entourée d'un espace peu construit qui permet donc une meilleure vue sur la rivière.

Dans l'ancien bourg du Fargy, la maison Girardin, située au centre du parc du même nom, l'ancien couvent de la congrégation de



Figure 63

Notre-Dame, avec son clocheton surmonté d'une statue religieuse, et l'édifice Louis-Juchereau, au coin de la rue Hugues-Pommier et de l'avenue Royale (fig. 63), constituent trois autres points de repère bâtis.

Les qualités visuelles en bref

Les principaux points d'observation se trouvent aux intersections de l'avenue Royale avec des voies du côté sud, dont l'avenue Marcoux, la rue de la Belle-Rive, le boulevard Louis-XIV, la rue Morel et la rue Chalifour. Ils se situent également au parc Girardin, sur les parvis des églises de La Nativité de Notre-Dame et de Saint-Louis-de-Courville et sur une partie du cimetière de La Nativité de Notre-Dame.

Les percées visuelles et les panoramas, visibles à partir de l'avenue Royale, des espaces publics et des interstices non construits entre les bâtiments constituent des vues remarquables notamment sur le corridor de l'avenue Royale ainsi que vers le sud-ouest, le sud, le sud-est et l'est.

Les points de repère du site patrimonial de Beauport, historiquement constitués d'éléments naturels et bâtis, sont entre autres la rivière Beauport, les églises de La Nativité de Notre-Dame et de Saint-Louis-de-Courville, l'ancien couvent de la congrégation de Notre-Dame et la maison Girardin, un immeuble patrimonial classé.

3.2.7 Le patrimoine archéologique

Le patrimoine archéologique comprend d'abord les sites inscrits à l'Inventaire des sites archéologiques du Québec (ISAQ) qui témoignent de l'occupation humaine du territoire et qui permettent d'en comprendre l'histoire, la préhistoire et leur contexte culturel. En ce sens, l'archéologie tente de reconstituer le passé en étudiant les vestiges matériels découverts dans les couches successives d'occupations humaines qui ont été préservées dans le sol jusqu'à aujourd'hui. Le patrimoine archéologique comprend aussi le potentiel archéologique toujours enfoui dans le sol, qui pourrait être découvert si des travaux d'excavation se réalisaient à l'intérieur du site patrimonial déclaré.

LES PARTICULARITÉS DU SITE PATRIMONIAL

Le site patrimonial de Beauport compte 11 sites euroquébécois inscrits à l'ISAQ, ainsi qu'un potentiel archéologique qui résulte d'une présence amérindienne et euroquébécoise (fig. 52-53 et annexe 1). Trois de ces sites ont fait l'objet de fouilles archéologiques (CfEt-5⁶, CfEt-21 et CfEt-22). Jusqu'à maintenant, aucun site archéologique de la période amérindienne n'a été répertorié dans les limites du site patrimonial.

Sites archéologiques inscrits à l'ISAQ :

- ◆ Rue Chalifour (CfEs-20)

⁶ Un code Borden est un code alphanumérique attribué à tous les sites archéologiques du Québec et du Canada. Le code Borden permet d'identifier précisément les sites et les objets qui en proviennent.

- ◆ Église de Saint-Louis-de-Courville (CfEs-34)
- ◆ Maison Girardin (CfEt-2)
- ◆ Brasserie et distillerie de Beauport (CfEt-5)
- ◆ Avenue Royale (CfEt-14)
- ◆ Avenue Royale (CfEt-16)
- ◆ Maison Racey (CfEt-18)
- ◆ Maison Étienne-Parent (CfEt-20)
- ◆ Anciennes églises de Beauport (CfEt-21)
- ◆ Maison Parent (CfEt-22)
- ◆ Rue du Manège (CfEt-c)

DATATION, FONCTION ET LOCALISATION DES SITES ARCHEOLOGIQUES

La période amérindienne, caractérisée par la présence des Amérindiens avant la venue des Européens, démontre l'ancienneté de l'occupation du territoire. Bien que le site patrimonial de Beauport puisse contenir des traces d'occupation amérindiennes, aucun site archéologique datant de cette période n'y a été découvert jusqu'à présent.

Les sites archéologiques qui ont été découverts sont tous associés à la présence euroquébécoise. Ils témoignent de l'occupation du XVII^e siècle à nos jours. Il s'agit de sites à caractère agricole (grange-étable et autres bâtiments de ferme), domestique (habitations), religieux (lieux de culte) et technologique (brasserie-distillerie). La

recherche sur certains sites n'a cependant pas toujours fourni suffisamment de données archéologiques pour en déterminer la fonction précise.

Les sites archéologiques sont répartis dans les secteurs Giffard, Beauport et Courville. Aucun site archéologique n'a été répertorié dans le secteur Villeneuve.

Secteur Giffard

Le secteur Giffard compte trois sites archéologiques, dont deux ont fait l'objet de fouilles détaillées.

Situé au sud du chemin Royal, entre l'avenue de la Station et la rivière Beauport, le site de la brasserie et distillerie de Beauport (CfEt-5) a connu plusieurs interventions archéologiques. Les vestiges d'un moulin, d'un four, de dépendances, de canalisations et de bouteilles de verre y ont, entre autres, été découverts. L'endroit a logé une distillerie puis une brasserie entre 1792 et 1864, de même qu'un moulin converti en brasserie en 1895 (fig. 64).

Situé au nord du chemin Royal et à l'est de l'avenue de Lisieux, le site archéologique de la maison Parent (CfEt-22), dont seule la partie sud se trouve dans les limites du site patrimonial, a, lui aussi, fait l'objet de fouilles archéologiques. Ces fouilles ont cependant eu lieu dans la partie nord-ouest, à l'extérieur du site patrimonial. Elles ont permis de mettre au jour les vestiges d'un four à chaux et d'une dépendance. Le site témoigne de la vie agricole du XIX^e siècle et de la première moitié du XX^e siècle.

Le site archéologique de la maison Racey (CfEt-18), quant à lui, est localisé sur le coin sud-est de l'intersection du chemin Royal et de l'avenue Chabanel. Des sondages ont permis de découvrir des vestiges de canalisation et d'habitation.



Figure 64

Secteur Beauport

La plus grande concentration de sites archéologiques se trouve dans le secteur Beauport qui en compte six, dont cinq se situent dans l'ancien bourg du Fargy.

Le site des anciennes églises de Beauport (CfEt-21) est un site archéologique d'importance majeure et le seul du secteur Beauport ayant fait l'objet de fouilles. Situé au sud de l'avenue Royale, l'emplacement est choisi par le seigneur Robert Giffard pour l'érection d'une église dès le XVII^e siècle. Les diverses interventions

archéologiques effectuées sur ce site ont notamment permis de mettre au jour les vestiges des anciennes églises qui s'y sont succédées, de presbytères, de sépultures, de palissades et de latrines.

Le site de la maison Girardin (CfEt-2) est situé dans le parc du même nom. Celui de la maison Étienne-Parent (CfEt-20) se trouve au coin sud-est de la rue Seigneuriale et de l'avenue des Cascades. À l'intersection de l'avenue Royale et de la rue du Temple ainsi que sur la rue du Manège, près de l'intersection avec l'avenue Royale, se trouvent deux autres sites archéologiques (CfEt-16 et CfEt-c). Ces quatre sites ont fait l'objet de surveillance archéologique. Certaines découvertes témoignent notamment de la vie domestique de diverses périodes d'occupation.

Le site CfEt-14, quant à lui, se trouve dans l'ancien domaine seigneurial, sur le coin nord-ouest de l'intersection de l'avenue Royale et de la rue des Pères. Lors d'une surveillance archéologique, les vestiges d'un mur du XIX^e siècle y ont été découverts.

Secteur Courville

Le secteur Courville compte deux sites archéologiques qui ont, tous deux, fait l'objet d'une surveillance archéologique. Le premier est situé sur la partie ouest de la rue Chalifour (CfEs-20), à l'angle de l'avenue Royale, tandis que le second se trouve sous le parvis de l'église de Saint-Louis-de-Courville (CfEs-34). La surveillance a notamment révélé des vestiges à caractère domestique du XVIII^e siècle.

POTENTIEL ARCHEOLOGIQUE

Le potentiel archéologique du site patrimonial est important. Il pourrait subsister des vestiges de la présence amérindienne et euroquébécoise de différentes périodes. L'état de conservation de certaines de ces traces pourrait, dans certains cas, avoir été altéré par des actions liées à l'urbanisation du site patrimonial.

Sa position stratégique ainsi que la présence de cours d'eau et de ressources naturelles font de ce territoire un endroit propice à l'établissement humain. Bien qu'aucun site archéologique amérindien n'ait été localisé, les Amérindiens ont fréquenté la côte de Beauport avant l'arrivée des Européens. Les secteurs à proximité de la rivière Beauport (secteur Giffard et portion ouest du secteur Beauport) présentent un potentiel archéologique amérindien particulièrement élevé.

En outre, le secteur Giffard présente des zones de concentration de ressources archéologiques témoignant de l'évolution du secteur. Il s'agit notamment des établissements agro-domestiques créés lors de la concession par les Jésuites de parcelles situées au nord du chemin Royal et à l'ouest de l'avenue de la Pagode; de l'occupation domestique du XIX^e siècle de part et d'autre du chemin Royal; de la concession de Robert Giffard de chaque côté de la rivière Beauport et des établissements industriels (moulins, fabriques et distilleries) en bordure de cette même rivière. Dans ce secteur, le site de la brasserie et distillerie de Beauport, qui a fait l'objet de plusieurs interventions archéologiques, pourrait contenir encore plusieurs vestiges importants, notamment en ce qui concerne les vestiges du troisième moulin banal érigé en 1785 à l'initiative du seigneur

Antoine Juchereau Duchesnay. Les restes de ce moulin se trouveraient sous l'avenue Royale et au sud de cette voie.

Dans le secteur Beauport, il existe un potentiel archéologique lié à l'occupation domestique ancienne (propriétés seigneuriales et sites domestiques), à l'occupation des sites agro-domestiques et agricoles, ainsi qu'aux lieux de production artisanale et industrielle (particulièrement les fours à chaux, le travail du fer, le tannage et l'occupation industrielle). Ce potentiel est localisé plus particulièrement en bordure de l'avenue Royale ainsi que le long de la rue Saint-Jules et de l'avenue des Cascades dans l'ancien bourg du Fargy. Le secteur Beauport compte quatre sites à potentiel archéologique d'intérêt. Il s'agit du manoir seigneurial de Robert Giffard, situé à l'ouest de la rivière Beauport et au sud de l'avenue Royale, à peu près à la hauteur du 362, avenue Royale; du manoir seigneurial de Salaberry et de ses dépendances, dont l'intérêt archéologique concerne surtout les couches d'occupation du milieu du XVIII^e au XX^e siècle, puisque les vestiges du manoir lui-même se trouveraient sous le bâtiment central du complexe résidentiel du 482, avenue Royale; de l'ancienne ferme seigneuriale de Philippe Damours de la Morandière, co-héritier de la seigneurie par sa femme, aménagée vers 1738 à l'emplacement du 550, avenue Royale; ainsi que de la chapelle de procession, qui se trouvait, au XIX^e siècle, du côté nord de l'avenue Royale, sur le terrain actuel du 771, avenue Royale, immédiatement à l'est du 747, avenue Royale.

Dans les secteurs Villeneuve et Courville, le potentiel archéologique réside principalement dans la nature domestique et agricole des sites du XVII^e au XIX^e siècle qu'ils pourraient révéler. Il serait également possible de retrouver des sites liés à la production

artisanale, de même que deux sites de campements militaires : un au nord de l'avenue Royale, entre les rues de la Madone et Saint-Émile, et l'autre à la jonction de la rue des Bordages et de l'avenue Royale.

Le patrimoine archéologique en bref

Le site patrimonial de Beauport compte onze sites archéologiques inscrits à l'ISAQ, dont trois ont fait l'objet de fouilles : la brasserie et la distillerie de Beauport (CfEt-5), les anciennes églises de Beauport (CfEt-21) et la maison Parent (CfEt-22).

Tous les sites archéologiques témoignent de l'occupation euroquébécoise du territoire qui remonte au XVII^e siècle. Ils se concentrent surtout à proximité de la rivière Beauport, dans les secteurs Giffard et Beauport ouest, ainsi que dans l'ancien bourg du Fargy.

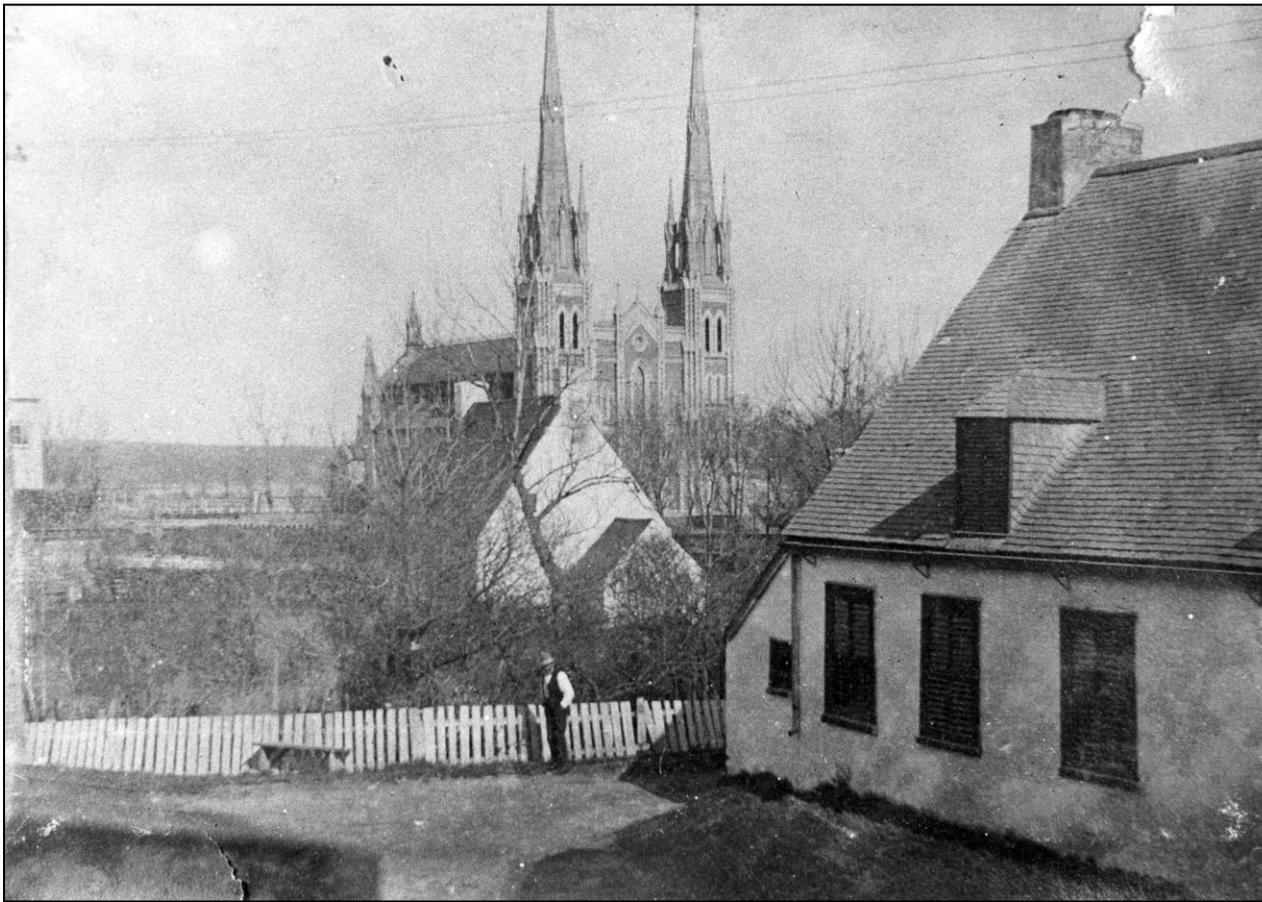
Plusieurs sites archéologiques associés à la présence amérindienne et euroquébécoise peuvent subsister dans le site patrimonial.

Dans le secteur Giffard, les terres de chaque côté du chemin Royal et celles en bordure de la rivière Beauport présentent un potentiel archéologique. Sur le site de la brasserie et de la distillerie de Beauport, il serait encore possible de trouver les vestiges du troisième moulin banal.

Dans le secteur Beauport, il existe un potentiel archéologique en bordure de l'avenue Royale et dans le bourg du Fargy, notamment le long de la rue Saint-Jules et de l'avenue des Cascades. Quatre sites présentent un intérêt archéologique, soit le manoir seigneurial de Robert Giffard, le manoir seigneurial de Salaberry et ses dépendances, l'ancienne ferme seigneuriale de Philippe d'Amour de la Morandière et la chapelle de procession.

Quant aux secteurs Villeneuve et Courville, il serait possible d'y trouver des sites archéologiques liés à l'occupation domestique et agricole du XVII^e au XIX^e siècle, à la production artisanale et à des installations militaires.

4. ORIENTATIONS POUR LA PROTECTION, LA MISE EN VALEUR ET LA TRANSMISSION



4.1 ORIENTATIONS S'APPLIQUANT A TOUS LES TYPES D'INTERVENTION

Le plan de conservation repose sur trois orientations s'appliquant à tous les types d'intervention. Elles guideront l'analyse des demandes d'autorisation conformément aux articles 64 et 65 de la Loi sur le patrimoine culturel. Les orientations constituent donc un guide et ne s'imposent pas systématiquement dans tous les cas. En raison de leur portée générale, ces orientations visent l'ensemble des caractéristiques du territoire.

4.1.1 Préserver les valeurs patrimoniales du site patrimonial

Les valeurs patrimoniales contribuent à révéler l'identité et la spécificité d'un territoire, et elles s'incarnent dans des caractéristiques qui concernent les composantes d'un lieu. Il importe donc de les préserver afin d'assurer la pérennité du patrimoine culturel et sa transmission aux générations futures. L'objectif poursuivi par la ministre en matière d'application de la Loi est la protection et la mise en valeur du site patrimonial. Dans cette perspective, chaque geste pourrait avoir une incidence et mérite une attention particulière.

4.1.2 Privilégier le traitement minimal

Les interventions dans le site patrimonial visent en général des objectifs légitimes, notamment celui d'assurer la pérennité d'un

bâtiment ou d'un site. Cependant, ces interventions pourraient porter atteinte aux valeurs du site patrimonial; c'est pourquoi le principe du traitement minimal devrait être privilégié autant que possible. Cette orientation s'appuie sur une hiérarchisation des traitements envisageables dans le site patrimonial. Il peut s'agir de préservation, de réhabilitation ou de mise en valeur. Ces traitements, qui impliquent des actions différentes, ont un impact plus ou moins important sur les valeurs patrimoniales du territoire ou de l'objet visé. Il conviendrait de choisir l'intervention ayant le moins d'impact sur les valeurs patrimoniales.

4.1.3 Assurer la continuité à travers les changements

Un site patrimonial constitue le témoignage de différentes époques. Afin de préserver les composantes significatives de chacune de ces époques tout en maintenant la vitalité du territoire et son utilisation contemporaine, il importe d'inscrire les interventions dans un esprit de continuité et de cohérence avec les caractéristiques du site patrimonial.

4.2 ORIENTATIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES

4.2.1. Le cadre naturel

ORIENTATION GÉNÉRALE

- ◆ Préserver les caractéristiques historiques du cadre naturel, notamment celles rattachées à la topographie, à l'hydrographie, à la géologie et au couvert végétal du territoire.

ORIENTATIONS PARTICULIÈRES

4.2.1.1 Topographie

- ◆ Respecter la topographie du territoire en privilégiant notamment des remaniements de sol et des nivellements (remblais et déblais) qui n'en modifient pas le relief.
- ◆ Maintenir l'intégrité de l'escarpement qui borde le sud de l'avenue Royale.
- ◆ Ne pas favoriser la création de talus artificiels ni l'utilisation d'éléments ornementaux en béton, tels que des murs de soutènement.

4.2.1.2 Hydrographie

- ◆ Protéger la section de la rivière Beauport située dans les limites du site patrimonial.

4.2.1.3 Couvert végétal

- ◆ Maintenir le caractère paysager historique en protégeant les espaces végétalisés, dont les espaces gazonnés, les arbres isolés et les bois.
- ◆ Remplacer les arbres lors des interventions de coupe.
- ◆ Lors de plantations, choisir des essences forestières indigènes et respecter les aménagements en place.
- ◆ Pour les travaux de dégagement de la végétation à proximité des lignes électriques par Hydro-Québec ou ses mandataires en vue d'assurer la sécurité publique, viser le respect des caractéristiques du cadre naturel.

4.2.2 Le réseau viaire

ORIENTATIONS GÉNÉRALES

- ◆ Conserver et mettre en valeur des caractéristiques historiques du réseau viaire du site patrimonial.
- ◆ Préserver la configuration historique du réseau viaire et respecter son rôle dans la structuration de l'espace.

ORIENTATIONS PARTICULIÈRES

- ◆ Conserver les caractéristiques des différents types de parcours du site patrimonial, telles que leur largeur et leur tracé.
- ◆ Maintenir la prédominance du parcours directeur, constitué du chemin Royal et de l'avenue Royale, sur les autres parcours.
- ◆ Conserver les caractéristiques du chemin Royal et de l'avenue Royale, notamment la sinuosité et l'étroitesse du parcours.
- ◆ Ne pas aménager de nouvelles voies, sauf si l'objectif est de parachever la trame viaire actuelle.

- ◆ Respecter le relief naturel et les caractéristiques des voies existantes durant la réalisation de nouveaux parcours.
- ◆ Ne pas favoriser l'implantation de carrefours giratoires ou d'autres aménagements similaires ne s'inscrivant pas dans l'histoire du site patrimonial.

4.2.3 Le système parcellaire

ORIENTATION GENERALE

- ◆ Préserver les caractéristiques historiques du système parcellaire lors des opérations cadastrales.

ORIENTATIONS PARTICULIERES

- ◆ Privilégier le maintien des caractéristiques du cadastre original (proportions, dimensions, orientations) plutôt que les morcellements nuisibles à la conservation de témoins qui révèlent les différentes époques d'occupation du site patrimonial.
- ◆ Privilégier la conservation et le renforcement de la lisibilité du parcellaire, notamment en préservant l'orientation nord-ouest-sud-est des lots dans les secteurs Giffard et Beauport – bourg du Fargy, une orientation perpendiculaire à l'avenue Royale des lots dans le secteur Beauport – domaine seigneurial et l'orientation nord-sud des lots dans les secteurs de Beauport – partie est, Villeneuve et Courville – partie ouest ainsi que Courville – partie est.

4.2.4 Le cadre bâti

ORIENTATIONS GENERALES

- ◆ Protéger les bâtiments du site patrimonial en favorisant leur préservation et leur restauration.
- ◆ Lorsqu'il y a démonstration de la validité et de la pertinence de l'intervention, recourir de manière exceptionnelle à la démolition d'un bâtiment.

ORIENTATIONS PARTICULIERES

4.2.4.1 POUR LES BATIMENTS RESIDENTIELS, SOIT LES MAISONS RURALES ET VILLAGEOISES AINSI QUE LES BATIMENTS RELIGIEUX ET INSTITUTIONNELS

- ◆ Respecter les caractéristiques de l'époque de construction en favorisant la cohérence architecturale.
- ◆ Éviter l'accumulation de modifications ponctuelles qui efface le caractère historique des bâtiments anciens.
- ◆ Respecter les apports qui témoignent du caractère évolutif du bâtiment, tels que les agrandissements lorsqu'ils possèdent une valeur historique justifiant leur maintien.
- ◆ Utiliser des matériaux traditionnels (bois, pierre, brique d'argile, tôle) compatibles avec l'époque de construction du bâtiment lorsqu'on intervient sur une de ses composantes architecturales (les murs extérieurs, les portes et fenêtres, les toitures et leurs composantes, les éléments en saillie et l'ornementation). Préserver les caractéristiques de ces matériaux, dont la texture, les modes d'assemblage, les dimensions et les motifs.
- ◆ Privilégier l'entretien et le maintien des composantes des bâtiments et ne remplacer que celles qui ont atteint la fin de leur

durée de vie en favorisant les mêmes matériaux et les mêmes techniques.

- ◆ Ne pas remplacer à l'identique un matériau de mauvaise qualité ou incompatible avec le caractère et l'âge d'un bâtiment.
- ◆ Ne pas favoriser le maintien des composantes ajoutées antérieurement qui nuisent à la valeur du bâtiment.
- ◆ Protéger les bâtiments secondaires, tels que les bâtiments agricoles et les bâtiments domestiques, ainsi que les monuments religieux et commémoratifs.

4.2.4.1.1 L'implantation

- ◆ Respecter le rapport traditionnel des bâtiments avec leur terrain, notamment en conservant les marges avant et latérales.
- ◆ Maintenir les bâtiments à leur emplacement d'origine au lieu de les déplacer sur leur terrain.

4.2.4.1.2 Les fondations

- ◆ Favoriser le maintien des fondations en pierre plutôt que leur remplacement par des fondations en béton.
- ◆ Pour les fondations en pierre, favoriser l'utilisation d'un mortier de restauration à base de chaux hydraulique pour le rejointoiement, ou toute autre technique traditionnelle donnant un résultat équivalent.
- ◆ Maintenir l'exhaussement traditionnel des bâtiments par rapport au sol.

4.2.4.1.3 Les murs extérieurs

- ◆ Conserver les parements traditionnels, dont la pierre, la brique d'argile et le bois. Peindre ou teindre les revêtements de bois de la couleur d'origine du bâtiment ou de couleur claire, neutre et opaque, habituellement en blanc, plutôt que de les laisser de la couleur naturelle du bois.
- ◆ Privilégier le dégagement des parements d'origine conservés sous un revêtement plus récent, et récupérer les sections en bon état afin de les compléter ou de les reproduire à l'identique.
- ◆ Conserver les éléments de transition, dont les planches de rive et les planches cornières.
- ◆ Privilégier les parements traditionnels plutôt que les parements comme le vinyle, le béton et d'autres matériaux composites et synthétiques imitant le bois, la tôle peinte ou profilée en usine, l'aluminium émaillé, la maçonnerie de briques de béton ou de pierres reconstituées et le crépi en acrylique.

4.2.4.1.4 Les ouvertures (portes et fenêtres)

- ◆ Préserver les caractéristiques des ouvertures anciennes, dont leur localisation, leurs dimensions, leurs proportions, leur type, notamment les fenêtres à battants à petits carreaux, les fenêtres à battants à grands carreaux et les fenêtres à guillotine.
- ◆ Favoriser la conservation du système traditionnel de fenêtres et contre-fenêtres en bois. Il est préférable de peindre ou de teindre les fenêtres et contre-fenêtres de couleur blanche plutôt que de les laisser de la couleur naturelle du bois.
- ◆ Conserver les chambranles et les impostes d'origine, ou favoriser leur restauration à l'identique s'ils ont disparu.
- ◆ Privilégier le remplacement des ouvertures, incluant les chambranles, qui ne correspondent pas à celles de l'époque de

construction du bâtiment par des composantes cohérentes avec l'époque de construction du bâtiment.

- ◆ Favoriser l'utilisation de fenêtres ou de portes traditionnelles au lieu de fenêtres ou de portes de style contemporain, même en bois, ou en matériaux synthétiques comme le plastique, l'aluminium et l'acier, ou encore de portes coulissantes de type porte-patio et de fenêtres à verre unique.

4.2.4.1.5 Les toitures et leurs composants

- ◆ Conserver la pente originale des toitures, notamment en évitant les surhaussements.
- ◆ Privilégier les matériaux de couverture traditionnels, notamment la tôle (à baguette, à la canadienne, pincée) et le bardeau de bois, plutôt que les matériaux de couverture contemporains comme le bardeau d'asphalte, le bardeau à base de plastique ou de caoutchouc imitant la texture du bois et la tôle peinte ou profilée en usine.
- ◆ Conserver les corniches en respectant notamment le modèle d'origine et le profil des moulures existantes, ou favoriser leur restauration telle qu'à l'origine si elles ont disparu.
- ◆ Conserver les lucarnes d'origine et les souches de cheminées anciennes, ou favoriser leur restauration telle qu'à l'origine si elles ont disparu.
- ◆ Ne pas favoriser l'installation de puits de lumière.

4.2.4.1.6 Les éléments en saillie et l'ornementation

- ◆ Favoriser la conservation des éléments en saillie et de l'ornementation d'origine, ou favoriser leur restauration telle qu'à l'origine s'ils ont disparu.

- ◆ Privilégier le remplacement des parties trop abîmées par des composantes du même matériau. Lors d'un ajout d'éléments en saillie ou d'ornements, favoriser la compatibilité en fonction de l'âge et du type du bâtiment.
- ◆ Favoriser la conservation des profils et des assemblages d'origine.

4.2.4.1.7 La peinture, la teinture et le choix de couleurs

- ◆ Utiliser des couleurs respectant celles traditionnellement présentes dans le site patrimonial de Beauport. Favoriser des couleurs claires (blanc, amande, crème) pour les parements, des couleurs contrastantes et plus foncées que le parement pour les chambranles et les détails architecturaux, en fonction de l'âge et du type du bâtiment.
- ◆ Favoriser la couleur naturelle des matériaux pour les couvertures. Favoriser des couleurs foncées pour les couvertures qui doivent être peinturées.
- ◆ Éviter de peindre ou de teindre la maçonnerie de brique ou de pierre. Si la peinture de la brique est un élément traditionnel, utiliser de la peinture ou de la teinture qui permet à la brique de respirer.

4.2.4.1.8 L'isolation

- ◆ Privilégier les méthodes d'isolation ayant un impact limité sur l'épaisseur des parements et de la couverture, plutôt que de cacher parements et couvertures sous un nouveau revêtement.

4.2.4.2 POUR LES AUTRES BATIMENTS, COMME LES BUNGALOWS AINSI QUE LES IMMEUBLES D'HABITATION ET LES BATIMENTS COMMERCIAUX RECENTS

- ◆ Le remplacement à l'identique, ou selon les caractéristiques du milieu d'insertion, des composantes (parement, couverture, ouvertures) est généralement acceptable.
- ◆ Ne pas favoriser l'ajout de fenêtres en saillie.
- ◆ Ne pas favoriser les parements en vinyle, en pierre reconstituée, en brique de béton ou de calcite, en brique sans mortier, en composante à base de plastique imitant la maçonnerie, en béton et autres matériaux composites et synthétiques imitant le bois, en tôle peinte ou profilée en usine, en aluminium émaillé, en crépi ou en acrylique.
- ◆ Éviter les éléments étant de fausses représentations d'éléments architecturaux passés, tels que le faux contrevent et le faux carreau.

4.2.4.3 POUR L'AGRANDISSEMENT D'UN BATIMENT

- ◆ Viser la compatibilité de l'agrandissement avec le bâtiment existant et le milieu d'insertion.

4.2.4.3. L'implantation

- ◆ Respecter le relief du terrain, et éviter notamment de dégager excessivement les fondations et de créer des remblais et des déblais qui modifieraient la relation entre le bâtiment et son terrain ou qui ne s'harmoniseraient pas avec les terrains voisins. Il est préférable d'asseoir l'agrandissement au sol plutôt que de le remblayer pour dissimuler un surhaussement accentué.

- ◆ Favoriser une implantation de l'agrandissement latéralement et en retrait par rapport à la façade du volume original ou à l'arrière de celui-ci.
- ◆ Pour tout prolongement extérieur de type terrasse, privilégier un dégagement par rapport au sol qui s'adapte à la topographie.
- ◆ Privilégier une implantation de l'agrandissement qui a un impact limité sur les bâtiments voisins.

4.3.4.3.2 Le volume

- ◆ Privilégier un agrandissement qui respecte la symétrie et la hiérarchie des volumes du bâtiment.
- ◆ Maintenir la préséance du volume du bâtiment original sur celui de l'agrandissement.
- ◆ Harmoniser l'agrandissement avec le volume du bâtiment existant afin d'éviter la complexification du volume.
- ◆ Privilégier les agrandissements latéraux ou arrière plutôt que les surhaussements.

4.2.4.3.3 Le traitement architectural

- ◆ Privilégier la compatibilité de l'agrandissement avec les composantes du bâtiment existant afin d'assurer une cohérence visuelle
- ◆ Favoriser une expression architecturale contemporaine de qualité.
- ◆ Respecter les principales lignes de composition du bâtiment, notamment les niveaux de plancher.
- ◆ L'agrandissement devrait avoir un impact limité sur les caractéristiques du bâtiment principal.

4.2.4.3.4. Orientation particulière pour les garages :

- ◆ Pour les maisons rurales et villageoises, favoriser l'implantation de garages détachés plutôt qu'attachés ou intégrés au volume du bâtiment.
- ◆ Favoriser une implantation du garage détaché à l'arrière du bâtiment principal ou sur un côté.

4.2.4.4 POUR LES NOUVELLES CONSTRUCTIONS

- ◆ Favoriser une nouvelle construction qui respecte des caractéristiques historiques du milieu d'insertion, sans imiter les bâtiments existants, de manière à affirmer son époque de construction.
- ◆ Promouvoir l'excellence de la conception et de la réalisation afin d'assurer un apport contemporain de qualité aux réalisations passées.

4.2.4.4.1 L'implantation

- ◆ Respecter le relief du terrain, et éviter notamment de dégager excessivement les fondations et de créer des remblais et des déblais qui modifieraient le niveau du sol existant. Il est préférable d'asseoir le nouveau bâtiment au sol plutôt que de le remblayer pour dissimuler un surhaussement accentué.
- ◆ Favoriser une implantation de la façade principale comparable à celle des bâtiments voisins, notamment en respectant un alignement similaire.
- ◆ Dans le cas où le bâtiment donne sur deux rues, privilégier un traitement architectural de qualité sur les deux façades et favoriser l'implantation de la façade principale sur le parcours directeur.

4.2.4.4.2 Le volume

- ◆ Privilégier des volumes proportionnels aux dimensions du terrain et un pourcentage d'occupation du sol équivalent à celui des bâtiments du secteur d'implantation de la nouvelle construction.
- ◆ Privilégier une hauteur du bâtiment qui ne dépasse pas celle de la moyenne du milieu d'insertion
- ◆ Privilégier l'utilisation de plans simples, dont des plans carrés ou rectangulaires.
- ◆ Utiliser des types de toiture aux formes simples.
- ◆ Pour la construction de galeries, privilégier des matériaux qui présentent des caractéristiques et des couleurs cohérentes avec le bâtiment.

4.2.4.4.3 Le traitement architectural

- ◆ Privilégier des caractéristiques architecturales compatibles avec les bâtiments du milieu d'insertion en ce qui concerne notamment le parement, les ouvertures, les éléments en saillie et l'ornementation.
- ◆ Privilégier l'utilisation de parements, notamment le bois, la pierre et la brique d'argile, compatibles avec les caractéristiques du milieu d'insertion.
- ◆ Favoriser l'utilisation d'au maximum deux types de parements sur l'ensemble du bâtiment et pas plus d'un par façade.
- ◆ Favoriser l'utilisation d'un seul matériau de couverture pour l'ensemble du bâtiment.
- ◆ Privilégier les couleurs (claires, neutres et opaques) utilisées traditionnellement dans le site patrimonial.

- ◆ Privilégier l'utilisation d'un seul type de porte et de fenêtre par bâtiment. Plutôt que des grandes fenêtres, privilégier l'intégration de fenêtres de petites dimensions, et les répéter afin d'éviter une trop grande diversité d'ouvertures.
- ◆ Privilégier l'uniformisation des hauteurs et l'alignement de la partie supérieure des ouvertures sur un même étage.
- ◆ Favoriser les fenêtres d'étage moins hautes que celles du rez-de-chaussée.
- ◆ Pour la réalisation de saillies et d'ornements, privilégier les éléments compatibles avec le caractère dominant du secteur.
- ◆ Favoriser les bâtiments qui n'ont pas de fenêtres en saillie.
- ◆ Favoriser les bâtiments qui n'ont pas de parements en vinyle, en pierre reconstituée, en brique de béton ou de calcite, en brique sans mortier, en composante à base de plastique imitant la maçonnerie, en béton et autres matériaux composites et synthétiques imitant le bois, en tôle peinte ou profilée en usine, en aluminium émaillé, en crépi ou en acrylique.

4.2.5 Les unités de paysage

ORIENTATION GENERALE

- ◆ Préserver les caractéristiques historiques des unités de paysage en maintenant leurs distinctions.

ORIENTATIONS PARTICULIERES

- ◆ Favoriser une implantation cohérente des nouveaux bâtiments selon les caractéristiques du milieu d'insertion.
- ◆ Si de nouveaux bâtiments sont construits, favoriser le maintien des modes d'implantation du milieu d'insertion, notamment en

conservant les marges avant et latérales ainsi que l'orientation originale des lots et des bâtiments.

- ◆ Favoriser la présence d'aménagements paysagers sobres et de qualité le long des voies publiques et en façade des bâtiments ainsi que dans les espaces libres en bordure des rues.
- ◆ Favoriser la conservation des clôtures traditionnelles existantes.
- ◆ Privilégier les clôtures en bois de type traditionnel plutôt que des clôtures à maille de chaîne, en matériaux synthétiques ou en plastique.
- ◆ Favoriser la conservation des espaces ouverts, dont le parc des Martyrs, le parc Chabanel, le parc Girardin, le cimetière de La Nativité de Notre-Dame, et des places publiques.
- ◆ Favoriser l'enfouissement des réseaux d'utilité publique aériens. Lorsqu'un projet d'enfouissement est effectué, minimiser l'impact visuel de la transition entre le réseau aérien et le réseau sous-terrain.
- ◆ Minimiser l'impact visuel du mobilier d'utilité publique comme les boîtiers techniques et les installations de gaz naturel, notamment par le choix de leur emplacement et par des aménagements paysagers.
- ◆ Minimiser l'impact visuel des aires de stationnements.

4.2.6 Les qualités visuelles

ORIENTATION GENERALE

- ◆ Protéger les caractéristiques historiques des qualités visuelles du site patrimonial, car elles contribuent notamment au caractère pittoresque et paysager du territoire.

ORIENTATIONS PARTICULIERES

- ◆ Favoriser la protection des points d'observation et de leurs accès, dont ceux présents sur le chemin Royale, l'avenue Royale et les espaces publics.
- ◆ Favoriser la conservation des percées visuelles et des panoramas qui s'ouvrent notamment sur les secteurs Giffard, Beauport (bourg du Fargy et domaine seigneurial), Villeneuve et Courville.
- ◆ Privilégier des projets de construction ou d'aménagement n'obstruant pas les percées visuelles et panoramas et ne mettant pas en péril la lisibilité des points de repère du site patrimonial, dont la rivière Beauport, les églises de La Nativité de Notre-Dame et de Saint-Louis-de-Courville, du couvent de la congrégation de Notre-Dame et de la maison Girardin.

4.2.6.1 L'affichage

- ◆ Assurer la compatibilité de l'affichage avec le caractère historique du site patrimonial.
- ◆ Privilégier un affichage dont la localisation, la forme, les matériaux, les dimensions et les couleurs sont compatibles avec le type, l'âge et l'architecture du bâtiment auquel il se rapporte. Cet affichage pourrait également être compatible avec l'affichage avoisinant.
- ◆ Privilégier un affichage ne masquant pas les caractéristiques des bâtiments environnants et n'obstruant pas une vue sur un point de repère, une percée visuelle ou un panorama significatif.
- ◆ Utiliser un affichage de qualité et d'apparence soignée pour l'ensemble de l'enseigne, y compris sa structure de support, le graphisme et le lettrage.

- ◆ Privilégier les types d'enseignes suivants : enseigne sur le terrain, sur deux poteaux ou en potence, en bois ou en métal ; enseigne sur le bâtiment, à plat sur l'une des façades, en bois ou avec lettrages en appliqués ; enseigne de type lettrage et logo en vitrine.
- ◆ Utiliser un support de qualité s'harmonisant avec l'enseigne et l'architecture du bâtiment.
- ◆ Les enseignes à plat sur le bâtiment ne devraient pas être apposées plus haut que le rez-de-chaussée.
- ◆ Lorsque plusieurs enseignes sont nécessaires pour un même bâtiment, favoriser une harmonisation des enseignes.

4.2.7 Le patrimoine archéologique

ORIENTATIONS GENERALES

- ◆ Protéger le patrimoine archéologique.
- ◆ Privilégier une approche d'archéologie préventive dans les secteurs qui ont un potentiel archéologique démontré.
- ◆ Favoriser la conservation *in situ* des vestiges significatifs.

ORIENTATIONS PARTICULIERES

4.2.7.1 Les excavations dans les sites inscrits à l'Inventaire des sites archéologiques du Québec

- ◆ Protéger le patrimoine archéologique en ne favorisant pas l'exécution de travaux d'excavation là où se trouvent des sites inscrits à l'Inventaire des sites archéologiques du Québec.
- ◆ Si l'excavation doit être faite, privilégier des interventions minimales pour protéger l'intégrité du site et minimiser les perturbations du sol.

- ◆ Lors de ces excavations, prévoir une intervention archéologique conséquente avec la nature du site.

4.2.7.2 Les excavations dans les secteurs possédant un potentiel archéologique

- ◆ Privilégier une intervention archéologique préalable aux travaux d'excavation.
- ◆ Adapter l'intervention archéologique en fonction du potentiel de découverte archéologique et de l'importance de ce potentiel, de plus, privilégier une surveillance par un archéologue durant les travaux d'excavation.

4.2.8 La mise en valeur

ORIENTATION GENERALE

- ◆ Favoriser les projets mettant en valeur l'histoire du site patrimonial.

ORIENTATIONS PARTICULIERES

- ◆ Privilégier un mobilier urbain, comme des lampadaires, des bancs et des poubelles, qui est compatible avec le contexte patrimonial.
- ◆ Favoriser la conservation du patrimoine archéologique in situ et sa mise en valeur dans les projets d'aménagement.
- ◆ Favoriser la mise en valeur des témoins des différentes activités économiques en bordure de la rivière Beauport.
- ◆ Favoriser la mise en valeur des traces de l'ancien ruisseau des Écailles, canalisé sous les rues de l'Académie et Saint-Jules.

- ◆ Favoriser la mise en valeur des seuils des différentes unités de paysage.
- ◆ Favoriser l'aménagement d'abribus compatibles avec le contexte patrimonial.
- ◆ Favoriser la mise en valeur des témoins du passé agricole du site patrimonial, notamment par la délimitation des parcelles au moyen d'alignements d'arbres.

5. ANNEXES

ANNEXE 1

5.1 DATATION, FONCTION ET LOCALISATION DES SITES ARCHÉOLOGIQUES

Sites archéologiques inscrits à l'ISAQ

- ◆ Rue Chalifour (CfEs-20)
- ◆ Église de Saint-Louis-de-Courville (CfEs-34)
- ◆ Maison Girardin (CfEt-2)
- ◆ Brasserie et distillerie de Beauport (CfEt-5)
- ◆ Avenue Royale (CfEt-14)
- ◆ Avenue Royale (CfEt-16)
- ◆ Maison Racey (CfEt-18)
- ◆ Maison Étienne-Parent (CfEt-20)
- ◆ Anciennes églises de Beauport (CfEt-21)
- ◆ Maison Parent (CfEt-22)
- ◆ Rue du Manège (CfEt-c)

Datation des sites

Sites amérindiens (aucun site découvert)

Sites euroquébécois (11 sites découverts) :

- ◆ euroquébécois 1608-1759 = 1 site (CfEt-2)
- ◆ euroquébécois 1608-1799 = 1 site (CfEs-20)
- ◆ euroquébécois 1608-1950 = 2 sites (CfEs-34, CfEt-21)
- ◆ euroquébécois 1760-1950 = 2 sites (CfEt-5, CfEt-20)
- ◆ euroquébécois 1800-1899 = 1 site (CfEt-14)
- ◆ euroquébécois 1800-1950 = 3 sites (CfEt-18, CfEt-22, CfEt-c)
- ◆ euroquébécois indéterminé = 1 sites (CfEt-16)

Fonction des sites

Occupation amérindienne (aucun site découvert)

Occupation euroquébécoise (12 sites découverts) :

- ◆ artisanale, agricole et domestique = 1 site (CfEt-22)
- ◆ domestique = 4 sites (CfEs-20, CfEs-34, CfEt-2, CfEt-c)
- ◆ religieuse = 1 site (CfEt-21)
- ◆ technologique = 1 site (CfEt-5)
- ◆ indéterminée = 4 sites (CfEt-14, CfEt-16, CfEt-18, CfEt-20)

Localisation des sites

Parmi les 11 sites archéologiques, trois se trouvent dans le secteur Giffard (CfEt-5, CfEt-18, CfEt-22), six dans le secteur Beauport, dont un dans l'ancien domaine seigneurial (CfEt-14), quatre dans le bourg du Fargy (CfEt-2, CfEt-16, CfEt-20, CfEt-21) et un dans la portion est du secteur (CfEt-c), et, enfin, deux dans le secteur Courville (CfEs-20, CfEs-34).

ANNEXE 2

5.2 GLOSSAIRE

Cadre bâti

Le cadre bâti regroupe tout bâtiment principal ou secondaire pouvant abriter des hommes, des animaux ou des objets, de même que les activités qui s'y rattachent. Ces activités, qui peuvent être de nature diverse, dont agricole, résidentielle, commerciale, industrielle ou institutionnelle, ont une influence directe sur le type bâti et sur son implantation, son volume et son traitement architectural.

Cadre naturel

Le cadre naturel d'un lieu rassemble les éléments et les phénomènes physiques qui le composent. Il est notamment constitué de caractéristiques topographiques, hydrographiques ou géographiques qui définissent le territoire.

Élément en saillie

Un élément en saillie est une partie d'un bâtiment qui est en relief par rapport au mur, tel qu'un balcon, une galerie, un porche, une cheminée et une véranda. Le volume annexe n'est pas une saillie.

Panorama

Le panorama est la vue d'une large portion de paysage. Il offre une vision plus globale que la percée visuelle.

Parcours directeur

Le parcours directeur (parcours-mère ou parcours fondateur) est une voie de circulation qui relie les premiers lieux d'occupation d'un territoire. Il est habituellement parmi les plus anciennes voies de

circulation du site patrimonial. Le parcours directeur joue parfois le rôle de parcours d'implantation.

Parcours de raccordement

Le parcours de raccordement est une voie de circulation qui relie deux autres voies comme des parcours directeurs et des parcours d'implantation. Ses parois sont généralement peu construites, car ce type de parcours n'est pas destiné à l'implantation de bâtiments.

Parcours de restructuration

Le parcours de restructuration est une voie de circulation qui marque une percée à travers le tissu urbain plus ancien.

Parcours d'implantation

Le parcours d'implantation, par rapport au parcours directeur, est une voie de circulation aménagée spécifiquement pour accueillir des lotissements. Habituellement rectiligne, cette voie est bordée de parcelles qui sont réparties de part et d'autre et destinées à accueillir des maisons individuelles.

Patrimoine archéologique

Le patrimoine archéologique est l'ensemble des biens et des sites archéologiques qui témoignent de l'occupation humaine préhistorique ou historique du territoire.

Plan de conservation

Le plan de conservation est un document dans lequel la ministre de la Culture et des Communications présente ses orientations en vue de la préservation, de la réhabilitation et, le cas échéant, de la mise en valeur d'un immeuble patrimonial classé ou d'un site patrimonial

classé ou déclaré en fonction de sa valeur patrimoniale et de ses éléments caractéristiques.

Percée visuelle

Une percée visuelle est une vue cadrée par des éléments naturels ou bâtis.

Point d'observation

Le point d'observation est un endroit d'où l'on jouit d'une vue intéressante.

Potentiel archéologique

Par rapport au patrimoine archéologique connu, le potentiel archéologique représente ce qui pourrait possiblement d'être découvert.

Qualité visuelle

Les qualités visuelles du site patrimonial résultent de l'interrelation de facteurs naturels et humains. Elles comprennent notamment les points d'observation, les percées visuelles et les panoramas ainsi que les points de repère.

Réseau viaire

Le réseau viaire correspond au système des voies et des espaces libres permettant la circulation ainsi que leurs aires de stationnement. Le réseau viaire se compose de différents types de parcours, dont le parcours directeur (parcours-mère ou fondateur), le parcours d'implantation, le parcours de raccordement et le parcours de restructuration.

Site patrimonial déclaré

Au sens de la Loi sur le patrimoine culturel, un site patrimonial déclaré par le gouvernement est un territoire qui présente un intérêt pour sa valeur archéologique, architecturale, artistique, emblématique, ethnologique, historique, identitaire, paysagère, scientifique, urbanistique ou technologique.

Surhaussement

Le surhaussement est l'augmentation de la hauteur ou du niveau usuel d'un bâtiment, notamment par l'ajout d'un étage.

Système parcellaire

Le système parcellaire résulte du découpage du territoire, généralement par lotissement. Les lots, qui peuvent aussi être désignés sous le terme de propriétés foncières, d'unités foncières ou de parcelles, se caractérisent notamment par leurs dimensions, leurs proportions et leur orientation.

Traitement architectural

Le traitement architectural désigne l'habillage d'un bâtiment. Il correspond au parement, à la couverture, aux ouvertures et à l'ornementation.

Unités de paysage

Les unités de paysage sont des portions de territoire caractérisées par une organisation récurrente des composantes naturelles (cadre naturel) et humanisées (réseau viaire, système parcellaire, cadre bâti) qui lui sont propres.

Volume

Le volume renvoie à la forme d'un bâtiment. Il se définit par trois éléments principaux : le plan, l'élévation et la forme du toit.

ANNEXE 3

5.3 LISTE DES ILLUSTRATIONS

Page couverture :

Implantation en dents de scie le long de l'avenue Royale, secteur Courville

Josée Perreault 2014, © Ministère de la Culture et des Communications.

Avenue Royale et noyau villageois de Beauport, vers 1870

P1000,S4,D59,P101 / Reproduction interdite sans l'autorisation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec / Collection Centre d'archives de Québec / Beauport – Avenue Royale / J. L. Photo, vers 1870.

Maison Girardin

Josée Perreault 2014, © Ministère de la Culture et des Communications.

Page « Introduction » : Site patrimonial de Beauport

© Pierre Lahoud 2014.

Page « Survol du site patrimonial » : Maison Girardin, vers 1925

P600,S6,D2,P54 / Reproduction interdite sans l'autorisation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec / Collection initiale / Beauport – Avenue Royale – Cléophas Girardin – Résidence (construction fin XVIII siècle) / Auteur inconnu, vers 1925.

Page « Présentation du site patrimonial » : Enfilade de maisons sur l'avenue Royale, vers 1870

P1000,S4,D59,P102 / Reproduction interdite sans l'autorisation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec / Collection Centre d'archives de Québec / Beauport – Avenue Royale / L. P. Vallée, Portrait and Landscape Photographer, Québec, vers 1870.

Page « Orientation pour la protection, la mise en valeur et la transmission » : Cœur de l'ancien bourg du Fargy en 1910

© Archives de la Ville de Québec, Fonds Michel Bédard, 200/2.4/08.

Figure 1 : Carte du Gouvernement de Québec de 1709 (détail)

Gédéon de Catalogne, Courchesne A.E.B. (Arsène Edmond Brisset), Jean Baptiste Decouagne, Jérôme Phélypeaux, comte de Pontchartrain 1709, © Bibliothèque et Archives nationales du Québec, G/3451/G64/1709/C381/1921 DCA.

Figure 2 : Avenue Royale et noyau villageois de Beauport, vers 1870

P1000,S4,D59,P101 / Reproduction interdite sans l'autorisation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec / Collection Centre d'archives de Québec / Beauport – Avenue Royale / J. L. Photo, vers 1870.

Figure 3 : A correct plan of the environs of Quebec, and of the battle fought on the 13th September, 1759 : together with a particular detail of the French lines and batteries, and also of the encampments, batteries and attacks of the British Army, Vice Admiral Saunders, Major General Wolfe, Brigadier General Monckton, and Brigadier General Townsend (detail)

Thomas Jefferys 1762, © Bibliothèque et Archives nationales du Québec, G/3452/Q4R1/1762/J4 CAR.

Figure 4 : Ancien four à chaux à Beauport
E6,S7,SS1,P20185 / Reproduction interdite sans l'émission d'une licence par Bibliothèque et Archives nationales du Québec / Fonds Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine – Office du film du Québec / Ancien four à chaux à Beauport / Herménégilde Lavoie, 1944.

Figure 5 : Carte topographique du Québec, 1920. Le chemin de fer reliant Québec à la chute Montmorency est visible au sud de l'avenue Royale.

© Bibliothèque et Archives nationales du Québec, G/3400/s63/C37/21-L-14/1920 CAR

Figure 6 : Ancien manoir seigneurial, vers 1875
P560,S2,D2,P11512 / Reproduction interdite sans l'autorisation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec / Fonds J. E. Livernois Ltée / Beauport. Manoir Robert Giffard, domaine Darnoc (Gugy) / Auteur non identifié, vers 1875.

Figure 7 : Manoir de Salaberry, vers 1950
P560,S2,D2,P212964-1 / Reproduction interdite sans l'autorisation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec / Fonds J. E. Livernois Ltée / Beauport – Avenue Royale – Manoir de Salaberry – Vue extérieure / Auteur non identifié, entre 1950 et 1955.

Figure 8 : Quatrième église de Beauport
© Bibliothèque et Archives nationales du Québec, CP 188.

Figure 9 : Cinquième église de Beauport
E6,S7,SS1,P10536 / Reproduction interdite sans l'émission d'une licence par Bibliothèque et Archives nationales du Québec / Fonds Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine – Office du film du Québec / Église paroissiale de Beauport, comté de Québec / Herménégilde Lavoie 1938.

Figure 10 : Église et presbytère de Saint-Louis-de-Courville
P428,S3,SS1,D14,P17. Reproduction interdite sans l'autorisation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec / Fonds L'Action catholique / Saint-Louis-de-Courville – Église et presbytère / Livernois, vers 1920.

Figure 11 : Maison Alexis-Parent
Josée Perreault 2014, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 12 : Carrière de pierre de François Parent, vers 1886
© Archives de la Ville de Québec, Fonds Michel Bédard, 200/5.2/01.

Figure 13 et **Figure 14** : Le cadre naturel et les limites du site patrimonial en 1964 et depuis 1985.
Guy Mongrain 2014, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 15 : Section du chemin Royal bifurquant vers le fleuve
Josée Perreault 2014, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 16 : Section de l'avenue Royale bifurquant vers le fleuve

Josée Perreault 2014, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 17 : Parc des Martyrs

Josée Perreault 2014, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 18 : Parc Chabanel

Josée Perreault 2014, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 19 : Parc Girardin

Pierre Lahoud 2014, © Pierre Lahoud.

Figure 20 : Cimetière de La Nativité de Notre-Dame

Josée Perreault 2014, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 21 : Espace public de l'édifice Louis-Juchereau

Josée Perreault 2014, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 22 et Figure 23 : Le réseau viaire

Guy Mongrain 2014, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 24 : Côté nord de l'avenue Royale à proximité de la rivière Beauport

Josée Perreault 2014, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 25 et Figure 26 : Le système parcellaire

Guy Mongrain 2014, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 27 : Les types d'implantation

© Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 28 : Avenue Royale en direction sud-ouest, secteur de l'ancien domaine seigneurial

Josée Perreault 2014, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 29 : Maison Chabot

Josée Perreault 2014, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 30 : Implantation en dents de scie, secteur Villeneuve

Josée Perreault 2014, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 31 : Maison Louis-Isidore-Grenier

Josée Perreault 2014, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 32 : Implantation en retrait (2121 et 2125, avenue Royale)

Josée Perreault 2014, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 33 : Galerie empiétant sur le trottoir

Josée Perreault 2014, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 34 : 2014-2018, avenue Royale

Josée Perreault 2014, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 35 : Maison Girardin

Josée Perreault 2014, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 36 : Maison Tessier-Dit-Laplante

Josée Perreault 2014, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 37 : Maison Adrien-Dufresne

Josée Perreault 2014, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 38 : Maison Dumontier

Josée Perreault 2014, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 39 : Maison Joseph-Désiré-Marcoux

Josée Perreault 2014, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 40 : 2121, avenue Royale

Josée Perreault 2014, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 41 : 16-18, rue Toussaint

Josée Perreault 2014, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 42 : 2278-2282, avenue Royale

Josée Perreault 2014, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 43 : 370, avenue Royale

Josée Perreault 2014, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 44 : Église de La Nativité de Notre-Dame

Josée Perreault 2014, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 45 : Ancien couvent de la congrégation de Notre-Dame

Josée Perreault 2014, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 46 : Église de Saint-Louis-de-Courville

Josée Perreault 2014, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 47 : Caserne Ronald-Vézina

Josée Perreault 2014, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 48 : Ancien presbytère de Saint-Thomas-de-Villeneuve

Josée Perreault 2014, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 49 : Ancienne école Tremblay

Josée Perreault 2014, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 50 : Grange de la maison Pierre-Marcoux

Josée Perreault 2014, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 51 : Ancienne grange de la maison Joseph-Désiré-Marcoux

Josée Perreault 2014, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 52 et Figure 53 : Le cadre bâti, les immeubles patrimoniaux classés et les sites archéologiques

Guy Mongrain 2014, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 54 : Chemin Royal dans le secteur Giffard

Josée Perreault 2014, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 55 : Avenue Royale dans l'ancien domaine seigneurial, secteur Beauport

Josée Perreault 2014, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 56 : Ancien bourg du Fargy

© Pierre Lahoud 2014.

Figure 57 : Implantation en dents de scie, secteur Beauport – partie est

© Pierre Lahoud 2014.

Figure 58 : Avenue Royale dans le secteur Villeneuve

Josée Perreault 2014, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 59 : Noyau villageois de Courville, vers 1935

© Bibliothèque et Archives nationales du Québec, CP 027909.

Figure 60 : Avenue Royale, secteur Courville

Josée Perreault 2014, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 61 et Figure 62 : Les unités de paysage et les qualités visuelles

Guy Mongrain 2014, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 63 : Édifice Louis-Juchereau

Josée Perreault 2014, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 64 : Brasserie de Beauport

Société d'art et d'histoire de Beauport

6. BIBLIOGRAPHIE

- Bélanger, Beauchemin, architectes. *Conserver et mettre en valeur l'arrondissement historique de Beauport*. Beauport : Ville de Beauport, Québec : Ministère de la Culture et des Communications, 2007, 61 p.
- Bélanger, Beauchemin, architectes. *Inventaire et classification des perspectives visuelles de l'arrondissement historique de Beauport*. Beauport : Ville de Beauport, Québec : Ministère de la Culture et des Communications, 2005, 121 p.
- Bergeron, Gagnon. *Inventaire architectural, mise à jour*. Beauport : Ville de Beauport, Québec : Ministère de la Culture et des communications, 1992-1993.
- Bergeron, Gagnon, ministère de la Culture et des Communications (2000-2001). *Inventaire architectural, mise à jour*. Beauport : Ville de Beauport; Québec : Ministère de la Culture et des Communications, 2000-2001.
- BRUNEL, Suzel et Sylvie LACROIX. *Empreintes & mémoire : les arrondissements historiques de Sillery, Beauport et Charlesbourg*. Québec, Publications du Québec, 2010, 275 p.
- CHASSÉ, Béatrice. *Le moulin des Jésuites à Beauport*. Québec, Ministère des Affaires culturelles, Direction du patrimoine, 1990, 86 p.
- LÉGARÉ, Denyse. *Étude de caractérisation de l'arrondissement historique de Beauport*. Québec, Commission des biens culturels, 2005. 56 p.
- CÔTÉ, Louise et Jacques DORION. *Arrondissement de Beauport*. Québec, Ville de Québec, 2009, 96 p., Coll. « Découvrir Québec ».
- CÔTÉ, Louise et Yves LAFRAMBOISE. *Beauport : au coeur du vieux bourg*. 2^e édition, Beauport, Ville de Beauport, 1999 (1996), 20 p.
- Ministère des Affaires culturelles, Direction générale du patrimoine. *Promenade à Beauport*. Québec, Ministère des Affaires culturelles, [1977?].
- DUFRESNE, Michel, Direction générale du patrimoine, Ministère des Affaires culturelles. *Beauport, de la côte à l'arrière-pays : ses paysages et ses traditions*. Québec, Ministère des Affaires culturelles, 1977, 79 p., Coll. « Les Cahiers du patrimoine », no 8.
- Ethnotech Inc. *Étude d'ensemble du patrimoine*. Beauport : Ville de Beauport, Québec : Ministère des Affaires culturelles, 1987, 369 p.
- Groupe de recherches en histoire du Québec. *Le potentiel archéologique d'une portion du quartier Giffard et du Parc de la rivière Beauport*. Beauport : Ville de Beauport, Québec : Ministère de la Culture et des Communications, 2000, 111 p.
- Groupe de recherches en histoire du Québec. *Le potentiel archéologique de Beauport : le bourg du Fargy et ses environs*. Beauport : Ville de Beauport, Québec : Ministère de la Culture et des Communications, 2001, 193 p.
- Groupe de recherches en histoire du Québec. *Le potentiel d'occupation amérindienne de la Ville de Beauport*. Beauport, Ville de Beauport, Québec : Ministère de la Culture et des Communications, 2000, 62 p.
- LETENDRE, André. *Beauport : ville du Québec riche d'histoire*. Beauport, André Letendre éditeur, 1993, 167 p.

LÉGARÉ, Denyse et Paul LABRECQUE. *Histoire de raconter : la villégiature à Beauport, arrondissement de Beauport*. Québec, Division de la culture, du loisir et de la vie communautaire de l'arrondissement de Beauport, 2009, 36 p.

LÉGARÉ, Denyse et Paul LABRECQUE. *Histoire de raconter : le quartier Giffard, arrondissement de Beauport*. Québec, Division de la culture, du loisir et de la vie communautaire de l'arrondissement de Beauport, 2007, 35 p.

LÉGARÉ, Denyse et Paul, LABRECQUE. *Histoire de raconter : le Vieux-Beauport, arrondissement de Beauport*. Québec, Division de la culture, du loisir et de la vie communautaire de l'arrondissement de Beauport, 2006, 36 p.

MORENCY, Rémi. « Morphogénèse et morphologie d'un parcours de la ville vers la banlieue : l'axe du chemin de la Canardière-Chemin Royal de Québec au Cap-Tourmente ». Mémoire de maîtrise, Québec, Université Laval, 1994, 259 p.

PARADIS, Francine. *L'arrondissement historique de Beauport en bref*. 2^e édition, Beauport : Ville de Beauport, Québec : Ministère de la Culture et des Communications, 1996 (1990), 12 p.

PAULETTE, Claude. *Giffard. Un souvenir des Jésuites*. 2^e édition, Beauport, Ville de Beauport, 1999 (1994), 16 p.

Société d'art et d'histoire de Beauport. « La Brasserie de Beauport », *Histo'Art*. n° 1 (1989).

Société d'art et d'histoire de Beauport (2005). *Mieux préserver et mettre en valeur notre héritage. Mémoire sur les défis, orientations et pistes d'actions dans le cadre de l'élaboration d'un plan directeur d'aménagement et de développement de la Ville de Québec*. Québec, La Société d'art et d'histoire de Beauport, 2005, 21 p.

GARIÉPY, Gino. *Courville, Villeneuve : un saut en héritage*. Beauport, Ville de Beauport, 1999, 20 p.

